

Wallis et Futuna en 2007

INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

SIÈGE SOCIAL

5, rue Roland Barthes 75598 PARIS CEDEX 12

Wallis et Futuna

Rapport Annuel

2007

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

SOMMAIRE

SYNTHESE.....	8
APERCU HISTORIQUE	11
PRESENTATION GEOGRAPHIQUE	13
L'EVOLUTION ECONOMIQUE.....	15
SECTION 1	16
LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES.....	16
§ 1. La population	16
1. Evolution et principales caractéristiques de la population	16
2. Caractéristiques de la population	17
§ 2. Le cadre social.....	21
1. L'emploi	21
2. Les relations du travail	23
§ 3. Les salaires et les prix	26
1. Les salaires	26
2. Les prix.....	27
3. Le budget des ménages.....	30
§ 4. Les échanges	34
1. L'évolution des échanges commerciaux.....	34
2. Les transferts publics et interbancaires	38
SECTION 2	39
LES SECTEURS D'ACTIVITE.....	39
§ 1. L'agriculture, l'élevage et la pêche	39
1. L'agriculture et l'élevage.....	39
2. Le domaine forestier	42
3. La pêche.....	43
§ 2. L'énergie et l'eau	45
1. L'eau.....	45
2. L'énergie électrique.....	47
3. Les hydrocarbures.....	50
§ 3. L'environnement	53
1. Etat des lieux	53
2. Actions entreprises	54
§ 4. Le bâtiment et les travaux publics	57
1. Le bâtiment	57
2. Les marchés publics.....	58
§ 5. Le commerce, l'artisanat et les services	59
1. Le commerce	59
2. L'artisanat.....	60
3. L'hôtellerie-restauration et le tourisme.....	61
4. Les autres services	63
§ 6. Les transports et communications	64
1. La desserte maritime.....	64
2. La desserte aérienne.....	66
3. La poste et les télécommunications	68

§ 7. L'Education.....	73
1. La formation initiale sur le territoire.....	73
2. L'enseignement hors du Territoire	76
3. La formation professionnelle.....	77
§ 8. Les services de santé	80
1. Le fonctionnement du système de santé	80
2. Les comptes de l'Agence de santé.....	83
§ 9. La protection sociale	85
1. La Caisse de Compensation des Prestations Familiales.....	85
2. La Caisse Locale de Retraites.....	87
3. L'aide sociale aux personnes âgées	89
4. L'aide aux personnes handicapées.....	89
L'EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE	91
SECTION 1	92
LE SYSTEME BANCAIRE.....	92
§ 1. L'organisation bancaire.....	92
1. Les établissements présents A Wallis-et-Futuna	92
2. Services bancaires et moyens de paiements.....	94
§ 2. La distribution du crédit	98
1. Le crédit aux particuliers	98
2. Le crédit aux entreprises.....	99
3. L'activité de la SOGEFOM À Wallis-et-Futuna	100
SECTION 2	102
L'EVOLUTION DE LA SITUATION MONETAIRE.....	102
§ 1. Les actifs financiers des résidents	102
1. Ensemble des dépôts.....	102
2. Les dépôts collectés par les établissements de credit locaux pour leur propre compte... 102	
3. L'épargne collectée localement et gérée par des institutions extérieures	103
4. Les actifs financiers par agents économiques	104
§ 2. Les passifs financiers	107
1. Les concours accordés par les établissements situés dans la zone d'émission	107
2. Les concours accordés par les établissements de credit installés hors de la zone d'émission	110
3. L'ensemble des concours de caractère bancaire accordés sur la place	112
§ 3. La masse monétaire (M3) et ses contreparties.....	113
1. La masse monétaire	113
2. Les contreparties de la masse monétaire.....	114
§ 4. L'équilibre emplois - ressources des établissements de crédit locaux.....	115
SECTION 3	116
LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES	116
§ 1. Le régime fiscal.....	116
1. La fiscalité indirecte	116
2. La fiscalité directe	119
§ 2. Les dépenses de l'Etat.....	120
1. Les dépenses réglées par l'Etat en 2007	120
2. Le contrat de développement 2000-2004.....	121
3. La convention de développement 2003-2007	122

4. Le contrat de développement 2007-2011	123
§ 3. Les comptes du Territoire	124
1. La section de fonctionnement	124
2. La section d'investissement	127
3. Les ratios	128
4. Budgets primitifs 2007 et 2008.....	130
§ 4. Les dépenses et les recettes des circonscriptions.....	131
§ 5. Les aides du Fonds Européen de Développement	132
Faits marquants dans l'utilisation des crédits du fed	132
1. Le IX ^{ème} FED territorial.....	132
1. Le X ^{ème} FED territorial	133
PERSPECTIVES	134
LES MISSIONS DE L'IEOM	135
SIGLES	137
PUBLICATIONS DE L'IEOM ET CONTACTS	139

SYNTHESE

L'évolution de l'économie wallisienne et futunienne en 2007

Les indicateurs de suivi de l'activité économique pour l'année 2007 montrent une orientation plus favorable en 2007 qu'en 2006, même si la tonalité d'ensemble pour l'année est plutôt stable. Les dirigeants d'entreprises continuent d'investir dans l'objectif de diversifier leurs activités mais restent, toutefois, préoccupés par l'alourdissement des charges d'exploitation, qui impactent leur trésorerie. La consommation et l'investissement des ménages ont été globalement orientés à la hausse au second semestre 2007. Il en est de même pour l'investissement des entreprises.

Une demande interne tirée par la consommation des ménages..

L'activité économique continue d'être soutenue par la consommation des ménages. Ainsi à fin 2007, l'encours des crédits à la consommation à 999 millions de F CFP, poursuit sa progression, +11,4 % sur l'année, grâce à une croissance soutenue des crédits de trésorerie destinés au financement des équipements ménagers.

Au 31 décembre 2007, les importations d'hydrocarbures et de ciment représentent 900,5 millions de F CFP, en hausse de 4,8 % en glissement annuel. Par ailleurs, les ventes de véhicules automobiles et des deux roues ont progressé respectivement de 41 % et 17 %, en cumul glissant sur douze mois. Le nombre de véhicules neufs immatriculés en 2007 a été de 290.

Le produit des taxes intérieures de consommation enregistre une hausse de 1,3 % à 434,3 millions de F CFP par rapport au 31 décembre 2006, dynamisé par la taxe sur les alcools qui génère 7,5 % de revenus de plus qu'en 2006.

..et par les investissements des entreprises dans un contexte de trésorerie tendue

L'encours des crédits à l'équipement des entreprises (sociétés non financières et entrepreneurs individuels) ressort à 72 millions de F CFP en hausse de 53,2 %. L'année 2007 a été marquée, par l'ouverture de deux nouvelles surfaces commerciales à Wallis, situées dans une zone attractive, indépendantes pour leurs approvisionnements du plus important importateur du Territoire. Par ailleurs, on note des investissements de renouvellement d'équipements et des travaux de modernisation des deux autres grandes surfaces commerciales en vue d'attirer et de fidéliser leurs clientèles respectives.

Les comptes ordinaires débiteurs des sociétés financières progressent de 21,9%, en glissement annuel, à 139 millions de F CFP.

Un ralentissement marqué des prix..

Après deux années consécutives, en 2005 et 2006, avec une inflation de 2,5%, le niveau général des prix en 2007, observé par le Service territorial de la statistique et des études économiques, n'a été que de 0,4% en glissement annuel. Cette faible variation est la résultante de mouvements de sens opposés : une augmentation des prix des services et des produits manufacturés respectivement de 1,6 % et 0,9 % et une diminution des prix des produits alimentaires de 0,5 %.

Un pouvoir d'achat des ménages qui ne se détériore pas..

Le SMIG mensuel a été revalorisé de 2% en 2007 et porté de 76 339 F CFP à 77 866 F CFP. Le salaire minimum de base des agents permanents de l'administration territoriale progresse de 1,5 % en 2007 en passant à 105 297 F CFP à fin 2007 contre 103 741 F CFP au 31 décembre 2006. Compte tenu du niveau général des prix observé en 2007, le différentiel entre les prix et les salaires a été en faveur des ménages.

Des indicateurs de la vulnérabilité des ménages stables..

La vulnérabilité de la trésorerie des ménages évolue peu sur l'année 2007 (360 personnes physiques en interdicts bancaires) par rapport à l'année précédente. Il convient de souligner, qu'après avoir connu un pic en juillet 2005 (446 personnes), le nombre d'interdicts bancaires n'a cessé de diminuer depuis lors atteignant son niveau le plus bas (360 personnes physiques). L'interdiction des jeux d'argent, en mai 2005, constitue vraisemblablement un élément d'explication de cette tendance. Toutefois, il convient d'être vigilant car la tentation pour les jeux d'argent est forte et la situation pourrait à nouveau se dégrader.

Les échanges avec l'extérieur orientés à la hausse en dépit des tarifs élevés..

La progression du trafic aérien se poursuit au cours de l'année 2007 : la fréquence des vols internationaux (268 en 2007) ainsi que le nombre de passagers internationaux (26.108 en 2007) ont enregistré des hausses respectives de 14,5 % et 12,9 %. Le coût élevé des transports, consécutif à l'éloignement du Territoire et à l'étroitesse du marché, est un facteur pénalisant pour le développement économique.

Une légère augmentation des emplois salariés

Le nombre de salariés du Territoire, d'après les données provisoires établies par la CLR sur la base des cotisations versées, atteint 1 912 salariés en fin d'année 2007, en augmentation de 4,2 % par rapport à l'année précédente ; la hausse concerne principalement les secteurs du BTP et du commerce.

Les secteurs publics et semi-publics enregistrent respectivement 1 057 et 198 emplois à fin 2007, soit des hausses respectives de 1,4 % et 5,9 %, en glissement annuel.

Des importations en hausse avec un taux de couverture nul...

En 2007, les importations du Territoire, en valeur, ont été de 5,3 milliards de F CFP, + 7,8 % en un an. Elles ont été tirées par les importations de « produits alimentaires » (+14,5 % soit 28,6 % du total des importations), de « produits minéraux » (+14,8 % soit 16,8 % du total) des importations et de « matériels de transport » (+14,8 % soit 14,4 % du total des importations). Cependant, aucune exportation n'a été enregistrée en 2007 contrairement à 2006, portant ainsi le taux de couverture des importations par les exportations à zéro.

Une contribution soutenue de l'Etat au financement de l'économie wallisienne...

La contribution de l'Etat au financement du Territoire, au travers de ses dépenses de personnel, de fonctionnement et d'investissement s'établissait, fin 2007, à 11.486 millions de F CFP, en hausse de 2,3 % par rapport à 2006. Ces crédits peuvent prendre la forme de subventions ou de dotations inscrites au budget des collectivités locales pour leurs fonctionnements ou leurs investissements. Ainsi, le Territoire a bénéficié en 2007, d'une dotation de 608,4 millions de F CFP en hausse de 8,2 % sur le montant obtenu en 2006. De même, les circonscriptions d'Uvéa, d'Alo et de Sigave ont reçu de l'Etat, diverses dotations dont le montant total s'est élevé à 436,4 millions de F CFP.

Une masse monétaire en progression continue...

La masse monétaire M3 s'affiche à 5.955 millions de F CFP, à fin décembre 2007, en hausse de 19,6%, en glissement annuel, sous l'effet de la progression des dépôts à vue (+19,9%) et à terme (+57,2%). La sous-bancarisation de l'économie wallisienne demeure, comme le montre la part de la circulation fiduciaire (30,4%) dans le total de la masse monétaire contre respectivement 3,3% en Nouvelle-Calédonie et 3,7% en Polynésie française.

Un financement bancaire qui progresse mais moins que la position extérieure nette ...

Le rythme de croissance de concours bancaires de la zone d'émission s'accélère pour atteindre 1.418 millions de FCFP à fin décembre 2007 (+12,4 %), comparé à un an plus tôt. Sur la même période, la position extérieure nette créditrice des établissements de crédit, différence entre leurs avoirs hors zone d'émission et leurs engagements hors zone d'émission, est passée de 2.186 millions de FCFP à 2.996 millions de F CFP (+37 %).

De ce fait, la part des encours de crédits bruts dans le total des emplois du système bancaire a baissé de 36% en 2006 à 31 % en 2007.

APERCU HISTORIQUE

L'origine du peuplement

Les îles Uvea (Wallis) et Futuna se situent dans une région géographique considérée comme le berceau de la culture polynésienne.

Les recherches ethnoarchéologiques ont permis, à partir d'un site Lapita du sud d'Uvea, de dater de plus de 1300 ans av. Jésus-Christ le premier peuplement de cette île.

Durant la majeure partie de la première moitié du second millénaire après J.-C., Uvea fut dominée par des Tongiens, ce dont attestent les vestiges de forts dans le sud de l'île, alors que Futuna résistait à leurs tentatives de conquête. L'émancipation d'Uvea aurait été consentie par la royauté tongienne vers l'an 1500 de notre ère. A la fin du XVII^{ème} siècle, des Samoans réussirent à s'installer à Futuna.

Les premiers contacts avec les Européens

Le 28 avril 1616, les navigateurs hollandais Schouten et Le Maire, à bord de l'Eendracht, reconnurent Futuna et Alofi, qu'ils baptisèrent Îles de Hoorn, ville dont ils étaient originaires. Plus aucun européen n'y fera escale jusqu'au bref passage de Bougainville le 11 mai 1768, mais l'isolement des habitants ne sera en fait rompu qu'un demi-siècle plus tard par des navires baleiniers.

Uvea ne fut reconnue qu'en 1767 par Samuel Wallis qui, à bord du Dolphin, mouilla devant l'île sans débarquer. Les contacts suivants avec les Européens furent très espacés, jusqu'à l'arrivée des baleiniers à partir de 1828. Les premiers résidents occidentaux à s'établir durablement dans ces îles furent des missionnaires de la Société de Marie, à compter de novembre 1837.

L'action du père Bataillon à Wallis et celle du père Chanel¹ à Futuna, où il fut martyrisé le 28 avril 1841, aboutirent dès 1840 à l'évangélisation de toute la population des deux îles. Les conflits opposant de manière récurrente les chefferies à Wallis et les royaumes d'Alo et de Sigave à Futuna cessèrent sous leur impulsion.

Du protectorat au statut actuel

En novembre 1842, les îles de Wallis et de Futuna, séparément, se déclarèrent « libres et indépendantes sous la protection de la France » par la signature de traités de paix et d'amitié.

Le Protectorat fut formellement établi en accord avec la Reine Amelia, pour Wallis, le 19 novembre 1886, et avec les Rois de Futuna le 29 septembre 1887. La ratification des traités par le Parlement et l'installation du premier Résident de France intervinrent en avril 1887. Le Protectorat (unifié) des Îles Wallis-et-Futuna fut institué le 5 mars 1888 par décision du ministre des colonies.

Jusqu'à la Seconde guerre mondiale, les îles demeurèrent extrêmement isolées. En mai 1942, la situation militaire dans le Pacifique conduisit l'armée américaine à s'installer à Wallis, puis à recruter plus de 150 Wallisiens et Futuniens pour servir auprès d'elle en Nouvelle-Calédonie, point de départ de l'émigration vers cette Collectivité.

Lors du référendum du 27 décembre 1959, 94,4% des électeurs votèrent pour que les îles Wallis-et-Futuna intègrent la République française sous la forme d'un Territoire d'Outre-

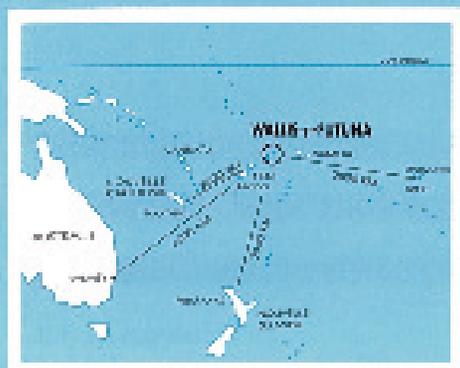
¹ Le père Pierre Chanel fut canonisé le 12 juin 1954 et proclamé Saint Patron de l'Océanie.

mer. Le statut de Territoire d'Outre-mer a été conféré par la Loi du 29 juillet 1961. Depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, on parle désormais de Collectivité d'Outre-Mer.

Un Conseil territorial réunit les trois Rois, vice-présidents, autour du Préfet, Administrateur Supérieur, représentant de l'Etat et chef du Territoire. Les trois circonscriptions administratives créées correspondent à chaque royaume et leurs conseils sont présidés par les Rois. Une Assemblée territoriale composée de 20 membres élus vote le budget de la Collectivité et délibère sur les sujets de sa compétence. Par ailleurs, la Collectivité est représentée au Parlement par un député et un sénateur.

Du fait de leur petite taille, les îles Wallis-et-Futuna sont longtemps demeurées dépendantes des services administratifs basés en Nouvelle-Calédonie, où réside d'ailleurs aujourd'hui une population d'origine wallisienne et futunienne plus importante que la population du Territoire elle-même. Le processus de développement de l'autonomie de la Nouvelle-Calédonie, dans le cadre des Accords de Nouméa de mai 1998, implique qu'une organisation des services de l'Etat distincte soit mise en place pour les îles Wallis-et-Futuna, lorsque ce n'est pas déjà le cas.

WALLIS-ET-FUTUNA



ILES WALLIS



- Chef-lieu
 - Ville ou bourg
 - Poste Garage
 - Aéroport
 - Ferme
 - Centre d'enseignement
 - Centre de santé
 - Route nationale
 - Autoroute nationale
 - Tracé côtier
 - Montagne
- 0 5 10 km
1:100 000





Porcelaine Mauritie Mauritiana - *Photo : Service Territorial de l'Environnement*



Poisson Pomacanthus Imperator - *Photo : Service Territorial de l'Environnement*

PRESENTATION GEOGRAPHIQUE

Les îles Wallis, d'une part, et Futuna - Alofi d'autre part, séparées d'environ 230 km, sont situées dans le Pacifique sud-ouest (Wallis 13°16' S – 176°10' W ; Futuna 14°14' S – 178°07' W). Wallis, seule à être dotée d'un aéroport international, est à 2 100 km de Nouméa et à 2 800 km de Tahiti. Les pays les plus proches sont les archipels des Tonga au sud-est (à 400 km de Wallis), des Samoa à l'est (à 370 km de Wallis) et des Fidji au sud-ouest (à 280 km de Futuna).

D'une superficie¹ de 77,9 km², Wallis est une île volcanique basse au relief peu marqué (altitude maximale 151m), dépourvue de réseau hydrographique, entourée d'un lagon barré d'un récif continu comportant quatre passes dont la principale (Honikulu au sud) mène par un chenal balisé au wharf de Mata'Utu, chef-lieu du Territoire. Le lagon est parsemé, au nord, au sud et à l'est, d'une quinzaine d'îlots, dont une moitié d'origine volcanique et l'autre d'origine corallienne.

Futuna et Alofi, distantes de 1,7 km, sont des îles volcaniques hautes à couronnes coralliennes emboîtées et surélevées, discontinues pour Futuna et continues pour Alofi. Leur superficie¹ totale est de 64,3 km². Les points culminants sont le mont Puke (524 m) à Futuna et le mont Kolofau (417 m) à Alofi. En raison de la proximité de la zone de fracture Nord Fidjienne (l'une des plus actives du globe sur le plan tectonique, entre les plaques coulissantes australienne et pacifique) et de l'existence d'une faille passant par Futuna et Alofi, ces îles sont régulièrement touchées par des séismes superficiels de forte magnitude (le dernier, d'intensité 6,5 sur l'échelle de Richter, date du 13 mars 1993), à l'origine de tsunamis et de glissements de terrain. Hormis quelques petites plaines littorales, les côtes sont abruptes. A Futuna, il existe un réseau hydrographique bien marqué.

Le climat des îles est tropical maritime, chaud, humide, pluvieux et de forte nébulosité, sans saison sèche. Les variations diurnes et saisonnières sont très faibles. Les minima et maxima de températures sont généralement compris entre 22°C et 32°C. La pluviométrie annuelle est supérieure à 3 000 mm. Le risque cyclonique est, selon Météo France, « faible à modéré ».

¹ Source : Institut Géographique National (IGN)



Bénéitier - Photo : Service Territorial de l'Environnement

CHAPITRE I

L'évolution économique

SECTION 1

LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

§ 1. LA POPULATION

Situées dans l'hémisphère sud en Océanie polynésienne, les îles Wallis-et-Futuna sont l'espace francophone le plus éloigné de la métropole. Certains des aspects originaux qui la caractérisent sont sa petite taille (142,2 km²), son éloignement par rapport aux principaux pôles économiques de la région ainsi que sa population peu nombreuse (14.944 habitants). Cette dernière est le résultat d'une émigration massive, elle-même entraînée par l'atonie de l'activité économique du Territoire.

1. EVOLUTION ET PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ²

1.1. Le recensement de la population de 2003

Le dernier recensement réalisé en juillet 2003 établissait la population des îles Wallis-et-Futuna à 14.944 personnes, soit un accroissement de celle-ci de 5,49 % par rapport au recensement d'octobre 1996 (14.166 habitants). Sur la période intercensitaire, le taux de croissance annuel moyen a été de 0,8 %. L'émigration massive ainsi que le ralentissement de la natalité pèsent, depuis la fin des années soixante-dix, sur la croissance démographique.

1.2. Les Principales caractéristiques démographiques du Territoire

Indicateurs démographiques comparés

	Wallis et Futuna (2003)	Polynésie française (2003)	Nouvelle- Calédonie (2004)	Métropole (2004)
Taux de natalité (pour 1000 habitants)	19,4	19,6	17,4	13
Taux de mortalité (pour 1000 habitants)	5,9	4,6	4,9	8
Taux d'accroissement Naturel (pour 1000 habitants)	13,5	15	12,4	5
Indice de fécondité (par femme en âge de procréer)	2,7	2,4	2,2	1,9
Espérance de vie à la naissance (années)	73,3	75,7	74,2	80,2

Source : STSEE, IEOM

Les indicateurs démographiques observés sur le Territoire des îles de Wallis-et-Futuna sont très éloignés de ceux de la France métropolitaine, notamment pour l'espérance de vie à la naissance, mais ils se rapprochent de ceux des autres collectivités d'outre-mer du Pacifique.

² Source INSEE, Première N°1013 – avril 2005

1.3. L'évolution

Le rythme de croissance de la population faiblit

La population a augmenté à un rythme annuel moyen de 0,8 % sur la période 1996-2003, supérieur au taux observé au cours de la période 1990-1996. Toutefois, celui-ci ne prenait pas en compte les étudiants et militaires hors du Territoire. En réalité, le taux d'accroissement annuel moyen corrigé de ce biais statistique ressort à 1,1 % au lieu de 0,6 % confirmant ainsi la tendance à la baisse de ce taux, entre le recensement de 1983 et celui de 2003, passé de 4,4% à 0,8%.

Evolution de la population

	Année du recensement				
	1976	1983	1990	1996	2003
Population totale	9 192	12 408	13 705	14 166	14 944
Taux d'accroissement annuel moyen	-	4,40%	1,30%	0,60%	0,80%

Source : STSEE

Au cours de la période sous revue, en moyenne chaque année, le nombre de naissances a été de 280 et celui des décès de 62 contribuant ainsi à un accroissement naturel de la population de 218 personnes (15‰) alors que la population a augmenté à un rythme moyen annuel de 115 personnes (7,9‰). Le taux annuel de migration, résultat d'une différence entre la croissance de la population et son accroissement naturel, a été estimé à -7,1‰, soit une perte nette de 104 personnes chaque année. Ainsi, les migrations ne favorisent qu'une faible croissance de la population.

L'émigration reste à un niveau élevé

L'attraction qu'a toujours exercée la Nouvelle-Calédonie sur les habitants de Wallis-et-Futuna en quête d'emplois ne devrait pas s'estomper aux cours des prochaines années. En effet, le faible niveau de développement de l'activité économique sur le Territoire et par conséquent le manque de débouchés pour les nouveaux entrants sur le marché du travail favorise et entretient ce mouvement migratoire.

La proportion de personnes nées à Wallis ou Futuna et présentes sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie lors des recensements de 1996 et 2004 a chuté de 3,4% à 2,9%, mais leur nombre reste équivalent à 6.692 personnes en moyenne sur le total de la population à chaque recensement. Il s'ensuit que le nombre de personnes nées à Wallis et Futuna, ou de parents originaires de ces îles, installées en Nouvelle-Calédonie depuis le boom du nickel en 1970 n'a cessé de croître au fil des années. Sans en connaître aujourd'hui le nombre exact, celui-ci peut être estimé au total de la population vivant à Wallis et Futuna, soit plus de 15.000 habitants.

2. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

2.1. La répartition géographique

La répartition de la population montre des inégalités entre Wallis et Futuna. En effet, l'île de Futuna est deux fois moins peuplée que celle de Wallis en raison d'un relief montagneux et du siège de l'administration du Territoire implanté à Wallis. Ainsi, cette dernière concentre plus des deux tiers de la population avec 10.071 habitants, en augmentation de 5,7 % par rapport au recensement de 1996. L'île de Futuna regroupe 4.873 habitants, soit

une progression de 5,1% par rapport à 1996, tandis que l'île d'Alofi reste pour ainsi dire inhabitée (2 résidents recensés).

Entre les deux recensements, les populations de Wallis-et-Futuna ont enregistré un taux de croissance annuel moyen de leur population de respectivement 0,8 % et 0,7 %. La densité de population est de 105,1 habitants au km² sur l'ensemble du Territoire (129,3 hab./km² à Wallis et 64,9 hab./km² à Futuna).

Répartition géographique de la population

	Année du recensement					Parts en %	
	1976	1983	1990	1996	2003	1996	2003
Wallis	6 019	8 084	8 973	9 528	10 071	67,3%	67,4%
Hihifo (nord de l'île)	1 472	1 928	2 105	2 328	2 422	16,4%	16,2%
Hahake (centre de l'île)	2 006	2 934	3 256	3 647	3 950	25,7%	26,4%
<i>dont chef lieu Mata'Utu</i>	558	815	1 222	1 137	1 191	8,0%	8,0%
Mua (sud de l'île)	2 541	3 222	3 612	3 553	3 699	25,1%	24,8%
Futuna	3 173	4 324	4 732	4 638	4 873	32,7%	32,6%
Alo (sud est de l'île)	1 784	2 477	2 860	2 892	2 993	20,4%	20,0%
Sigave (nord ouest de l'île)	1 389	1 847	1 872	1 746	1 880	12,3%	12,6%
TOTAL	9 192	12 408	13 705	14 166	14 944	100,0%	100,0%

Source : STSEE

La circonscription d'Uvea rassemble trois districts dont celui de Hahake qui reste le plus peuplé avec 26,4 % de la population suivis des districts de Mua, 24,8 % de la population, et de Hihifo rassemblant 16,2 % des habitants.

Les deux tiers des habitants de Futuna sont essentiellement concentrés au sud de l'île dans la circonscription administrative d'Alo.

2.2. La répartition par âge

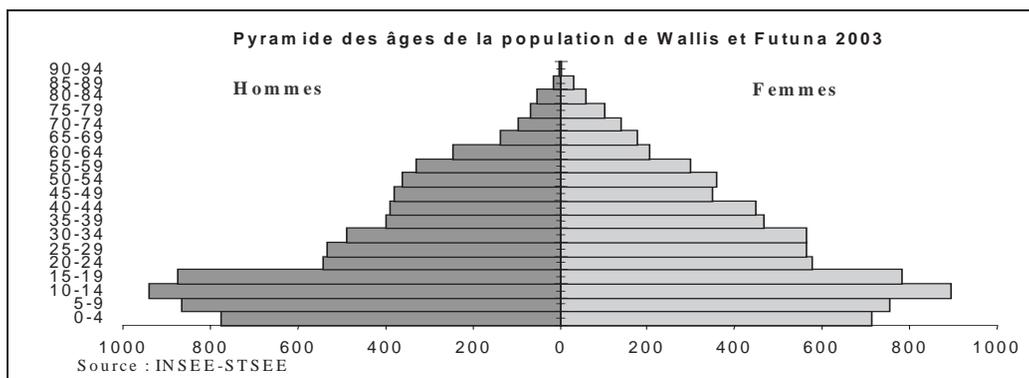
Répartition par âge

	1976	1983	1990	1996	2003	France métropolitaine 2003
0-19 ans	57,5	56,5	54,3	49,9	44,1	25,1
20-59 ans	36,6	36,9	38,5	42,6	47	54,3
60 ans ou +	5,9	6,6	7,2	7,5	8,9	20,6
Total	100	100	100	100	100	100

source: STSEE

D'après le recensement de la population en 2003, la structure démographique de Wallis-et-Futuna est en phase de transition. En effet, même si la proportion de jeunes de moins de 19 ans reste importante, nous observons un rétrécissement de la base de la pyramide en 2003, pour cette tranche d'âge, par rapport à 1996 (44,1% au lieu de 49,9%). En revanche, la tranche d'âge des 20 à 59 ans progresse sur la période intercensitaire de 42,6% à 47 % traduisant un léger vieillissement de la population. Il en est de même pour la tranche d'âge supérieur des 60 ans et plus. Toutefois, comparativement à la structure de la population métropolitaine, la population de Wallis-et-Futuna est relativement jeune.

La perte d'effectifs pour la tranche d'âge des moins de 19 ans pourrait s'expliquer par l'obligation des jeunes lycéens de partir à l'extérieur et, en particulier, vers la Nouvelle-Calédonie pour poursuivre leurs études supérieures.



2.3. La taille des ménages

Entre les deux recensements, le nombre de ménages a progressé de 19 %, de 2.596 en 1996 à 3.089 en 2003, alors que la population ne s'est accrue que de 5,5%. Par conséquent, la taille moyenne du ménage tend à diminuer, de 5,4 personnes en 1996 elle n'est plus que de 4,8 personnes en 2003. Ce phénomène s'explique par la baisse de la natalité enregistrée mais aussi par le départ des jeunes du noyau familial. La proportion des ménages de deux personnes est la plus importante (14,7 % des ménages), en revanche celle des ménages d'au plus 5 personnes augmente au détriment de celle des ménages de 6 personnes ou plus qui diminue. 8 % des ménages ne comptent plus qu'une seule personne et les ménages de 10 à 14 personnes sont passés de 10% en 1996 à 5,4% en 2003.

2.4. L'éducation et l'emploi

Le recensement de 2003 a répertorié 11,5 % de personnes, âgées de 14 ans et plus, n'ayant jamais été scolarisées, en diminution de 50 % par rapport au recensement de 1996. La situation des personnes ayant été scolarisées, s'est améliorée par rapport à 1996. Mais la part des personnes diplômées reste faible : deux sur trois n'ont aucun diplôme, tandis que 7 % sont titulaires du baccalauréat et 6 % d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Aussi, il en découle une forte inactivité sur le Territoire. Les femmes sont plus nombreuses à avoir un diplôme (37% d'entre elles contre 32% des hommes) mais en revanche les hommes sont plus nombreux à détenir un diplôme de l'enseignement supérieur (6,5% contre 4,2% pour les femmes). Le nombre des non diplômés entre les deux recensements a baissé de 4 points, celui des titulaires du bac a augmenté de 4 points.

Selon le recensement, 3.660 personnes relevaient de la population active, en augmentation de 21,1 % par rapport à 1996, dont 84 % d'actifs occupés. Parmi les 556 chômeurs à la recherche d'un emploi, 87 % résidaient à Wallis et 13 % à Futuna.

L'apprentissage de la langue française a progressé en 2003. La proportion de personnes âgées de 14 ans et plus n'ayant aucune connaissance de la langue française n'est plus que de 16 % en 2003 contre 27,3 % en 1996. De plus, 78 % de la population parle à la fois français et wallisien et futunien.

2.5. Logement et équipement des ménages

L'habitat traditionnel, le « fale », conçu à partir d'une ossature en bois recouverte de feuilles de pandanus, ne représente plus que 1/5^{ème} des résidences principales. Il est remplacé par des constructions en béton, l'habitat de « type moderne » qui concentre trois quarts des résidences principales. Les fale sont beaucoup plus nombreux à Futuna (un sur trois) qu'à Wallis (un sur huit).. A Wallis comme à Futuna, 91 % des habitations principales ont des murs en parpaings. Ce qui différencie les logements de Wallis à Futuna sont ceux munis d'un toit en tôle (90 % pour Wallis contre 54 % à Futuna), et de sols en béton (99 % à Wallis et 84 % à Futuna).

A Wallis, la part des toitures en végétal a baissé de 10 points (17 % des logements en 1996 à 7 % en 2003), mais c'est surtout à Futuna que la baisse est la plus importante. En 1996, 57 % des toitures étaient composées de matériaux végétaux contre 31 % en 2003, soit une baisse de 26 points.

Au niveau de l'équipement du logement, la différence entre les deux îles reste importante. 87,2 % des ménages de Wallis disposent de l'eau courante, 76,1 % de sanitaires intérieurs et 69,2 % d'un lave-linge contre respectivement 66,9 %, 51,5 % et 28,2 % des ménages Futuniens. Cependant, entre 1996 et 2003, une amélioration des conditions de vie est visible à Futuna : le congélateur et le téléphone ont progressé respectivement de 19 points et 11 points. La situation d'activité de la personne de référence contribue pour beaucoup à l'amélioration du taux d'équipement des logements principaux.

Le taux d'équipement en voiture a augmenté de 9 points dans l'ensemble depuis le recensement de 1996. Néanmoins les écarts entre Wallis-et-Futuna demeurent toujours: deux tiers des ménages de Wallis possèdent un véhicule contre un tiers à Futuna. A contrario le deux roues est plus répandu à Futuna et concerne 5 ménages sur 10 contre 3 sur 10 à Wallis.

Taux d'équipement des ménages en 2003

Part des ménages	Wallis	Futuna	Ensemble
Disposant de l'eau courante à l'intérieur	87,2	66,9	80,9
Ayant une connexion au réseau général électrique	96,6	99,2	97,4
Ayant des W.C. intérieurs	76,1	51,5	68,5
Ayant un réfrigérateur	69,3	44,7	61,7
Ayant un congélateur	50,2	53,6	51,2
Ayant un lave-linge	69,2	28,2	56,6
Ayant un magnétoscope, un lecteur DVD	40,9	29,8	37,5
Ayant un téléphone	43,4	28,7	38,8
Ayant un ordinateur	18,5	7,1	15,0
Ayant une voiture	59,0	30,9	50,3
Ayant un deux roues à moteur	28,8	46,0	34,2
Ayant un bateau à moteur	17,5	5,9	13,9

Source : Recensement de la population INSEE -STSEE

§ 2. LE CADRE SOCIAL

Remarque liminaire : La principale source statistique en matière d'emploi sur le Territoire est la Caisse locale de retraite (CLR). Toutefois, des retards de cotisations biaisent les résultats et ne permettent d'établir des chiffres valides qu'après plusieurs mois. Par conséquent, en fonction des informations recueillies auprès des entreprises et des administrations locales, l'IEOM peut être amené à corriger les statistiques fournies par la CLR.

1. L'EMPLOI

1.1. Situation du marché de l'emploi

L'emploi salarié du secteur privé progresse en 2007

Une fraction non négligeable des salariés en activité sur le Territoire ne figure pas dans les statistiques de la CLR. C'est le cas des fonctionnaires de l'Etat qui cotisent à la pension civile et des salariés du secteur informel.

Répartition par secteurs d'activité des effectifs salariés inscrits à la CLR

	déc-06		déc-07		Glissement annuel
	nombre	part en %	nombre	part en %	
Secteur privé	607	33,0%	657	34,4%	8,3%
dont :					
Industrie/Artisanat	92	15,2%	88	13,4%	-4,5%
BTP	55	3,0%	85	12,9%	54,5%
Commerce	241	39,8%	281	42,8%	16,5%
Services	181	29,9%	162	24,7%	-10,7%
Employés de maison	37	6,1%	41	6,2%	10,8%
Secteur semi-public*	187	10,2%	198	10,4%	5,9%
Secteur public	1042	56,8%	1057	55,3%	1,4%
Total	1836	100,0%	1912	100,0%	4,2%
Contrats de développement	350	19,1%	145	7,6%	-58,6%

Source CLR-CCPF

* Secteur regroupant des établissements publics ou institutions conventionnées avec l'Etat dont les budgets ne sont pas des budgets territoriaux, comme la CLR-CCPF, la DEC (Direction de l'Enseignement Catholique), RFO, l'IEOM...

Pour l'année 2007, le nombre de salarié du Territoire progresse de 4,2 % atteignant 1.912 salariés à fin décembre. Cette évolution s'explique principalement par une augmentation de 8,3 % des emplois dans le secteur privé (34,4 % du marché de l'emploi) résultant d'un meilleur recouvrement des cotisations auprès des entreprises. Employant 657 salariés au 31 décembre 2007, le rythme de croissance des emplois du secteur privé masque quelques disparités. En effet, les secteurs responsables de cette progression sont le BTP (+54,5 % en un an), le commerce (+16,5 % par rapport à fin 2006), mais également les employés de maison tandis que l'industrie et l'artisanat ainsi que les services accusent des baisses respectives de 4,5 % et 10,7 % à fin décembre 2007, en glissement annuel.

La création de 30 postes dans le secteur du BTP entre 2006 et 2007 repose sur un nombre important de grands chantiers en 2007 contrairement aux années précédentes.

Le secteur public, représentant 55,3 % du nombre total d'emplois, enregistre une hausse de 1,4 % fin 2007 par rapport à l'année précédente à 1.057 emplois déclarés (hors

fonctionnaires de l'Etat). Les effectifs du secteur semi-public ont progressé de 5,9 % en un an à 198 salariés déclarés au 31 décembre 2007.

Il convient de souligner la baisse de 205 emplois temporaires financés intégralement par les autorités publiques, notamment pour soutenir le travail (contrats de développement).

Les fonctionnaires d'Etat représentent 14% des emplois salariés

Au 31 décembre de l'année 2007, l'IEOM a comptabilisé auprès des administrations concernées 315 fonctionnaires payés directement par l'Etat cotisant à la pension civile mais pas à la CLR/CCPF. Après rectification des chiffres de 2006 et 2005, on constate une relative stabilité entre 2006 et 2007 du nombre total de fonctionnaires.

Répartition des fonctionnaires non inscrits à la CLR

	2005	2006	2007	Variation 2007 / 2006	part
Ad.sup et autres services de l'Etat	70,0	53,5	56,0	4,7%	17,8%
Services territoriaux	10,0	11,0	11,0	0,0%	3,5%
Education nationale	233,0	241,0	236,0	-2,1%	74,9%
Agence de Santé	10,0	10,0	12,0	20,0%	3,8%
Total	323,0	315,5	315,0	-0,2%	100,0%

Source : Administration supérieure

En cumulant les données des deux tableaux ci-dessus, le nombre de salariés sur le Territoire ressort à 2.227 contre 2.151,5 à fin 2006, soit une progression de 3,5% en moyenne annuelle. La part de la fonction publique et semi-publique (fonctionnaires inscrits et non inscrits à la CLR) dans l'emploi salarié local diminue, à 70,5 % en 2007 contre 72,2% un an plus tôt, au profit de l'emploi dans le secteur privé (29,5 % de l'emploi salarié total en 2007 contre 28 % l'année précédente).

Le recensement des demandeurs d'emploi n'est pas exhaustif

Remarque liminaire : La notion de « demandeur d'emploi » à Wallis-et-Futuna n'est pas assimilable à la définition européenne du Bureau International du travail (BIT) du fait qu'il n'existe pas d'ANPE et de dispositifs d'indemnisation sur le Territoire.

Sous la réserve précisée ci-dessus, en 2007, 600 demandeurs d'emplois ont été recensés à Wallis par le Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales (SITAS) contre 503 l'année précédente. Le SITAS a noté un nombre constant équivalent à 100 inscriptions annuelles dont près de 50 % de femmes, notamment bachelières de 18 à 25 ans.

1.2. Les Chantiers de Développement local

La circulaire du ministère de l'Outre-mer du 15 juillet 1991, définit les Chantiers de Développement comme étant des chantiers permettant « de donner à des catégories particulièrement défavorisées, une aide financière temporaire en contrepartie d'un travail d'intérêt général pendant une durée déterminée, et d'apporter une aide à l'insertion sociale et professionnelle des travailleurs privés d'emploi ». Les postulants aux Chantiers de Développement pour les Jeunes (CDJ) ou aux Chantiers de Développement pour les adultes (CDA) doivent être à la recherche d'un emploi et, de préférence, s'être préalablement inscrits auprès du SITAS.

Le choix des projets doit se situer hors du secteur marchand afin de ne pas concurrencer les entreprises privées. Ils comprennent les travaux d'entretien, d'assainissement, de remise en état du patrimoine culturel, naturel, architectural du territoire, les actions liées à la protection de l'environnement ou à la prévention, les activités culturelles et sportives, l'action sociale et l'aide aux handicapés.

Les CDJ, destinés à des jeunes âgés de 16 à 26 ans, sont des emplois à mi-temps, et pour une durée cumulable maximum d'un an jusqu'à leur 26ème anniversaire. Ils permettent d'acquérir une première expérience professionnelle, voire éventuellement de compléter une formation. Ils sont rémunérés à hauteur de 80 % du SMIG horaire (soit 29.487 F CFP depuis le 1er janvier 2008 pour 80 heures de travail par mois). En 2007, le Service du SITAS a dénombré 166 jeunes employés à ce titre contre 181 en 2006, répartis comme suit : 118 par les associations et organismes à but non lucratif, 21 par les collectivités locales et circonscriptions administratives, 2 par des établissements publics, 1 par le Territoire et 24 dans divers secteurs (dont 20 jeunes employés dans le cadre de la protection de l'environnement).

Les CDA sont des emplois rémunérés au taux du SMIG, d'une durée maximum de 12 semaines par an à temps complet ou son équivalent à temps partiel. Cette année, 820 adultes ont été recrutés par l'intermédiaire du SITAS (contre 656 en 2006) dont 577 par les collectivités locales et circonscriptions administratives, 181 dans le milieu associatif, 16 par les services techniques de l'État, 28 par les établissements publics, 3 par le Territoire et 15 dans d'autres domaines.

L'enveloppe attribuée au dispositif des chantiers de développement local en 2007 s'élève à 155,5 millions de F CFP, en baisse de 7 % par rapport à la dotation de 2006. Cette enveloppe a été répartie, après réajustements intervenus en faveur de la circonscription de Futuna comme suit : 23 % pour la circonscription d'Uvea, 46 % pour Futuna et 31 % pour le SITAS.

En 2007, 986 personnes ont bénéficié de ce dispositif contre 750 en 2006, soit une augmentation de 31,5 % en un an.

2. LES RELATIONS DU TRAVAIL

2.1. L'organisation interprofessionnelle

La chambre interprofessionnelle (CIPWF) couvre l'ensemble des activités économiques des deux îles. Elle a été constituée en tant qu'établissement public territorial. Ces statuts ont été adoptés en janvier 2002 par l'Assemblée territoriale. Ses membres ont été élus en septembre 2002 et renouvelés pour moitié en décembre 2005.

Le budget des dépenses exécutées par la chambre interprofessionnelle pour l'année 2006 a été de 15,4 millions de XPF. Son fonctionnement est financé par une taxe additionnelle de 30% sur les patentes.

Elle dispose encore de peu de moyens et son action se limite à la formation. En collaboration avec le SITAS, elle initie un partenariat avec la Conférence Régionale des Métiers du Pacifique Sud (COREM), regroupement des chambres consulaires de Nouvelle-Calédonie, Polynésie, Wallis-et-Futuna, instance actuellement en cours de réactivation, dont l'objectif est de renforcer la place et le rôle du secteur des métiers dans le développement économique et social de chacun de ces territoires. Dans ce cadre, une première action a été engagée en 2007, avec l'aide du SITAS, pour la formation en gestion et comptabilité des artisans et chefs de petites entreprises du Territoire.

Dans le cadre du Contrat de développement, une dotation de 77,5 millions de XPF a été mise à la disposition de la CIPWF par le ministère de l'Outre-mer, pour mener des actions d'aide aux entreprises d'une part (30 millions de XPF) et pour la construction du bâtiment de la Chambre interprofessionnelle d'autre part (47,5 millions).

2.2. Le droit du travail

Les relations du travail sur le Territoire sont, pour l'essentiel, régies par un Code du travail issu de la Loi du 15 décembre 1952. L'obsolescence de ce texte ne permet pas la mise en place d'un cadre juridique adapté aux conditions actuelles du monde du travail. Pour le secteur privé, un accord interprofessionnel territorial a été signé le 15 décembre 1995. Il comportait notamment un volet de négociation des salaires. En dehors des augmentations du SMIG, les salaires n'ont pas été renégociés depuis.

L'ordonnance n°2000-285 du 30 mars 2000 portant actualisation et adaptation du droit du travail de l'Outre-mer permet désormais aux partenaires sociaux dans le Territoire de négocier des accords d'annualisation du temps de travail. Aucun accord de ce type n'a été signé à ce jour. Le temps de travail hebdomadaire reste par ailleurs fixé à 39 heures. En outre, en matière d'hygiène et de sécurité des travailleurs, cette ordonnance a introduit dans le Code du travail local le principe de la responsabilité de l'employeur et de l'obligation de maintenir en constant état de propreté les locaux de travail ou de veiller à la sécurité des travailleurs, y compris en interrompant leur activité en cas de danger grave, imminent et inévitable (notamment en cas de catastrophe naturelle).

Aucune évolution majeure n'est à mentionner en matière de droit du travail ces dernières années. Cependant, l'ordonnance n°2005-57 du 26 janvier 2005, portant actualisation et adaptation du droit du travail en outre-mer, vient moderniser la loi n°52-1322 du 15 décembre 1952 applicable à Wallis-et-Futuna.

2.3. Les rapports sociaux

Il existe sur le Territoire une fédération patronale, affiliée à la CGPME. Cinq syndicats sont par ailleurs considérés comme « représentatifs » localement : FO, la FSTWF, la CFDT, le SACE (au sein de l'Administration supérieure) et l'USTO (au sein de RFO). Si le taux de syndicalisation n'est pas recensé, la capacité de mobilisation est en tout cas importante et peut déboucher sur des conflits sociaux sérieux.

La Commission Consultative du Travail (CCT), qui peut être consultée sur « toutes les questions relatives au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle », a été instituée par les articles 162 et 163 du code du travail et l'arrêté 2000-491 du 7 novembre 2000. Trois réunions ont eu lieu au cours de l'année 2007 portant sur la périodicité du versement de la prime à l'emploi, l'interdiction de l'amiante, la formation syndicale, les modalités d'élection des délégués du personnel du secteur privé, les locaux pouvant être mis à la disposition des syndicats et sur les modalités de fonctionnement de la commission elle-même.

Enfin, la Commission consultative du travail dont la dernière réunion remonte au 21 décembre 2006, est également chargée « d'étudier les éléments pouvant servir de base à la détermination du salaire minimum : étude du minimum vital, étude des conditions économiques générales ». Instance de dialogue social, cette commission, ainsi que les revalorisations successives du SMIG, ont contribué, en 2006, à améliorer le climat social et à limiter les conflits dans les entreprises.

Par ailleurs, au cours de l'année 2007, 40 réclamations individuelles ou collectives ont été traitées au SITAS, soit une diminution de 50 % par rapport à 2006. Elles portent principalement sur l'application de la réglementation en matière de salaires, congés payés ou déclaration et versement des cotisations auprès de la CLR-CCPF ainsi que sur des litiges relatifs à la rupture des contrats de travail.

2.4. L'inspection du travail

Le Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales (SITAS) existe sur le Territoire depuis décembre 1989. Il est chargé, malgré ses moyens d'action limités, des missions suivantes :

- organiser et contrôler les actions en matière de formation professionnelle, d'aide à l'emploi et d'insertion ;
- faciliter la conciliation entre les parties lors des conflits sociaux. Il s'agit aujourd'hui de son rôle principal ;
- animer le dialogue social à travers la présidence et le secrétariat de la commission consultative du travail ;
- contrôler l'application du Code du travail en vigueur sur le Territoire. Cette tâche est rendue difficile par le cadre juridique ancien et peu structuré. Il bénéficie d'un pouvoir de sanction mais en fait très peu usage, lui préférant la médiation ;
- exercer la tutelle administrative sur les organismes territoriaux à caractère social, en l'occurrence la CLR-CCPF;
- animer et suivre l'office local de la main-d'œuvre, qui recense les demandeurs d'emploi.

Le SITAS couvre également les chantiers de développement, l'aide aux personnes handicapées, l'instruction et le suivi du régime territorial de prise en charge d'un forfait d'eau pour les abonnés de Wallis, la synthèse des informations et l'élaboration des statistiques territoriales.

§ 3. LES SALAIRES ET LES PRIX

1. LES SALAIRES

Un écart important existe entre les niveaux de salaire du secteur public et du secteur privé, constituant un puissant facteur d'incitation pour les candidats à la recherche un nouvel emploi à s'orienter vers le secteur public.

L'affiliation des salariés à la Caisse Locale de Retraites (CLR) permet d'établir une évaluation de la masse salariale des employés du Territoire (hors fonctionnaires d'Etat).

1.1. L'évolution des salaires dans le secteur privé

Aux termes de l'Accord Interprofessionnel du Travail (AIT) du 15 décembre 1995, les salaires de base du secteur privé comprennent une partie fixe (coefficient 100) correspondant au SMIG horaire, et une partie mobile dont la valeur du point est en principe négociée chaque année aux environs du 1^{er} novembre ou dès que l'augmentation de l'indice du coût de la vie dépasse 2%. Le salaire est obtenu par le produit du nombre de points par la valeur du point, ajouté à la partie fixe du salaire (coefficient 100).

L'arrêté n°2001-264 a fixé, le 22 juin 2001, les étapes d'une revalorisation sensible du SMIG sur le Territoire, visant à atteindre le seuil de 70.000 XPF par mois. Le SMIG n'avait, à cette époque, pas évolué depuis le 1^{er} juin 1998.

Evolution du SMIG depuis 1998

	Rémunération horaire (XPF)	Rémunération mensuelle (XPF)	Evolution / date précédente
Depuis juin 1998	344,25	58 178	-
1er juillet 2001	372,47	62 947	8,2%
1er janvier 2002	394,82	66 725	6,0%
1er janvier 2003	414,56	70 061	5,0%
1er janvier 2004	415,56	70 230	0,2%
1er janvier 2005	434,09	73 361	4,5%
1er janvier 2006	440,70	74 478	1,5%
1er janvier 2007	451,71	76 339	2,5%
1er janvier 2008	460,74	77 866	2,0%

Source : *Journal officiel du Territoire*

L'arrêté n° 2007/568 du 26 décembre 2008 fixe le montant du salaire minimum interprofessionnel garanti dans le Territoire de Wallis-et-Futuna. La rémunération horaire minimum s'est établie à 460,74 F CFP à compter du 1^{er} janvier 2008, équivalant à 77.866 F CFP pour 169 heures de travail mensuel. Ainsi, le SMIG mensuel a été revalorisé de 2 % contre 2,5 % l'année précédente.

1.2. L'évolution des salaires dans le secteur public

Les salaires des agents permanents de l'administration territoriale, complètement déconnectés du SMIG mensuel, ont été revalorisés de 1,5 % depuis le 1^{er} janvier 2007. Ainsi le salaire minimum de base a été porté de 103 741 F CFP au 31/12/2006 à 105 297 F CFP au 31/12/2007. Il faut souligner qu'il existe un écart important entre le SMIG et les salaires moyens de l'administration de nature à ne pas favoriser la recherche d'emploi dans le secteur privé.

Evolution de la grille des salaires des agents permanents de l'administration (en XPF)

Indices	déc-06		déc-07	
	Salaire horaire	Salaire Mensuel	Salaire horaire	Salaire Mensuel
Employés				
250 (min)	613,85	103 741	623,06	105 297
500	845,63	142 911	858,31	145 054
750	1 141,30	192 880	1 158,42	195 773
810 (max)	1 219,24	206 052	1 237,53	209 143
Catégorie supérieure				
A-I (min)	1 109,88	187 570	1 126,53	190 384
D-VI (max)	2 320,48	392 161	2 355,29	398 044

Source : Administration supérieure

2. LES PRIX

Remarque liminaire : l'indice des prix est calculé par le Service territorial de la statistique et des études économiques (STSEE), créé en 2000. Entre 1983 et 1995, un indice était calculé par l'administration territoriale, mais entre le 3^{ème} trimestre 1995 et le 4^{ème} trimestre 1999, aucun indice des prix n'a été calculé. Pour le calcul de l'indice, la base 100 est le 3^{ème} trimestre 1989.

L'enquête « budget des familles » réalisée par le service territorial des Statistiques à la demande de l'Assemblée Territoriale sur la période 2005-2006, donne un éclairage sur les différents aspects de la consommation sur le Territoire. Elle devrait permettre également un remaniement de l'indice des prix à la consommation, s'appuyant aujourd'hui, sur des pondérations issues d'une étude réalisée en 1988 et dont l'obsolescence nuit à la qualité des résultats obtenus et aux réajustements du SMIG et du traitement des fonctionnaires territoriaux

La pondération de l'indice des prix a été établie en 1989

La pondération des catégories de biens et services, non revue depuis 1989, s'établit comme suit :

Produits alimentaires	:	48,58%
Produits manufacturés	:	41,54%
Services	:	9,88%

La sous-pondération de la catégorie des services est très nettement marquée. Il faut souligner que le transport aérien (3,62 % de l'indice actuel) et les télécommunications (0,27 % de l'indice actuel) représentent une place importante dans le budget des ménages du fait de l'isolement du Territoire et du coût de revient de ses services. Par ailleurs, le prix de l'électricité, poste de dépenses important des ménages n'est pas pris en compte dans le calcul de l'indice, alors que les tarifs appliqués à la clientèle continuent de croître du fait d'un mode de production essentiellement thermique.

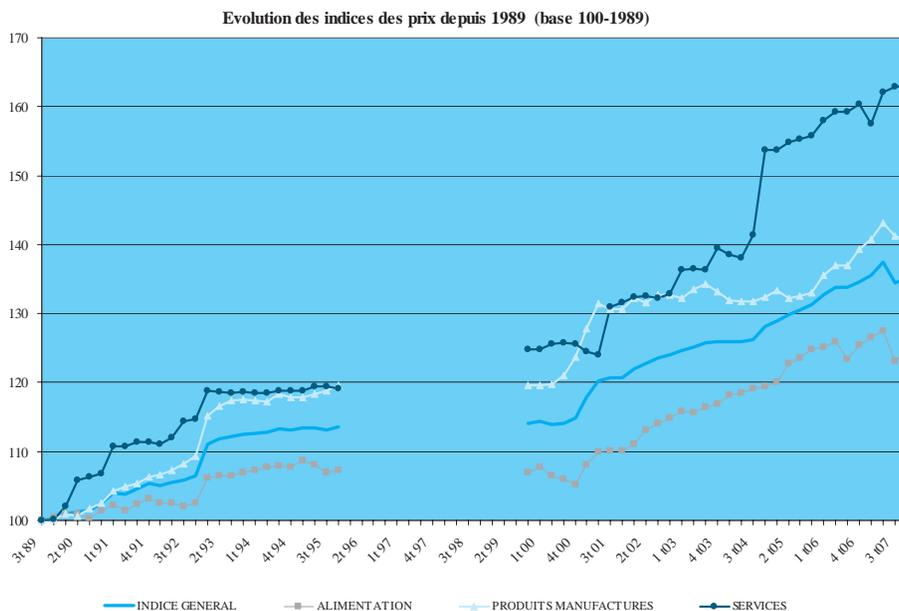
A la fin de l'année 2007, l'indice des prix à la consommation augmente de 0,4 %, en glissement annuel contre + 2,5 % l'année précédente. Les prix des produits alimentaires accusent une baisse de 0,5 % tandis que ceux des produits manufacturés et des services augmentent respectivement de 0,9 % et 1,6 %.

Indice des prix à la consommation

Indices	déc-05	déc-06	déc-07	Variation 2006/2005	Variation 2007/2006
Indice des produits alimentaires	124,87	125,44	124,76	0,5%	-0,5%
Indice des produits manufacturés	133,1	139,35	140,67	4,7%	0,9%
Indice des services	155,71	160,35	162,97	3,0%	1,6%
Indice global	131,34	134,66	135,14	2,5%	0,4%

Base 100 : 1989

Source : STSEE



Les taux de changes

L'année 2007 a été marquée par une dépréciation des devises des principaux fournisseurs du Territoire par rapport au franc pacifique. En effet au 31 décembre 2007, alors que vous échangez 85,7 F CFP contre 100 yens 2 ans auparavant, il ne vous faut plus que 72,3 F CFP. Le yen, les dollars américain, australien, néo-zélandais et le dollar de Singapour ont perdu respectivement 4,8 %, 10,5 %, 0,4 %, 1,6 % et 4,5 % de leur valeur face au franc pacifique. Ces évolutions pourraient expliquer, en partie, la hausse enregistrée sur la valeur des importations réalisées en 2007.

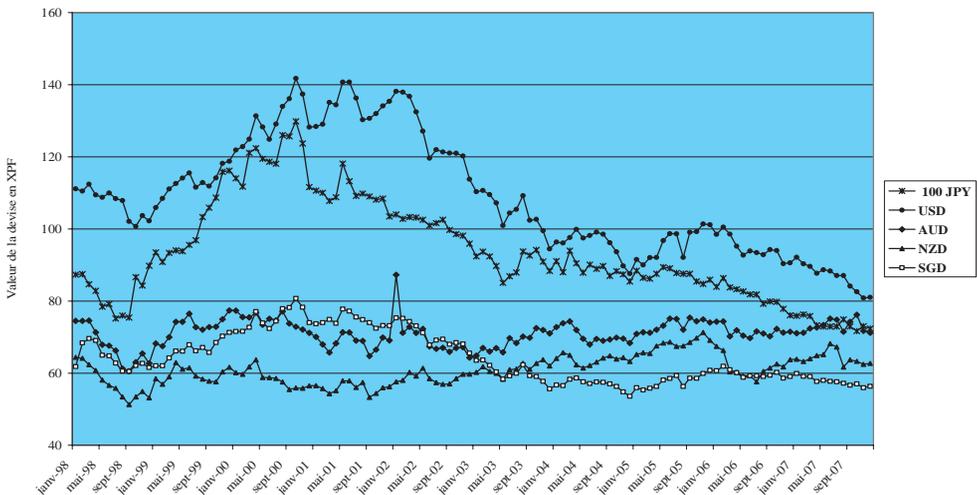
Evolution du taux de change du Franc Pacifique (en XPF)

	déc-05	déc-06	déc-07	Variations	
				2006/2005	2007/2006
Japon (100 Yens)	85,7527	76,0414	72,3530	-11,3%	-4,9%
Etats-Unis	101,3950	90,6088	81,0623	-10,6%	-10,5%
Australie	74,9336	71,4947	71,2131	-4,6%	-0,4%
Nouvelle-Zélande	71,2982	63,7286	62,7269	-10,6%	-1,6%
Singapour	59,8905	59,0693	56,3870	-1,4%	-4,5%

Source : IEOM (nb : taux de change en fin de mois)

L'évolution des cours des devises sur 10 ans montre une convergence de leur valeur en F CFP. Sur cette période, du fait de la forte appréciation de l'euro et de l'existence d'une parité fixe entre cette devise et le franc pacifique, la valeur du dollar américain s'est largement dépréciée, passant de 140 F CFP pour un dollar en septembre 2000 à 81 F CFP pour un dollar à la fin décembre 2007.

Evolution des taux de change en XPF



3. LE BUDGET DES MENAGES

L'enquête « budget des familles 2005-2006 », réalisée en 2006 par le Service Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques, a mis en évidence un montant moyen mensuel des dépenses des ménages de Wallis et Futuna de 242.000 F CFP par mois ce qui représente un montant annuel de 8,7 milliards de F CFP.

La prépondérance des dépenses d'alimentation et de transport

Les résultats de cette enquête font ressortir que les quatre principaux postes de dépenses, sur les quinze mis en évidence dans le tableau ci-dessous, sont : l'alimentation (21% du total des dépenses), suivie par les transports (15,3%), le logement (14,9%) et les transferts monétaires (12%). Ils mobilisent près des deux tiers du budget des ménages du Territoire. Le dernier tiers se répartit entre les onze autres catégories de dépenses, aucune ne dépassant 6 % du budget total.

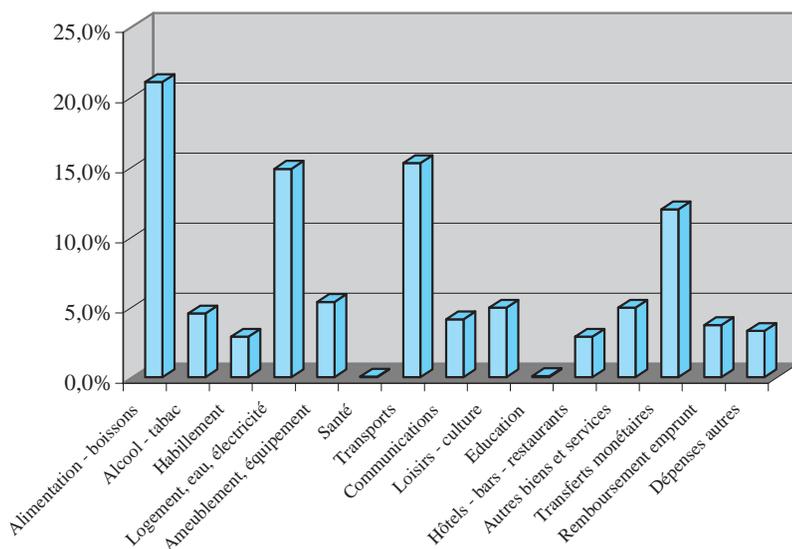
Une des particularités de Wallis-et-Futuna réside dans l'importance du poste transport (15,3 % des dépenses totales) qui occupe le second rang du budget des ménages et dépasse en montant le logement. En effet, dans la plupart des autres pays le logement constitue l'une des deux principales sources de dépenses avec l'alimentation. Enfin, le cumul de toutes les dépenses liées à l'alimentation atteint 21% de la dépense totale, contre 18,4% en métropole.

Dépense annuelle totale des ménages par postes budgétaires

Poste de dépense	Montant annuel total XPF	Montant mensuel par ménage XPF	% mensuel par ménage
Alimentation - boissons non alcoolisées	1 842 000 000	51 000	21,0%
Alcool - tabac	383 000 000	11 000	4,5%
Habillement	268 000 000	7 000	2,9%
Logement, eau, électricité	1 299 000 000	36 000	14,9%
Ameublement et équipement ménager	473 000 000	13 000	5,4%
Santé	3 000 000	100	0,0%
Transports	1 317 000 000	37 000	15,3%
Communications	352 000 000	10 000	4,1%
Loisirs - culture	418 000 000	12 000	5,0%
Education	7 000 000	200	0,1%
Hôtels - cafés - bars - restaurants	238 000 000	7 000	2,9%
Autres biens et services	421 000 000	12 000	5,0%
Transferts monétaires sans contrepartie	1 045 000 000	29 000	12,0%
Remboursement d'emprunt immobilier	328 000 000	9 000	3,7%
Dépenses autres ménages	294 000 000	8 000	3,3%
Dépense Totale	8 688 000 000	242 300	100,0%

Source STSEE - Enquête "budget des familles 2005 2006".

Répartition des dépenses des ménages



Le poste « alimentation » totalise 21 % de la dépense totale contre 41,4 % en 1982. Cette baisse de la part relative à l'alimentation correspond à une augmentation du niveau de vie et du pouvoir d'achat des ménages. En conséquence, aujourd'hui les ménages consacrent davantage de moyens à d'autres types de dépenses telles que le confort, l'équipement ou les loisirs.

Les deux catégories les plus importantes dans le budget alimentaire des ménages sont la viande (34,2 % de la dépense alimentaire) et les produits de boulangerie (11 %). Le budget viande, plus élevé qu'ailleurs (15,5 % en métropole du budget alimentaire) représente 23 300 F CFP en moyenne par mois alors qu'il engendre en France métropolitaine une dépense de 9 800 F CFP

Les dépenses de transport sont consacrées aux acquisitions de véhicules (540 millions de F CFP) suivi des voyages aériens, puis des frais de fonctionnement et d'entretien des véhicules (respectivement 444 et 373 millions de f CFP).

Les transferts monétaires sans contrepartie représentent 12 % de la dépense totale, et sont composés à 85 % de dons à d'autres ménages, aux associations ou à des actions collectives.

Les inégalités sociales et géographiques

L'enquête révèle d'importantes disparités sociales et géographiques :

- ✓ 25 % des ménages dépendent moins de 68 000 F CFP par mois (- de 30 % de la dépense moyenne).
- ✓ 50 % des ménages dépendent moins de 156 000 F CFP par mois.

A Wallis, la moitié des ménages consommant le moins représente seulement 16,2 % de la dépense totale de l'île et le quart des moins dépensiers 4,6 %. De plus, les 25 % consommant le

plus concentrent 60,2 % de la dépense totale. A Futuna, les inégalités dans la répartition de la dépense sont du même ordre.

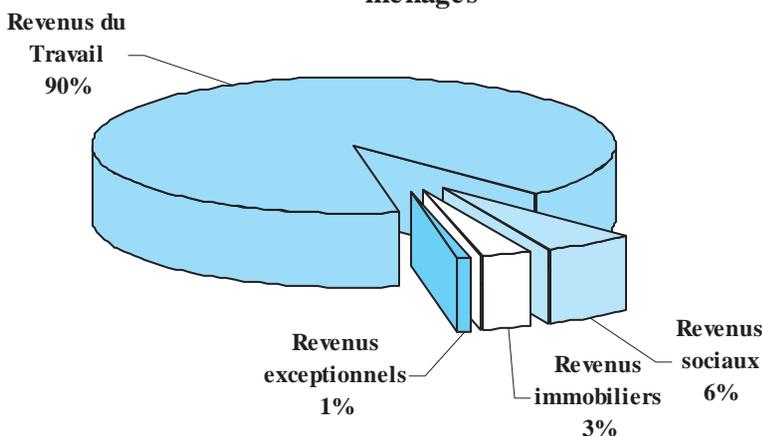
Les ménages de Wallis dépensent en moyenne 272 000 F CFP par mois contre 168 600 F CFP pour Futuna. Le rapport de population de 70% à Wallis et 30% à Futuna ne se retrouve pas au niveau de la dépense totale monétaire puisque 79% des dépenses du Territoire sont effectuées par des ménages de Wallis.

Le poids de l'autoconsommation

Valorisée à 2,3 milliards de F CFP soit 26 % de la dépense totale, l'autoconsommation touche 2/3 des ménages du Territoire et 80% des ménages de Futuna. Avec l'autoconsommation, la dépense mensuelle moyenne passe de 242 000 F CFP à 308 500 F CFP, soit un accroissement de 64 500 F CFP dû à la dépense non monétaire. Elle s'avère donc être une économie non négligeable pour les ménages.

Près du tiers de l'autoconsommation est composé de tubercules (ignames et taros). Elle comprend également d'importantes quantités de bananes, de fruits, de viande de porc et de poissons. De ce fait, ces produits, peu commercialisés (2% des tubercules seulement), occupent une faible place dans les dépenses monétaires de ménages. Globalement, 56% de la consommation alimentaire ne fait pas l'objet de dépenses monétaires (65,4% à Futuna). Ainsi, l'autoconsommation contribue à réduire les inégalités dans la dépense alimentaire.

Composition des ressources monétaires des ménages



Des ressources monétaires provenant des salaires

Les ressources monétaires des ménages s'établissent à 11 milliards de F CFP, soit une moyenne mensuelle de 308.000 F CFP. Les revenus du travail représentent 90 % des ressources monétaires des ménages tandis que la part des revenus sociaux (allocation familiales, pensions et dons des autres ménages), immobiliers (6,5% des ménages ont au moins

une maison en location) et exceptionnel (ventes de cochons) reste relativement faible. Comme pour les dépenses, les ressources sont réparties très inégalement. Deux ménages sur trois perçoivent moins que la moyenne mensuelle sur le Territoire (de 308.000 XPF). Le salaire mensuel moyen perçu par ménage est estimé à 339 000 F CFP à Wallis contre 237 000 F CFP à Futuna.

Le recours au crédit

Les commerçants du Territoire offrent certaines commodités de paiement aux ménages puisque 7 personnes sur 10 possèdent un compte chez un commerçant, ce qui représentent 2,5 milliards de F CFP, soit 30 % de la dépense totale des ménages. En raison de l'absence d'agence bancaire permanente sur Futuna, 75 % des ménages ont eu recours à ce système de crédit, représentant plus de 40 % de la dépense totale. Au total sur l'année de réalisation de l'enquête, 25 % des ménages ont eu recours à un nouveau crédit ce qui représente près de 1.200 emprunts. Un crédit sur cinq est contracté auprès d'un établissement bancaire soit 625 millions de F CFP. 64 % des montants prêtés aux ménages proviennent de la banque et 36 % des commerçants. Il est à noter que plus de 50 % des crédits accordés sont voués à la consommation de biens durables (mobilier, électroménager...). Ce sont les ménages se situant dans la tranche de revenus intermédiaires qui ont le plus recours au crédit.

Sur l'année de l'enquête, 4 ménages sur 10 ont contracté au moins un crédit et le nombre moyen de crédit par ménage est de 1,8. Enfin, le taux moyen d'endettement des ménages s'élève à 16,4 % de leurs ressources monétaires.

§ 4. LES ECHANGES

1. L'EVOLUTION DES ECHANGES COMMERCIAUX

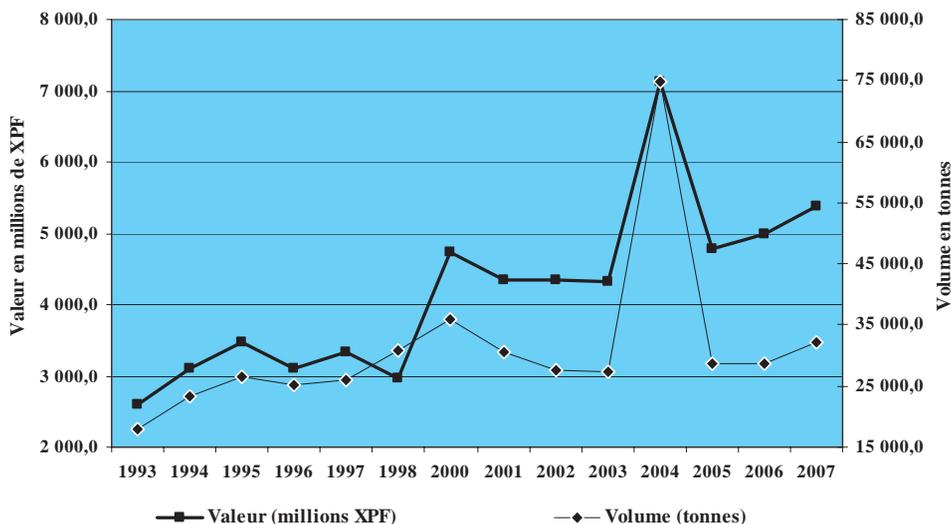
Au cours de l'année 2007, aucune exportation n'a été enregistrée alors qu'en 2006 19 tonnes de trocas³ avaient été exportées pour une valeur de 11,6 millions de F CFP. Le déficit commercial équivaut, par conséquent, à la valeur des importations et le taux de couverture des importations par les exportations est nul.

1.1. L'évolution des importations

L'année 2007 révèle une augmentation des importations en valeur et en volume de respectivement, 7,8 % (5.368,2 millions de F CFP) et, 12,6 % (32.228 tonnes) par rapport à 2006.

Par ailleurs, le caractère exceptionnel des importations de l'année 2004 résulte de la conjugaison de deux opérations : l'entrée sur le territoire de matériels destinés à la construction d'une unité de stockage d'une valeur de 750 millions de F CFP pour un importateur de biens alimentaires et l'immatriculation d'un bateau-citerne par la Collectivité, d'une valeur de 2.603 millions de F CFP et d'un poids de 45.800 tonnes.

Evolution des importations en valeur et en volume
1993-2007

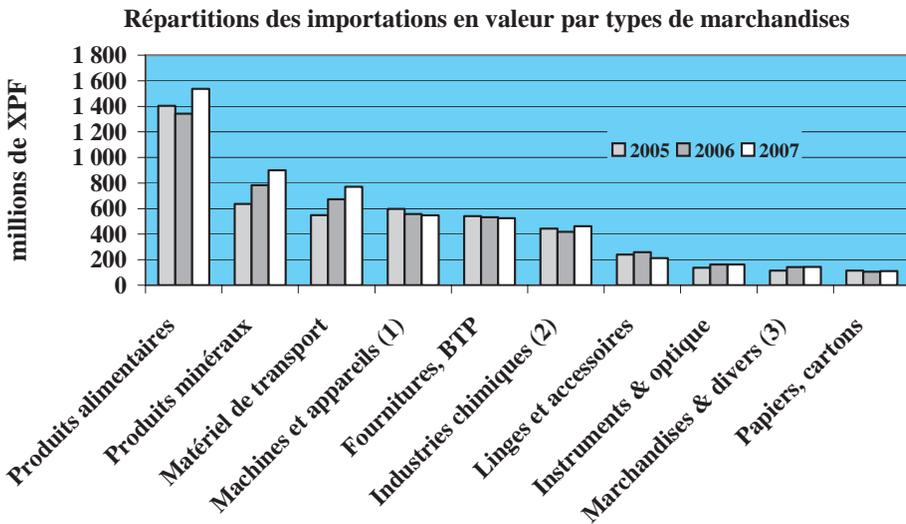


³ Coquillage dont la nacre est utilisée à la confection de boutons et de bijoux de fantaisie.

Marchandises importées

La répartition des importations en valeur par types de marchandises montre la prépondérance des produits alimentaires par rapport aux autres catégories de marchandises et ceci sur les trois dernières années. La faiblesse de la production locale favorise l'importation de ces produits, représentant 28,6 % du total des importations en 2007 contre 26,9 % un an auparavant.

Les importations de l'année 2007 ont été tirées par les postes « produits alimentaires » (1.536,6 millions de F CFP), « produits minéraux » (900,4 millions de F CFP), « matériel de transport » (770,9 millions de F CFP) et « industries chimiques » (461 millions de F CFP), qui augmentent respectivement de 14,5 %, 14,8 %, 14,8 % et 10,4 % par rapport à l'année précédente.



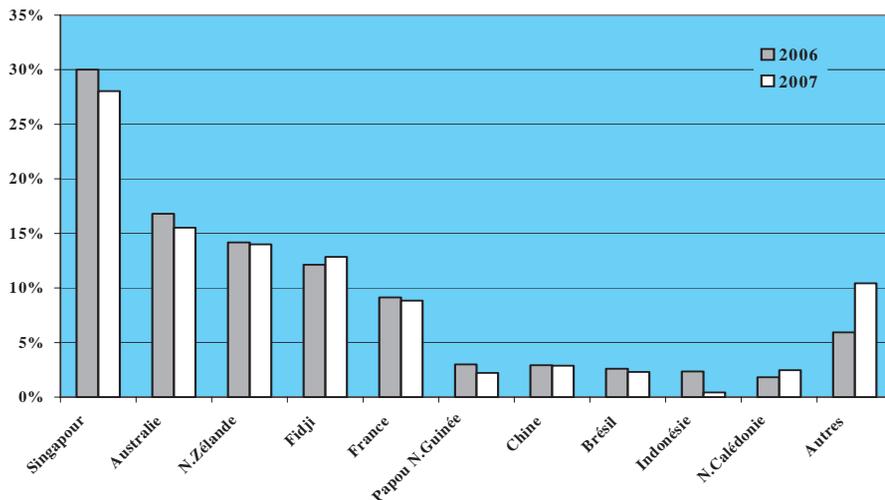
(1) électroménager, hi-fi, informatique... (2) médicaments, hygiène, peinture... (3) mobilier, articles de sport...

1.2. Les principaux fournisseurs

Principaux fournisseurs en tonnage

Sur un tonnage de plus de 32.000 tonnes en 2007, Singapour confirme sa position de premier fournisseur du Territoire avec 9.056,6 tonnes, soit 28 % des importations. Les importations provenant de ce pays sont constituées essentiellement d'hydrocarbures d'où l'importance des tonnages enregistrés. L'Australie se place au second rang des principaux fournisseurs avec 15% du volume importé. La France se classe en 5^{ème} position (9%) après la Nouvelle-Zélande (14%) et Fidji (13%).

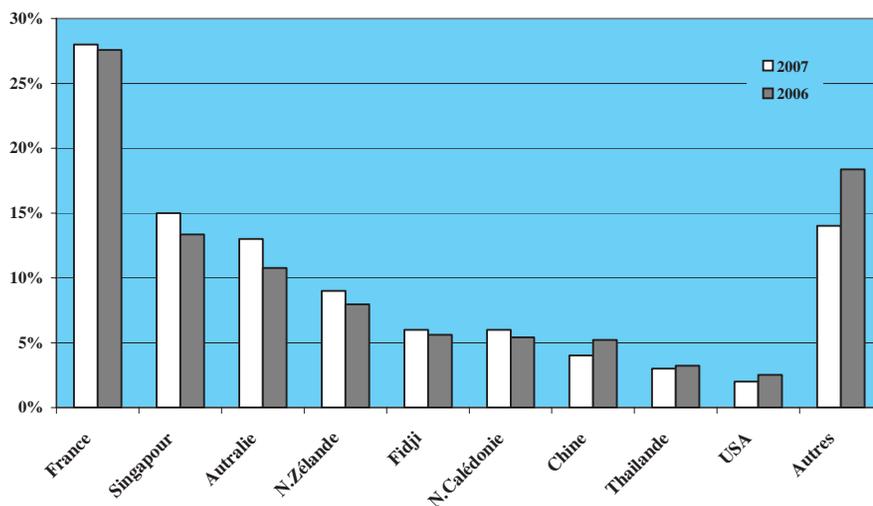
Répartition des origines des importations en volume



Principaux fournisseurs en valeur

Sur les 5,3 milliards de F CFP d'importations enregistrées en 2007, la France occupe la première place avec 1,5 milliards de F CFP (28 %) de la valeur totale des biens importés. Le classement reste inchangé pour les autres pays, à savoir en second rang, Singapour à 802 millions de F CFP (14 %), puis successivement l'Australie à 703 millions de F CFP (13 %), la Nouvelle-Zélande à 520 millions de F CFP (9%) et Fidji avec 321 millions de FCFP (6%). La Nouvelle-Calédonie a une part équivalente à celle de Fidji dans les échanges commerciaux du Territoire avec l'extérieur.

Répartition des origines des importations en valeur



(1) électroménager, hi-fi, informatique... (2) médicaments, hygiène, peinture... (3) mobilier, articles de sport...

Importations en valeur (millions de XPF)

CHAPITRES	2005		2006		2007		Variation 2007/2006
	Valeur	Part (%)	Valeur	Part (%)	Valeur	Part (%)	
LES PRODUITS ALIMENTAIRES	1402,8	29,36%	1342,2	26,96%	1536,6	28,62%	14,49%
- INDUSTRIES ALIMENTAIRES (charcuteries, conserves, boissons, ...)	795,7	16,65%	790,0	15,87%	901,6	16,80%	14,13%
- PRODUCTION ANIMALE (viandes, poissons, laitages, ...)	380,9	7,97%	340,6	6,84%	408,8	7,62%	20,02%
- PRODUCTION VEGETALE (fruits, légumes, céréales, thé, café, ...)	204,0	4,27%	191,4	3,84%	201,6	3,76%	5,34%
- GRAISSES ET HUILES ANIMALES OU VEGETALES	22,2	0,46%	20,1	0,40%	24,6	0,46%	22,53%
MATERIEL DE TRANSPORT	549,8	11,51%	671,6	13,49%	770,9	14,36%	14,79%
PRODUITS MINERAUX (ciment, ...)	636,7	13,33%	784,1	15,75%	900,4	16,77%	14,83%
- CEMENTS	72,7	1,52%	92,2	1,85%	95,0	1,77%	3,08%
- HYDROCARBURES	540,2	11,31%	691,9	13,90%	805,3	15,00%	16,40%
FOURNITURES (BTP, ...)	540,1	11,30%	533,3	10,71%	523,5	9,75%	-1,85%
- METAUX (tôles, grillages, outillage à main, objets de ménage, ...)	307,0	6,43%	252,4	5,07%	246,9	4,60%	-2,17%
- MATIERES PLASTIQUES (pneumatiques, articles sanitaires, ...)	111,3	2,33%	138,1	2,77%	130,2	2,43%	-5,71%
- BOIS (bois brut ou scié, articles en bois sauf meubles)	74,3	1,56%	89,1	1,79%	86,7	1,62%	-2,67%
- OBJETS EN VERRE, PORCELAINE ET CARRELAGE	47,5	0,99%	53,7	1,08%	59,6	1,11%	10,96%
MACHINES ET APPAREILS (électroménager, hifi, informatique, ...)	597,7	12,51%	557,9	11,21%	546,2	10,17%	-2,10%
INDUSTRIES CHIMIQUES (médicaments, hygiène, beauté, peinture, ...)	443,2	9,28%	417,5	8,39%	461,0	8,59%	10,43%
LINGES ET ACCESSOIRES	240,8	5,04%	259,3	5,21%	212,9	3,97%	-17,88%
- TEXTILES (vêtement, linge de maison, ...)	167,6	3,51%	208,5	4,19%	163,6	3,05%	-21,53%
- ACCESSOIRES (chaussures, coiffures, parapluies, ...)	38,4	0,80%	23,9	0,48%	21,6	0,40%	-9,79%
- PEAUX, CUIRS, PELLETERIES	6,8	0,14%	5,9	0,12%	5,2	0,10%	-11,40%
- BIJOUX	28,0	0,59%	29,1	0,58%	22,6	0,42%	-22,48%
MARCHANDISES ET PRODUITS DIVERS (mobilier, articles de sport, ...)	114,9	2,40%	142,4	2,86%	143,5	2,67%	0,79%
PAPIERS, CARTONS (papeterie, livres, objets jetables en papier ou en carton, ...)	114,8	2,40%	105,6	2,12%	109,8	2,05%	3,97%
INSTRUMENTS ET APPAREILS OPTIQUES (photographie, médico-chirurgical, ...)	137,0	2,87%	163,6	3,29%	162,9	3,04%	-0,41%
ARMES ET MUNITIONS	0,3	ns	0,1	ns	0,1	ns	13,71%
OBJET D'ART ET DE COLLECTION	0,1	ns.	0,3	ns.	0,2	ns.	-29,48%
TOTAL GENERAL	4778,10	100,0%	4977,9	100,0%	5368,2	100,0%	7,8%

Source: Service des Douanes et des Affaires Maritimes

2. LES TRANSFERTS PUBLICS ET INTERBANCAIRES

2.1. Les transferts publics

Les transferts publics correspondent aux dépenses de l'Etat dans le Territoire. Ces dépenses concernent aussi bien des dépenses en personnel, en investissement que des versements de dotations ou de subventions au Territoire et aux circonscriptions. La couverture des dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'Agence de Santé est également assurée grâce aux transferts publics. Pour l'année 2007, le montant des transferts publics a atteint 11,486 milliards de F CFP, en hausse de 2,3 % par rapport à 2006. Ce flux financier correspond aux dépenses des ministères de l'Education nationale (5,9 milliards de F CFP), de l'Outre-mer (4,4 milliards de F CFP), mais également des subventions et dotations aux collectivités territoriales (1,2 milliards de F CFP).

Evolution des transferts publics avec l'extérieur (en millions de XPF)

	2005	2006	2007	Variation 2007/2006
Transferts publics de l'Etat (Concours financiers extérieurs de caractère public)	10 155	11 240	11 540	3%
<i>dont</i>				
- Subventions et dotations aux collectivités territoriales	1 337	1 161	1 164	0,3%
- Dépenses du ministère de l'Education Nationale	4 895	5 628	5 904	4,9%
- Dépenses du ministère de l'Outre mer (hors santé)	1 711	2 197	1 945	-11,5%
- Dépenses du ministère de la Santé*	2 202	2 179	2 526	15,9%

En 2006, les dépenses de santé relèvent du budget du Ministère de l'Outre Mer

Source : Trésor Public

L'Institut d'émission d'outre-mer en tant que banquier du Trésor Public a assuré une partie des transferts publics nets de l'Etat. En 2007, le solde des transferts du Trésor Public ayant transité par son compte ouvert à l'IEOM a été de 1,6 milliards de F CFP.

Transferts public ayant transité par l'IEOM (en millions de XPF)

	2005	2006	2007
Solde des transferts sur le compte du Trésor	1 174,6	263,4	1 588,2
- Solde des transferts privés	55,7	35,4	30,1
= Solde des transferts publics ayant transité par l'IEOM	1 118,9	228,0	1 558,1

Source : IEOM

** Solde de l'ensemble des transferts, publics et privés, ayant transité sur le compte du Trésor Public à l'IEOM*

La variation du solde des transferts publics constatée entre 2006 et 2007 s'explique essentiellement par des flux en direction de l'Agence centrale comptable du Trésor, à Paris, plus importants en 2006 qu'en 2007. En effet, les flux en direction du Territoire ont été sensiblement équivalents à plus de 1,1 milliards de F CFP.

2.2. Les transferts interbancaires

Transferts interbancaires (millions de XPF)

	Cumul 2005	Cumul 2006	Cumul 2007
Transferts reçus par la BWF	1 121	860	1 108
Transferts émis par la BWF	-2 606	-2 190	-2 892
Solde des transferts interbancaires	-1 485	-1 330	-1 784

Source : IEOM

Le solde des transferts effectués par la BWF de Wallis vers l'extérieur s'élève à 1.784 millions de F CFP contre 1.330 millions de FCFP en 2006.

SECTION 2

LES SECTEURS D'ACTIVITE

§ 1. L'AGRICULTURE, L'ELEVAGE ET LA PECHE

1. L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE

1.1. Etat des lieux

L'agriculture et l'élevage occupent une place prépondérante au sein des unités familiales. Les denrées agricoles sont principalement destinées à l'autoconsommation et à la satisfaction des besoins coutumiers et échappent pour la plupart à l'économie marchande. Le régime foncier coutumier, basé sur l'indivision du patrimoine familial, dont les terres sont en principe inaliénables et incessibles, est une caractéristique majeure de l'exploitation des terres arables, chaque membre de la famille étant usufruitier des parcelles familiales. Un des enjeux majeurs des prochaines années dans le secteur agricole réside en la professionnalisation des acteurs du milieu agricole.

Les résultats du premier recensement général agricole de 2001⁴ mettent en évidence le caractère très parcellisé de l'agriculture sur les deux îles. Le service de l'économie rurale et de la pêche en liaison avec le service central des enquêtes et des études statistiques du ministère de l'agriculture et de la pêche a recensé 1.167 exploitations à Wallis et 755 à Futuna. Aussi, les 1.922 exploitations comptabilisées regroupent 13.283 personnes soit une moyenne de 6,9 personnes par unité. Les familles disposent de petites unités de production, étroitement liée à la taille de la famille, ainsi que du petit outillage.

Le recensement général de la population de 2003 montre que les familles rurales sont caractérisées par la pluriactivité. En effet, 18 personnes ont déclaré l'agriculture et/ou la pêche comme activité principale. En outre, 3.931 et 3.011 personnes ont respectivement déclaré l'agriculture et la pêche comme "activité annexe". Néanmoins, seules quelques exploitations ont développé une économie marchande. L'activité agricole génèrerait 78 emplois permanents, 183 à mi-temps et 585 occasionnels, soit 846 personnes au total⁵.

A la fin de l'année 2007, le Service des contributions diverses a relevé 75 exploitations inscrites au registre des patentes, dont 52 dans le secteur de la pêche lié à l'attribution de licences de pêche donnant accès à la détaxe de carburant et de matériel.

⁴ Les chiffres donnés émanent pour l'essentiel de ce recensement.

⁵ Les salariés du secteur agricole ne sont que très rarement déclarés à la CLR.

Nombre d'inscrits au registre des patentes 2007 dans les secteurs agricole et halieutique

Activités	Nombre d'inscrits 2007
Maraîchage	7
Horticulture	1
Elevage porcin	10
Elevage avicole	5
Pêche	52
Total	75

Source : Services des contributions diverses

1.2. Les cultures

La superficie totale cultivée des exploitations est estimée à 1.350 ha soit 9,5% du Territoire dont 620 ha à Alofi et Futuna et 730 ha à Wallis. La production végétale se caractérise par trois systèmes de production : un système agroforestier qui occupe 460 ha à proximité de l'habitat, composé principalement d'arbres à pain, bananiers, cocotiers et fruitiers sous lesquels poussent quelques pieds de taro et d'igname ; un système intensif qui comporte des aménagements hydrauliques sur une centaine d'hectares dont deux tiers plantés de taros et un tiers en jachère ; un système plus extensif de cultures vivrières qui couvrent environ 800 hectares, essentiellement consacrés au manioc. Les parcelles de tubercules sont laissées en jachère après 4 à 5 années de cultures successives.

Les cultures vivrières

Les cultures vivrières demeurent les principales cultures du Territoire tant pour leur valeur nutritive que pour leur importance coutumière. Elles occupent 6,7% de sa surface (950 ha). La population en tire encore les éléments de base de son alimentation : igname (25 ha), taro (100 ha), banane (140 ha), arbre à pain (160 ha) ; tandis que d'importantes surfaces cultivées sont destinées à l'alimentation porcine : manioc (530 ha), cocotier (plus de 4.000 ha dont 300 ha sur parcelles cultivées). Dans de nombreux ménages, la consommation de produits vivriers importés (pain, pâtes, pommes de terre, riz, ...) se substitue à celle de produits vivriers locaux. Si quelques commerces produisent des plats préparés à base de produits locaux, ceux confectionnés à partir de produits importés sont les plus fréquents.

Les cultures maraîchères

La demande en légumes, émanant initialement des métropolitains résidents, s'étend désormais à d'autres couches de la population. Le climat, les structures d'exploitation (superficies réduites, absence de mécanisation, etc.) ainsi que le coût de la main d'œuvre et de l'eau ne permettent pas une production maraîchère régulière ce qui contribue à maintenir un niveau élevé d'importations : 313 tonnes de fruits et légumes frais ont été importées en 2007 pour 67 millions de F CFP.

Au cours de cette période, le Service des contributions diverses a dénombré 7 maraîchers inscrits au registre du commerce.

Depuis quelques mois, deux exploitations maraîchères se sont équipées de planches hydroponiques facilitant la production de salades.

Les cultures fruitières

La production fruitière est principalement constituée de bananes, citrons et papayes, en toutes saisons. Néanmoins, la production d'ananas, d'avocats, de mangues, d'oranges et de pamplemousses s'effectue seulement à certaines périodes de l'année. Au début des années 90, des tests d'induction florale ont été réalisés démontrant la possibilité de produire des ananas toute l'année. Cette technique n'est pratiquement pas utilisée. Les variétés de mangues et d'avocats existant sur le Territoire permettent une production étalée sur plusieurs mois. La production fruitière, comme l'ensemble des produits agricoles, est faiblement commercialisée. Depuis quelques années, les grandes surfaces commerciales proposent des fruits locaux livrés par des producteurs.

Le montant des importations de fruits s'établit à 27 millions de F CFP en 2007, représentant près de 115 tonnes.

1.2. L'enseignement agricole

Créé en 1989 afin de promouvoir le développement agricole du Territoire, le collège d'enseignement agricole de Lavegahau a permis à 175 élèves d'obtenir leur diplôme, dans l'objectif de former de futurs professionnels du monde rural. Cet établissement scolaire couvre plusieurs sections : une section CAP agricole avec option « travaux paysagers » ou « services en milieu rural » et un BEP agricole avec option « agriculture des régions chaudes ». En 2007, 63 élèves étaient inscrits au collège agricole, grâce à une dotation budgétaire du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche de 32,7 millions de F CFP. Le pourcentage d'élèves diplômés s'étant installé en tant que professionnel agricole reste à déterminer.

1.3. L'élevage

L'élevage concerne presque exclusivement les espèces porcines et avicoles.

En 2007, 10 exploitations d'élevage porcin sont inscrites au registre des patentes contre 5 l'année précédente tandis que le nombre d'exploitations d'élevage avicole enregistre une baisse de 16,7 % à 5 unités fin 2007.

L'élevage porcin

L'élevage porcin répond à la satisfaction d'un besoin spécifique. En effet, le porc est consommé principalement à l'issue des offrandes coutumières ou des fêtes familiales. C'est pourquoi chaque famille se doit d'élever quelques bêtes destinées à lui permettre de remplir ses obligations coutumières. Le recensement de 2001 révèle que 71 % des porcs de plus de 25 kg sont dédiés à la coutume, 53 % des porcs de moins de 25 kg sont consacrés à l'autoconsommation. La commercialisation de la production des porcs et des porcelets est de 10 %. De plus, 2.146 éleveurs ont déclaré 30.100 porcs sur l'ensemble du Territoire soit une moyenne de 14 animaux par élevage et 2,26 porcs par habitant. Sur les 30.100 porcs recensés, 65,5 % des porcs proviennent de 1.443 exploitations de Wallis et 34,5 % des porcs découlent de 703 exploitations de Futuna. La production annuelle de viande se chiffre à 2.000 tonnes au recensement de 2001. Le prix de vente du porc se situe à 1.000 F CFP/kilo vif et 1.500 F CFP/kilo vif pour les porcelets.

En raison de l'évolution du mode vie, les ménages consomment de plus en plus de conserve de viande (201 tonnes en 2007, soit 13 kg/an/habitant) et de viande congelée importée.

Les résultats de l'enquête épidémiologique réalisée en 2005-2006 sur des cas humains de brucellose, sont en cours d'interprétation.

Le contrat de développement 2007-2011 permet de financer l'amélioration des conditions sanitaires dans les élevages. La troisième reconduction de l'OGAF⁶ (2008 – 2011) aura entre autre pour objectifs le financement d'activités génératrices de revenus et l'amélioration des conditions d'élevage.

L'élevage avicole

L'élevage de volailles est essentiellement fait de manière traditionnelle. Les poulets de chair sont destinés à la consommation familiale, mais l'essentiel de la demande se porte sur la volaille importée. En 2007, 923 tonnes de viande de volaille ont été importées dont près de 83 % de poulets congelés à 148 F CFP/kilo.

On dénombre par ailleurs deux unités de production plus intensives, une à Wallis et un à Futuna. Leur production est estimée à 10 tonnes par an et la demande pour ces poulets locaux fermiers est forte.

En 2007, 2.500 poules pondeuses réparties sur deux exploitations ont produits 250 douzaines d'œufs par jour soit environ 1 million d'œufs par an (50 tonnes), couvrant 60 % des besoins locaux. Sur la période, 33 tonnes d'œufs ont été importées pour 7,8 millions de F CFP. Depuis novembre 2007, un arrêté préfectoral concernant la commercialisation des denrées périssables a conduit à l'arrêt des importations d'œufs frais par bateau. Le potentiel de production complémentaire est évalué à 55 000 douzaines par an pour couvrir la demande, soit 1.800 poules pondeuses supplémentaires.

Elevage bovin

En dehors des élevages porcins et avicoles, les autres productions animales du Territoire sont marginales : l'évêché détient quelques têtes de bétail. La viande bovine est importée (330 tonnes par an, dont 170 tonnes de corned beef, pour une valeur CAF de 176 millions de XPF) de même que les produits laitiers (260 tonnes par an, dont 45% de lait en poudre, pour une valeur CAF de 77 millions de XPF).

2. LE DOMAINE FORESTIER

La forêt joue un rôle majeur dans la conservation des sols et la protection de la ressource en eau : lentille d'eau à Wallis, bassins versants des captages de surface à Futuna. Cependant, les surfaces nues ou boisées sont menacées par l'urbanisation et par l'extension des exploitations agricoles.

La forêt semi-naturelle couvre encore 48% de l'espace à Futuna (2.230 ha), 75% à Alofi (1.330 ha), mais seulement 12% de la superficie de Wallis (900 ha environ). Les terrains dénudés, faciles à reboiser, couvrent près de 1.300 ha sur Wallis et 380 ha sur Futuna-Alofi. Les plantations de pins des caraïbes occupent 570 hectares dont 38 % sur Wallis et 62 % sur Futuna. Ces plantations sont âgées de 34 ans à Wallis et de 24 ans à Futuna. Les plus anciennes sont dans un état sanitaire préoccupant et ont atteint, pour la plupart, l'âge d'être exploitées.

Le solde des crédits du 8ème FED destinés à la "protection de la ressource en eau" (10 millions de XPF) a été intégralement mobilisé en 2006 pour des opérations de reboisement et des travaux d'entretien.

⁶ OGAF : Opération Groupée d'Aménagement Foncier

La Scierie Artisanale de Wallis, implantée en 2005, a pu, au terme d'une période de réglages, produire environ 170 de m³ de planches de coffrage et bois de charpente vendus à un prix de 30% inférieur à celui des importations. D'une capacité de 7 à 8 m³ de sciages par jour, elle utilise exclusivement des bois locaux. Il s'agit d'un investissement privé subventionné à hauteur de 40% par le Ministère de l'Agriculture et financé sur prêt bancaire pour le solde. Le premier bilan du fonctionnement de la scierie met en évidence un rendement satisfaisant, une production de très bonne qualité marchande, notamment en termes de résistance et de densité. Une plus grande facilité d'accès à la ressource permettrait un amortissement plus rapide de la scierie qui fonctionne au tiers de sa capacité. En 2007, l'activité de la scierie a été pratiquement inexistante compte tenu des difficultés rencontrées pour son approvisionnement. Cette entreprise serait capable de subvenir, à partir des forêts plantées de Wallis, aux deux tiers des besoins du Territoire. Une unité de traitement des bois sciés a été mise en place en 2007. Il s'agit d'un investissement privé subventionné à hauteur de 74 % par le Ministère de l'Agriculture.

Dans le cadre du Contrat de Développement (25 millions de XPF sur 5 ans), plusieurs actions de soutien à la filière forestière sont développées afin de reboiser et protéger les espaces boisés existants et les réserves forestières coutumières à Futuna et Alofi. En outre, une partie des crédits permettra de compléter l'équipement de la scierie (dégauchisseuse) et de l'exploitation forestière. Cette filière bois est, en effet, l'une des activités du Territoire susceptible de générer des emplois et de la valeur ajoutée.

3. LA PECHE

La Zone Economique Exclusive (Z.E.E.) des îles de Wallis-et-Futuna, s'étend sur 266.000 km². En novembre 2002, l'étude des perspectives de développement de la filière pêche à Wallis-et-Futuna, réalisée par un cabinet d'experts de Papeete, a estimé le potentiel exploitable de la zone entre 2.000 et 3.000 tonnes par an, dont 1.350 et 2.350 tonnes de thonidés. En 2005, le « Mata'u », palangrier de Polynésie Française, a effectué une campagne exploratoire de la Z.E.E qui a mis en évidence des potentialités intéressantes. La création d'un port de pêche à Halalo, au sud de Wallis, est prévue sur un financement du IX^{ième} FED d'un montant de 642 millions de F CFP. Les travaux pourraient démarrer en 2008.

L'exploitation des ressources marines conserve sur l'archipel un caractère largement artisanal, par la nature des moyens mis en œuvre (bateaux en bois, matériels rudimentaires) et, vivrier par la destination des prises essentiellement tournée vers l'autoconsommation. L'enquête réalisée en 2001 a estimé à 333 le nombre de personnes reconnues comme ayant une activité de pêche. Seules 52 ont été recensées en tant que pêcheurs par le service des patentes en 2007. Les pêcheurs se cantonnent à la zone du lagon (96 % des personnes interrogées). La pêche apparaît également comme une activité secondaire, en effet, seulement 20 % des personnes interrogées sortent plus de deux fois par semaine. Au cours du recensement général de la population de 2003, 3 011 personnes ont déclaré la pêche comme "activité annexe".

L'enquête sur le Budget des Familles, publiée en 2006, estime à 660 millions de F CFP la valeur des produits de la mer autoconsommés à Wallis-et-Futuna pour un tonnage compris entre 600 et 800 tonnes. Les importations atteignent 90 tonnes pour une valeur de 24 millions de F CFP.

L'impact de ces prélèvements sur l'état de la ressource du lagon et des récifs, où se concentre l'activité de pêche, reste à mesurer. L'étude PROCFISH menée en 2005-2006 par le Secrétariat de la Communauté du Pacifique Sud (CPS) devrait apporter un éclairage sur la capacité de résistance des stocks à une pression croissante.

Dans le cadre de l'initiative corail pour le Pacifique Sud (CRISP), cofinancée par plusieurs bailleurs de fonds dont l'AFD, un Plan de Gestion de l'Espace Maritime est en préparation et entrera en 2008 dans la phase préalable de consultation des populations. Il devrait contribuer à limiter le risque d'une surexploitation du lagon et des récifs.

Une pêche commerciale émerge lentement de cette économie de subsistance. 52 pêcheurs ont adhéré en 2007 au statut professionnel défini par l'Assemblée Territoriale, en augmentation de 48,5 % par rapport à l'année précédente. Ils bénéficient ainsi des incitations financières à la commercialisation accordées par le Territoire : détaxe de carburant, détaxe du matériel élargie, depuis 2007, aux propulseurs et équipements de sécurité.

L'Etat participe à l'effort de professionnalisation de la filière. Ainsi, l'OGAF privilégie la pêche en dehors du lagon en subventionnant à hauteur de 60 % des bateaux homologués : deux unités d'un coût total de 12 millions de F CFP ont été livrées à Wallis et à Futuna début 2007.

Le Contrat de Développement 2007-2011 apportera 29,8 millions de F CFP pour l'implantation, en 2007, de deux dispositifs de concentration du poisson (DCP), pour l'aménagement de petites infrastructures à terre et l'équipement de la chaîne du froid. Ces crédits financeront également l'étude des équipements et du fonctionnement du futur port de pêche hauturière. Enfin, 35,8 millions de F CFP sont disponibles sur la Convention de Développement 2003-2007 pour l'aide à l'investissement dans des thoniers palangriers. La configuration de la flottille sera éclairée par une campagne expérimentale avec initiation de jeunes au métier de marin pêcheur au large.

Une étude sur les populations de trocas, seule ressource exportée par le Territoire pour sa coquille, a été réalisée par le Laboratoire d'étude et de recherche de l'environnement marin de l'Université de Nouvelle-Calédonie. Cette expertise a permis de préciser l'état des stocks sur Wallis et de redéfinir les quotas de pêche.

§ 2. L'ENERGIE ET L'EAU

1. L'EAU

1.1. Eau et environnement

Une autosuffisance en eau douce menacée par le risque de pollution

A Wallis, les eaux douces souterraines de la nappe phréatique constituent une lentille suspendue au-dessus des eaux salées infiltrées dans le sol. Cette lentille est alimentée par les pluies infiltrées à travers le basalte perméable et affleure en bord de lagon où elle est donc particulièrement vulnérable. Le volume total d'eau douce est estimé à 62 millions de m³. La recharge annuelle est évaluée entre 10 et 20 millions de m³. Les besoins annuels sont actuellement de l'ordre de 2 millions de m³, soit 10 à 20 % de la recharge. Les risques de pénurie sont donc exclus à court terme.

A Futuna, la ressource en eau est obtenue par captages de surface sur le réseau hydrologique, assez dense sur cette île au relief accidenté.

Cependant, l'existence d'habitats non assainis et de parcs à cochons présentent des risques de pollution contre lesquels les autorités locales tentent de mettre en œuvre des politiques de prévention.

1.2. Les infrastructures

Répartition des compétences en matière d'infrastructures et de distribution d'eau

A Wallis, la société Electricité et Eau de Wallis-et-Futuna (EEWF) assure la production et la distribution d'eau. Le capital social de cette société est de 101,24 millions de F CFP. Il est détenu à 66,6% par la société Electricité et Eau de Calédonie (groupe Suez) et à 32,4% par le Territoire.

Un contrat d'affermage a été signé le 12 septembre 2005 (à échéance le 1^{er} avril 2022) entre Electricité et Eau de Wallis-et-Futuna (EEWF) et le Territoire. La gestion du réseau d'eau à Wallis relève de la responsabilité d'EEWF mais le financement des investissements neufs et de renouvellement doit être assuré par le Territoire. Le bureau d'études IDR de Nouméa, a produit en octobre 2006, à la demande d'EEWF, le schéma directeur d'alimentation en eau potable de l'île de Wallis qui couvre la période 2007 à 2020. Ce document a été présenté aux élus de l'assemblée territoriale le 31 juillet 2007. Le montant des investissements prévus estimé à 1.600 millions de F CFP répartis sur 20 ans, soit 80 millions de F CFP par an, destinés au renouvellement des infrastructures, des équipements et du réseau.

A Futuna, les infrastructures et la distribution d'eau sont gérées par le Territoire (service des Travaux publics).

Des infrastructures vétustes et insuffisantes

Pour la production d'eau à Wallis, l'infrastructure de base est composée de douze forages, dont neuf fonctionnent actuellement. Le réseau d'adduction en eau potable est constitué d'un réseau destiné à desservir les villages du bord de mer (réseaux de LOKA, HOLO et MUA), du réseau desservant le lotissement d'Afala, et d'un réseau permettant d'alimenter le plateau « TOAFA » situé plus haut que le réseau de bord de mer.

Le réseau de LOKA, initialement alimenté par deux forages, à débits faibles, est maintenant alimenté par le réseau du TOAFA et le réservoir de FAKAHEGA. Le réseau de LOKA comporte un réservoir de 500 m³.

Le réseau de HOLO comprend deux réservoirs de 500m³ fonctionnant de façon satisfaisante.

Celui de MUA dessert la partie sud de l'île à partir de 4 forages, eux mêmes sujets à des rabattements importants limitant leur temps de fonctionnement. Il comprend un réservoir d'une capacité de 500m³. Ce réseau rencontre des problèmes d'insuffisance de ressource et une baisse importante de la pression au-delà des villages de Lotoalahi jusqu'à Vaimalau, compte tenu du faible diamètre de la canalisation.

Le réseau d'AFALA, ne desservant à l'origine que le lotissement d'Afala, s'étend aujourd'hui vers Liku et Mata'Utu. Les citernes sont en très mauvais état et présentent de nombreuses fuites. De nouveaux investissements en cours de réalisation permettront de doter ce site de deux nouveaux réservoirs de 45 m³ chacun, qui seront mis en service d'ici la fin du second semestre 2008.

Enfin, celui de FAKAHEGA, destiné à l'origine à alimenter le TOAFA nord du Mont LULU LUO, comprend un réservoir de 500m³ et alimente le réservoir de HOLO et de FAKAHEGA.

A Futuna, l'eau provient principalement de trois captages de surface qui alimentent les villages en aval. En 2003, des forages ont été réalisés à Futuna grâce à une enveloppe de 16,5 millions de F CFP allouée dans le cadre du Contrat de développement. Cependant, aucun d'eux n'a encore produit de l'eau.

Par ailleurs, EEFW s'est doté en 2007 d'un matériel de détection acoustique des fuites d'eau sur le réseau de distribution ainsi que sur les installations de la clientèle en vue de réduire sensiblement les pertes actuelles. Le rendement du réseau est en voie d'amélioration car il est passé de 56,96 % en 2006 à 59,41 % en 2007.

1.3. La production et la consommation

L'eau est distribuée gratuitement à Futuna. L'ensemble des dépenses est donc pris en charge par le Territoire. L'absence de compteurs chez les particuliers, et même de compteurs sur les captages, ne permet pas de connaître la consommation de la population. Les seules statistiques disponibles sont donc celles d'EEFW à Wallis.

Fin 2007, l'évolution de la production et de la consommation d'eau affiche des baisses respectives de 2,8 % (2.191 milliers de m³) et 6,4 % (1.202 milliers de m³), en glissement annuel, tandis que le nombre d'abonnés augmente de 2 % en un an, à 2.635 abonnés.

Cette évolution résulte d'une meilleure gestion de la consommation de la part des abonnés ainsi que par des réparations effectuées sur leurs installations internes, à la suite de la campagne de détection des fuites.

Production et consommation d'eau à Wallis (en milliers de m³)

	2004	2005	2006	2007	Variations	
					2006/2005	2007/2006
Production	2 259	2 230	2 255	2 191	1,1%	-2,8%
Consommation	1 269	1 294	1 284	1 202	-0,8%	-6,4%
Nombre d'abonnés	2 506	2 569	2 584	2 635	0,6%	2,0%
Consommation /abonnés	506,38	503,70	496,90	456,17	-1,3%	-8,2%

Source : EEFW

1.4. La tarification

La tarification qui suit est applicable exclusivement sur Wallis compte tenu de la gratuité de l'eau à Futuna. La tarification du m³ d'eau à Wallis, définie semestriellement par le Territoire, varie par tranches de consommation. Elle est progressive en fonction du volume consommé. Cette structure des prix vise à rationaliser la consommation sur l'île. Elle pénalise cependant les professionnels dont l'activité requiert une consommation importante d'eau (ex : hôtellerie-restauration, maraîchage). A la fin de l'année 2007, le prix de l'eau, quelque soit la tranche, augmente en un an. Contrairement à l'année précédente, les tarifs correspondant à une consommation supérieure à 60 m³ enregistrent les plus fortes hausses sur l'année avec respectivement 5,4 % pour la 2^{ème} tranche et 9,7 % pour la dernière tranche.

Tarification moyenne annuelle de l'eau à Wallis (prix du m³ en XPF)

	consommation en m ³	déc 04	déc 05	déc 06	déc 07	Variations	
						2006/2005	2007/2006
Prix de base de l'eau	< 30	72,50	73,45	77,34	79,59	5,3%	2,9%
1ère tranche	31 -> 60	89,18	90,34	94,55	95,50	4,7%	1,0%
2ème tranche	61 ->100	134,13	135,88	135,88	143,26	-	5,4%
3ème tranche	> 101	179,08	181,41	181,41	198,97	-	9,7%

Source : EEFW

2. L'ENERGIE ELECTRIQUE

L'approvisionnement en énergie électrique du Territoire est d'origine thermique. Les coûts de production à partir du gazole importé sont élevés et les solutions de substitution sont à l'étude. Le projet d'installation de panneaux solaires lancé en phase expérimentale en 2006 est entré en phase opérationnelle en 2007 avec le déploiement, sur le site de production d'EEFW d'une mini-centrale solaire de 6 kWc. Il est prévu qu'en 2008, EEFW procède à l'installation d'une centrale d'une capacité de 46 kWc.

2.1. La société Electricité et Eau de Wallis-et-Futuna

La société EEFW est responsable de la production et de la distribution d'électricité sur l'ensemble du Territoire depuis 1976. Elle bénéficie, depuis le 1^{er} avril 1997, d'une concession de production et de distribution d'électricité sur 25 ans (1997-2022).

Chiffres clés d'EEFW

	2004	2005	2006	2007
Chiffre d'affaires (en millions de XPF)	1 038	1 125	1 279	1 378
Effectifs	54	54	52	48

Source: EEFW

2.2. Les moyens de production et de distribution

A Wallis, EEFW dispose d'une centrale thermique d'une puissance totale de 5.650 kVA composée de cinq groupes électrogènes diesels : quatre d'une puissance de 1.250 kVA et un d'une puissance de 650 kVA ainsi qu'un groupe de location en conteneur de 1 250 kVA.

A Futuna, la centrale est équipée de 4 groupes SDMO d'une puissance installée de 650 kVA chacun, exploités en production continue à 460 kW. Un groupe complémentaire de 250 kVA permet l'écrtage. Par ailleurs, la centrale hydroélectrique de Vainifao (puissance équipée à 280 kVA, exploitée à 125 kW), qui assurait la production de 6 à 10% des besoins de l'île, est arrêtée depuis 2003 pour cause de rupture du liner du bassin. Cette dernière est en cours de réhabilitation et la remise en service est programmée fin 2008.

Selon les termes du contrat de concession, EEFW assure l'entretien du réseau tandis que les travaux d'extension sont à 90% à la charge de la Collectivité et 10% à charge de la société privée.

2.3. La production et la consommation

La production globale d'électricité a progressé de 2,9 % au 31 décembre 2007, en glissement annuel. On note toutefois une croissance à Futuna de +4,7 % et de +2,5 % à Wallis. La tendance haussière de la production d'électricité est également perceptible au niveau des ventes (+4,5 % en 2007). En revanche, l'évolution du nombre d'abonnés sur Wallis, révèle une baisse de 0,2 % en un an, à 2.257 fin 2007, tandis que celle sur Futuna accuse une hausse de 2,7 %, en rythme annuel, à 1.138 abonnés au 31/12/2007.

Par conséquent, la relative stabilité du nombre d'abonnés, Wallis-et-Futuna confondus, ainsi que les tendances croissantes de la consommation et de la production d'électricité, s'expliquent par une utilisation plus intensive (en concordance avec le taux d'équipement des ménages) et non par un élargissement du réseau.

Production et consommation d'électricité en milliers de kWh

	déc 04	déc 05	déc 06	déc 07	Variations annuelles	
					2006/2005	2007/2006
Energie produite	19 407	20 333	19 687	20 261	-3,2%	2,9%
- à Wallis	16 182	16 887	16 123	16 531	-4,5%	2,5%
- à Futuna	3 226	3 446	3 564	3 730	3,4%	4,7%
Vente d'énergie	15 390	16 403	16 181	16 904	-1,4%	4,5%
- dont Wallis	12 494	13 226	12 956	13 542	-2,0%	4,5%
<i>Basse tension</i>	8 131	8 746	8 537	9 064	-2,4%	6,2%
<i>Moyenne tension</i>	4 363	4 480	4 419	4 477	-1,4%	1,3%
- dont Futuna	2 895	3 177	3 225	3 362	1,5%	4,2%
<i>Basse tension</i>	2 379	2 521	2 578	2 760	2,3%	7,1%
<i>Moyenne tension</i>	517	656	647	602	-1,4%	-7,0%
Nombre d'abonnés	3 603	3 653	3 669	3 695	0,4%	0,7%
- à Wallis	2 495	2 538	2 561	2 557	0,9%	-0,2%
- à Futuna	1 108	1 115	1 108	1 138	-0,6%	2,7%

Source : EEFW

2.4. La tarification

Le rythme de croissance des prix de l'électricité se poursuit en 2007. Après +11,7 % entre 2005 et 2006, les tarifs de l'électricité enregistrent des hausses de 7,5 % fin 2007, en glissement annuel. Ces progressions résultent des efforts d'EEFW pour le maintien en état du réseau, mais également des variations du prix du gasoil, seule source d'alimentation des générateurs électriques du Territoire.

Tarification annuelle moyenne (prix du kWh en XPF)

	2004	2005	2006	2007	Variations annuelles	
					2006/2005	2007/2006
Basse tension						
Petits utilisateurs	56,14	59,26	66,16	71,14	11,7%	7,5%
1ère tranche	70,18	74,07	82,70	88,92	11,7%	7,5%
2ème tranche	56,14	59,26	66,16	71,14	11,7%	7,5%
3ème tranche	42,11	44,44	49,62	53,36	11,7%	7,5%
Moyenne tension						
1ère tranche	52,63	55,55	62,03	66,70	11,7%	7,5%
2ème tranche	35,10	37,04	41,35	44,46	11,7%	7,5%

Source : EEFW

3. LES HYDROCARBURES

3.1. L'approvisionnement

La Société Wallisienne et Futunienne d'Entreposage des Produits Pétroliers (SWAFEPP), société d'économie mixte créée en 1989, assure l'approvisionnement du Territoire en hydrocarbures. Le capital social de cette société est réparti entre le Territoire (un tiers) et la société pétrolière Total (deux tiers) suite au rachat début 2007 des parts de Mobil par Total. La SWAFEPP gère les dépôts de carburant et tire ses principaux revenus des frais de passage qui couvrent les frais généraux réels et les investissements à hauteur de 20%. Cependant, elle n'est pas propriétaire du contenu des cuves, qui appartiennent à la société TOTAL Pacifique Nouvelle-Calédonie. Cette dernière société est par ailleurs l'opérateur de l'outil industriel.

Le rythme de croissance du chiffre d'affaire de la société se poursuit en 2007 atteignant 272 millions de F CFP, en progression de 19,8 % en un an. Cette évolution s'explique par la structure des prix des carburants. Ses revenus sont corrélés au prix du baril de pétrole brut et ses variations sont répercutées sur le prix de vente au détail.

Chiffres clés de la SWAFEPP

	2004	2005	2006	2007
CA en millions de XPF	203	210	227	272
Effectifs	13	13	13	13

Source : SWAFEPP

3.2. Les infrastructures

A Wallis, le dépôt d'hydrocarbures de Halalo (Wallis) dispose des capacités de stockage suivantes :

- une cuve de 638 m³ de gazole ;
- une cuve de 540 m³ d'essence sans plomb (octane 95) ;
- deux cuves de 200 m³ chacune et une troisième de 110 m³ de Jet A1 (carburacteur aviation), soit une capacité totale de stockage en Jet A1 de 510 m³ ;
- deux cuves de gaz butane de 70 m³ chacune, soit une capacité de stockage de 70 tonnes de gaz.

Cette capacité de stockage a été renforcée en 2000 par la construction d'un dépôt sur la commune de Mata'Utu. Sa capacité de stockage de gazole est de 1000 m³. Il permet l'alimentation de la centrale EEWF. Wallis dispose d'un stock lui assurant 122 jours d'autonomie de consommation en gasoil et 93 jours en super en cas d'interruption des approvisionnements.

Les travaux de mise aux normes européennes des installations pétrolières du dépôt de Halalo estimés à 233,1 millions de F CF démarrés en avril 2005 se sont achevés en 2007. Le projet d'agrandissement du wharf par le doublement de sa capacité en gaz butane, initialement prévu en 2003, est reporté à la fin des travaux de mise en conformité du réseau incendie soit, en 2010.

En 2007, le Conseil d'Administration a décidé d'investir dans la mise au normes en terme de sécurité incendie et antipollution. Le coût de l'opération est estimé à 100 millions de F CFP. Les travaux ont démarré en avril 2007.

L'approvisionnement en carburant s'effectue par bateau pétrolier à partir de Nouméa ou occasionnellement de Fidji, toutes les quatre semaines environ, contre trois les années précédentes. L'approvisionnement en gaz butane s'effectue par bateau butanier depuis l'Australie une fois par trimestre.

Futuna dispose de cinq cuves de 50 m³ chacune, dont quatre destinées au gazole et une à l'essence sans plomb. S'y ajoute une cuve de 20 m³ pour le gasoil, le Jet A1 n'étant plus stocké sur l'île par la SWAFEPP portant ainsi l'autonomie à 72 jours en gasoil et 43 jours en super. Le pétrole n'est plus distribué sur l'île depuis le mois d'avril 2007.

3.3. La consommation d'hydrocarbures

L'ensemble des indicateurs de consommation d'hydrocarbures semble s'orienter favorablement en 2007 par rapport à l'année précédente. En glissement annuel, la consommation de Jet A1 et de gasoil enregistre des hausses respectives de 26,1 % et 4,9 % en 2007 tandis que celle de l'essence diminue de 2,6 % (contre -6,7 % entre 2006 et 2005). Par ailleurs, le gaz butane reste relativement stable entre 2006 et 2007. L'évolution de la consommation de kérosène résulte d'une progression du trafic aérien de manière générale (trafic intérieur et extérieur).

Consommation totale en milliers de litres

	2005	2006	2007	Variations	
				2006/2005	2007/2006
Essence	2 587,7	2 413,2	2 349,4	-6,7%	-2,6%
Gazole	7 635,0	7 540,8	7 910,5	-1,2%	4,9%
Jet A1	711,0	793,8	1 001,3	11,6%	26,1%
Gaz butane (tonnes)	243,7	241,3	241,0	-1,0%	-0,1%

Source : SWAFEPP

3.4. La tarification des hydrocarbures

La structure des prix des produits pétroliers est déterminée par délibération de l'Assemblée territoriale et publiée par arrêté du Préfet, généralement en février et en septembre de chaque année.

La somme de tous les postes de coûts intermédiaires (coût à l'importation, taxes douanières, coût des prestations locales) détermine le prix au revendeur. Par ailleurs, le prix de vente au détail résulte de l'addition du prix au revendeur et de la marge des pompistes.

Les tarifs d'hydrocarbures ont été révisés en août 2007. Le coût CAF, équivalent au prix du fournisseur, progresse de 2,4 % en moyenne sur la période, après une croissance de près de 30 % en 2006. La croissance moyenne des prestations locales a été ramené de 22,2 % en 2006 à 13,1 % un an plus tard. Enfin, le montant des taxes enregistre une augmentation de près de 2 % pour l'essence et le gasoil en 2007 par rapport à l'année précédente, tandis que le pétrole accuse une légère variation de +0,7 % en août 2007 par rapport à septembre 2006.

Evolution et décomposition du prix des produits pétroliers (en XPF/litre)

	septembre 2006			août 2007			Variations 2007/2006		
	Essence	Gazole	Pétrole	Essence	Gazole	Pétrole	Essence	Gazole	Pétrole
CAF Wallis	65,9	65,4	66,6	68,4	67,0	67,3	3,8%	2,4%	1,1%
Total des taxes	47,3	39,9	41,1	48,1	40,6	41,4	1,8%	1,6%	0,7%
Total des prestations locales	33,4	33,2	25,1	37,9	37,9	28,1	13,6%	14,0%	11,8%
Prix au revendeur	146,5	138,6	132,7	154,4	145,4	136,7	5,4%	4,9%	3,0%
Marge détaillant	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	0,0%	0,0%	0,0%
Prix de vente au détail	155,5	147,6	141,7	163,4	154,4	145,7	5,1%	4,6%	2,8%

Source : SWAFEPP

La structure des prix des principaux hydrocarbures a subi des modifications entre 2006 et 2007. En effet, on constate une diminution de la part du coût CAF et des taxes au profit des prestations locales, ces derniers représentant près de 25 % du prix de vente au détail en 2007 contre près de 23 % l'année précédente. Parallèlement, la marge du détaillant, fixée par le Territoire concentre 5,5 % du prix de vente au détail du gasoil et 5,8 % du prix de vente au détail de l'essence.

Structure des prix des principaux hydrocarbures

	2006		2007	
	Essence	Gazole	Essence	Gazole
Coût CAF	42,4%	44,3%	41,9%	43,4%
Taxes	30,4%	27,1%	29,4%	26,3%
Prestations locales	21,4%	22,5%	23,2%	24,5%
Marge détaillants	5,8%	6,1%	5,5%	5,8%

Source : SWAFEPP

3.5. La tarification du gaz domestique

La péréquation du prix du gaz à Wallis-et-Futuna s'est faite par arrêté le 1^{er} avril 2008. Désormais les prix à Wallis sont identiques à ceux de Futuna, malgré des coûts de transport supplémentaires. Le prix de la bonbonne de gaz est fixé comme suit : 4 000 F CFP (123 kg), 5 760 F CFP (18 kg), 10 240 F CFP (32 kg), et 12 480 F CFP (39 kg).



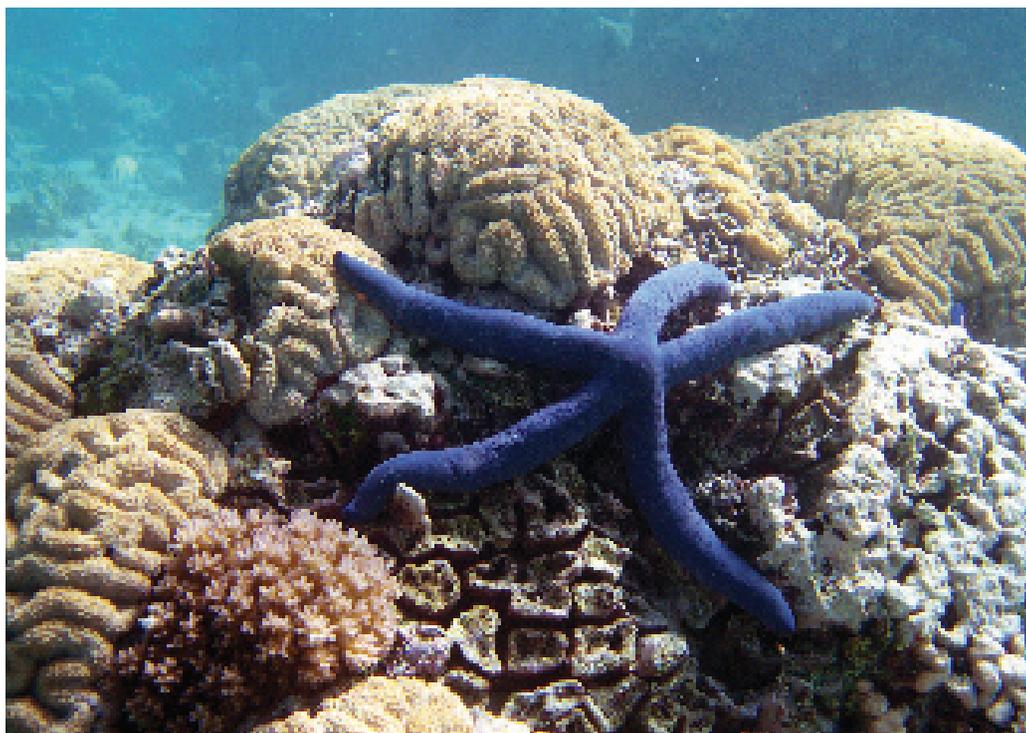
Crabe de cocotier *Birgus Latro* - Photo : *Service Territorial de l'Environnement*



Porcelaine *Cypaea Isabella* - Photo : *Service Territorial de l'Environnement*



Coraux Branchus - Wallis - Photo : Service Territorial de l'Environnement



Etoile de Mer Linckia - Wallis - Photo : Service Territorial de l'Environnement

§ 3. L'ENVIRONNEMENT

1. ETAT DES LIEUX

Créé en 1997, le service territorial de l'Environnement assure la mise en œuvre de la politique du Territoire en matière de protection du milieu naturel, d'amélioration du cadre de vie, de sensibilisation de la population et de recherche. Ce service dispose d'une antenne à Futuna.

Le laboratoire d'analyse de la qualité de l'eau du service de l'Environnement opérationnel depuis juillet 2001, et financé par des crédits spécifiques du ministère de l'Environnement (15 millions de F CFP), réalise un contrôle de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, pour le compte de la société Electricité et Eau de Wallis-et-Futuna (EEWF) à Wallis et du service des Travaux publics à Futuna, conformément à la réglementation. De plus, ce laboratoire assure le suivi qualitatif de l'eau par des analyses régulières sur l'eau de la nappe phréatique de Wallis, sur les sources, sur les rivières à Futuna et sur l'eau de mer.

A Wallis, les analyses des eaux marines littorales ont mis en évidence une très bonne qualité bactériologique à Vailala, Liku, Halalo et Utuleve, à l'ouest de l'île, une qualité moyenne à Te'esi et au wharf de Mata'Utu, et une qualité plutôt mauvaise au niveau de la baie de Gahi.

L'analyse effectuée à la source Vainifao située à Futuna, révèle une faible contamination de l'eau.

L'eau distribuée à Wallis en 2007, comme lors des années précédentes, présente une très bonne qualité bactériologique, mais naturellement pauvre en éléments minéraux. On constate cependant une légère différence de qualité chimique entre l'eau issue des forages des districts de Hahake, et celle pompée à Mua.

A Futuna, l'eau distribuée est entièrement alimentée à partir de ressources superficielles. Cette eau ne subit aucun traitement, ni physique, ni chimique, et est par conséquent de très mauvaise qualité bactériologique (à l'exception du petit réseau de Kaleveleve desservant l'hôpital).

Depuis 2001, le service de l'Environnement entreprend un suivi qualitatif de l'eau, mettant en évidence les premiers résultats suivants : absence de pollution de la nappe au niveau de la partie centrale de l'île de Wallis tandis qu'une pollution bactériologique significative de l'eau est observée sur la nappe au niveau des zones urbanisées. Il convient de souligner que la pression démographique, l'urbanisation croissante et l'absence de réglementation en matière foncière, accroît le risque de pollution de l'ensemble de la nappe. Aussi, la préservation de la qualité de la ressource en eau constitue-t-elle l'un des objectifs majeurs de l'action mise en œuvre par le Territoire en matière d'environnement.

Dans le cadre du programme de lutte contre les pollutions, le service de l'Environnement assure la collecte des déchets hautement toxiques (huiles usagées, piles, accumulateurs divers, médicaments périmés). Pour financer cette mission, l'Assemblée Territoriale a créé une "taxe environnement", rendue exécutoire par un arrêté préfectoral du 08/02/2002, applicable aux importations de batteries, piles, pesticides et huiles lourdes. Ces

produits sont taxés à hauteur de 10% de leur valeur CAF⁷. En 2007, le produit de cette taxe atteint 3,8 millions de F CFP contre 4,9 millions de F CFP en 2006.

Des travaux, en cours de réalisation, visent à améliorer le traitement des déchets notamment médicaux et animaux par incinération.

Dans le cadre du Contrat de développement 2000-2004, des crédits de paiement, 27 millions de F CFP, ont été affectés par le Ministère de l'Environnement dans la lutte contre les pollutions (assainissement d'hôpitaux, écoles et travaux de traitements de déchets de la décharge et de protection du récif corallien) et dans la préservation du bon état écologique de l'eau et des milieux aquatiques. Dans la Convention de développement 2003-2007, les fonds engagés par le Ministère de l'Environnement ont été de 104,4 millions de FCFP au titre de la poursuite de la lutte contre les pollutions. Une partie de cette enveloppe est également destinée au renforcement des moyens techniques du service de l'Environnement.

2. ACTIONS ENTREPRISES

La collecte et le traitement des déchets

Wallis est doté d'un centre d'enfouissement technique à Vailepo qui assure le traitement sélectif des déchets. Les travaux d'aménagement du lit de séchage des boues des fosses septiques, débutés fin 2005, ont été achevés en 2007 par l'installation d'une toile géotextile complétant le dispositif de filtration des boues. Dès l'année 2008, le traitement des boues sera opérationnel. De plus, l'installation d'un incinérateur de type SHA 50 mis à disposition par le service de l'aviation civile et la mise en place d'un groupe électrogène racheté à l'agence de santé ont permis de traiter 133 m³ de déchets hospitaliers en 2007. Par ailleurs, l'incinérateur d'huile usagée installé et mis en service au mois de décembre a permis la destruction de 2 tonnes d'huiles usagées fin 2007. De plus, sur la période, 64 tonnes de farine boulangère et 1.061 sacs d'aliment pour porcs (26 tonnes) ont été incinérés tandis que 900 litres de vin périmé ont été détruits par enfouissement.

Les déchets verts (87 m³) ont été broyés et mis en compostage tandis que les déchets hautement toxiques, faisant l'objet d'une collecte sélective auprès des principaux producteurs, ont représenté en 2007 : 109 batteries, 6.000 litres d'huile usagée, 20 kg de piles et 180 pneus.

A Futuna, sur le site de Moasa, plusieurs travaux ont été réalisés : un casier d'enfouissement des déchets, un lit de séchage, une tranchée drainante pour l'évacuation des eaux pluviales et lixiviats, un bassin de rétention en aval du casier pour le traitement des eaux et lixiviats, des travaux de revégétalisation du site et enfin l'installation de l'incinérateur pour déchets hospitaliers dans un local de 25 m². Depuis le deuxième trimestre 2007, l'antenne du service de l'environnement gère la destruction des déchets hospitaliers à risque infectieux. En 2007, 575 litres, soit 76,6 kg ont été incinérés dans un fût en acier en attendant la mise en service de l'incinérateur. Par ailleurs, le service de Futuna a collecté cette année : 174 batteries ; 5kg de piles usagées et 547 kg de boîtes aluminium.

A partir de 2008, deux petits camions, destinés au ramassage des déchets ménagers et évacués au Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Moasa, sont à la disposition des circonscriptions de Futuna.

⁷ Coût assurance fret

Le Développement d'une Agriculture Durable dans le Pacifique

Le Projet de Développement d'une Agriculture Durable dans le Pacifique (DADP), initié en 2003 pour une durée de 3 ans, a été prolongé sur deux années supplémentaires (2007 et 2008). Ce projet qui implique 16 pays et territoires Outre Mer du Pacifique est financé par le 8ème FED et piloté par la CPS (Commission du Pacifique Sud).

Les objectifs du projet sont d'améliorer le niveau de vie des habitants des îles du Pacifique, notamment en faisant de l'agriculture une activité rémunératrice et ce tout en respectant les ressources disponibles sur le territoire. Une phase de diagnostics participatifs a permis de jeter les bases du travail et d'établir un cadre logique sur la durée du projet, à partir des besoins des agriculteurs.

En 2007, le DADP s'est engagé sur la réalisation de jardins potagers dans les écoles de Wallis et de Futuna (une expérience renouvelée sur la seconde année), l'objectif clairement affiché étant de faire découvrir les légumes verts aux enfants tout en leur apprenant à les produire.

Le DADP a encouragé un maraîcher à se lancer dans la culture de salades hydroponiques à Wallis, et une seconde exploitation devrait voir le jour à Futuna en cours d'année.

Ce projet a également mené une étude de marché à Nouméa sur le "lolo", une huile de coco parfumée produite localement (utilisée comme le monoï de Tahiti), dans le but d'amorcer une production plus homogène et de mettre en place sa commercialisation à Wallis et à Futuna, puis hors du territoire.

En partenariat avec l'association villageoise de Ha'atofo et le Club de Voile de Wallis, le DADP a également été le moteur de la réalisation d'un sentier botanique ; ses objectifs sont de sensibiliser la population à la protection du littoral, au respect et à la gestion raisonnée des mangroves, à la disparition et raréfaction de certaines espèces végétales, et enfin à la perte des savoirs et savoir-faire traditionnels. Une expérience de Jardins collectifs villageois et une pépinière de reboisement en essences rares accompagnent le projet sur le village de Ha'atofo.

Le DADP a aussi encadré deux élèves ingénieurs dans la réalisation d'un diagnostic agro-socio-économique à l'échelle du Territoire, sur les deux îles. Les principaux résultats donnent des valeurs de productivité du travail pour les activités agricoles, d'élevage, de pêche et les activités artisanales.

Enfin, le DADP travaille depuis 3 ans sur l'amélioration des sols pauvres du toafa par la mise en place de couvertures végétales permanentes de légumineuses (jachères améliorées).

Le suivi entomologique

Dans le cadre de la lutte contre la dengue, enjeu de santé publique pour le Territoire, une politique de prévention et de destruction a été mise en place par le service de l'environnement. En 2006, le technicien chargé de la collecte des données a visité 1.260 foyers (soit environ 6.000 personnes concernées) et détruit 1.626 gîtes larvaires positifs. Le service de l'environnement a été chargé par l'agence de santé d'assurer le suivi entomologique, en contrôlant la présence ou l'absence dans les gîtes identifiés, de larves d'*Aedes Polynesiensis*. Sur Wallis, les résultats du second semestre se sont améliorés tandis qu'ils sont restés mauvais

sur Futuna. Deux agents chargés du suivi entomologique (dont un chantier de développement sur Futuna) ont suivi une formation, qui permettra pour l'année 2008, la mise en place d'un nouveau protocole d'échantillonnage, ouvrant une perspective d'intégration du réseau de Wallis-et-Futuna dans le réseau régional et international de surveillance entomologique.

Mise en œuvre du plan d'actions IFRECOR 2006-2010

Cofinancé par le programme CRISP et IFRECOR, la réalisation des plans de gestion de l'environnement marin, engagé en 2006, s'est poursuivie au cours de l'année 2007. En effet, deux missions d'expertise ont été accomplies durant cette période, portant sur l'approche des populations et leur sensibilité par rapport aux enjeux environnementaux d'une part, et sur l'état des lieux des milieux et des usages, d'autre part.

Par ailleurs, une mission exploratoire a été effectuée en juillet 2007 par l'IRD en collaboration avec l'Université de Colombie britannique (Canada). Elle a porté sur l'identification des zones récifales les plus vulnérables qui mériteraient des mesures de protection ou de conservation.

Le plan d'actions Biodiversité

En 2007, une mission d'expertise sur les espèces exotiques envahissantes a été réalisée sous la direction de l'IRD. La première phase de cette expertise a fait l'objet d'un premier état des lieux visant la mise en œuvre d'un plan d'action 2006-2010 « lutte contre les espèces exotiques envahissantes ». La deuxième phase touche Futuna et Alofi et doit se dérouler au premier semestre 2008.

Le montant engagé par l'Etat, en 2007, pour le programme Biodiversité s'établit à 6 millions de F CFP.

§ 4. LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

Le BTP demeure une activité très utilisatrice de main-d'œuvre après le commerce et les services (respectivement 281 et 162 salariés au 31/12/2007). Au 31 décembre 2007, 63 entreprises ont été recensées par le Service des contributions diverses, contre 65 entreprises l'année précédente. 85 personnes cotisaient à la CLR à la fin de cette période, représentant 12,9% du total des salariés enregistrés.

Cette activité est principalement corrélée à l'offre de crédit immobilier pour l'habitat et à la commande publique, en ralentissement cette année. En raison de la taille du marché, la demande fluctuante génère une incertitude et une précarité financière pour beaucoup d'acteurs du secteur.

Essentiellement constitué de petites entités de production, le secteur du BTP représente 12,2 % du crédit aux entreprises sur le Territoire, avec un encours de 197 millions de F CFP. Secteur créateur de valeur ajoutée et d'emplois, la reprise des activités du secteur du BTP est une priorité. Le secteur de l'équipement est aussi pénalisé car en l'absence de prêt à l'habitat, les liquidités sont investies dans la construction et non dans l'équipement de foyer. Ainsi, la mise en place de dispositif de financement de l'habitat devrait entraîner, à terme, une amélioration de l'activité du secteur.

1. LE BATIMENT

1.1. L'habitat classique

En matière de construction de logements, aucun permis de construire n'étant requis sur le Territoire, les seules statistiques disponibles sont celles de l'Agence Française de Développement (AFD), principal bailleur de fonds dans ce domaine. Il s'agit de l'unique cas où l'AFD finance directement l'habitat sans passer par l'intermédiaire de sociétés immobilières. Elle intervient au moyen de prêts bonifiés (Prêts Sociaux de Faible Montant, PSFM, inférieurs à 9 millions de F CFP) et de prêts à des conditions proches du marché d'un montant supérieur à 9 millions de F CFP. L'AFD a financé près de 1 400 logements depuis 1964, soit environ 40 % de l'habitat du Territoire.

Le régime foncier local ne permettant pas la prise d'hypothèque, l'Etat et le Territoire ont mis en place un Fonds de Garantie à l'Habitat (FGH) géré par la SOGEFOM, filiale de l'AFD.

Depuis fin 2004, les octrois de nouveaux crédits à l'habitat par l'AFD ont été suspendus, en raison du montant élevé des impayés qui ont conduit cette institution financière spécialisée à privilégier le recouvrement des crédits non remboursés.

Au 31 décembre de l'année 2007, l'encours des crédits accordés par l'AFD se chiffre à 914,5 millions de F CFP, avec un taux d'impayés de 37,3 %, l'activité de recouvrement étant particulièrement difficile dans le contexte de l'archipel.

1.2. Le logement social

Au titre du Contrat de développement 2000-2004, prorogé jusqu'en 2006, le Ministère de l'Outre-Mer (MOM) avait retenu une allocation d'un montant total de 516,6 millions de F CFP pour le volet « habitat social ». Les circonscriptions qui gèrent ces programmes ont passé des conventions avec les villages qui attribuent les logements gratuitement sur des critères sociaux. Les villages bénéficiaient auparavant d'une grande marge de manœuvre dans la mise

en œuvre des projets. En raison de certaines dérives, une nouvelle convention a été signée en 2002. Elle instaure certaines règles, notamment en terme d'attribution des marchés. Les artisans doivent, par exemple, être à jour de leur patente et de leurs cotisations sociales.

En 2002, le budget du Territoire a été abondé de 36 millions de F CFP (dont 22 millions de F CFP consacrées à la construction de trois habitations sociales et 14 millions de F CFP pour des travaux divers et constructions de fosses septiques sur de l'habitat existant). Le reliquat de 480 millions de F CFP a été affecté à Wallis pour un montant de 174 millions de FCFP et à Futuna pour 206 millions de F CFP.

A Wallis est prévue la construction de 32 habitations réparties par district : 12 habitations à Hihifo, 10 pour le district de Mua et de Hahake.

En 2007, des crédits de paiements ont été délégués à hauteur de 23,8 millions de F CFP sur Wallis pour achever le marché des habitats sociaux sur Hihifo.

2. LES MARCHES PUBLICS

La réglementation des marchés publics sur le Territoire repose sur un cadre juridique ancien et réduit : un texte de 1949 pour les financements de l'Etat et un texte de 1957 pour les financements du Territoire. La faiblesse du tissu d'entreprises locales et l'absence de concurrence extérieure constituent de lourds handicaps en terme de réponse aux appels d'offres et de passation de marchés.

Les principaux marchés en 2007

Sur l'année 2007, les marchés publics se chiffrent à 622,4 millions de F CFP, en diminution de 11,2 % par rapport à l'année précédente. Ce montant se répartit comme suit : 420,8 millions de F CFP au titre du budget de l'Etat, 1,1 millions de F CFP au titre du FED et 200,3 millions de F CFP financés par le Territoire. Il est à noter que ce montant ne comprend pas les avenants relatifs à ces marchés ni les simples consultations passées par les travaux publics. L'évolution constatée entre 2006 et 2007, résulte de la résiliation de trois marchés importants, compte tenu d'un blocage foncier empêchant la mise en œuvre d'un équipement de forage d'adduction d'eau potable.

Parmi les principales opérations engagées, on peut citer :

- la réalisation d'un réservoir en béton armé de 200m³ à Malaé (Futuna) pour 44,5 millions de F CFP ; il s'agit de l'agrandissement du réservoir existant,
- l'aménagement de la RT1 au niveau de la traversée de Mata Utu (assainissement pluvial et trottoirs) pour un montant de 33,5 millions de F CFP,
- la construction d'un bâtiment cellule ORSEC, la tranche 1 a été réalisée en 2007 pour un montant de 29 millions de FCFP,
- l'aménagement du stade de Kafika et des abords pour un montant de 151,7 millions de F CFP,
- la construction de 10 habitations sociales de type 2 sur Hihifo à Wallis pour un total de 56,4 millions de F CFP,
- la fin de la construction du bâtiment pour le service de l'environnement pour 30,2 millions de FCFP.

§ 5. LE COMMERCE, L'ARTISANAT ET LES SERVICES

1. LE COMMERCE

Le secteur commercial est un secteur dynamique sur le Territoire en raison d'une économie reposant sur les importations. Il est, avec les services, le plus gros employeur du secteur privé sur le Territoire.

Au 31 décembre 2007, la CLR a recensé 281 salariés répartis sur 125 entreprises patentées. Il est à noter que ce secteur d'activité représente 38,1 % de l'encours total des crédits aux entreprises du Territoire (contre 31,2 % en 2006), soit 612 millions de F CFP.

En 2007, on assiste à l'ouverture de nouvelles surfaces commerciales et des travaux de modernisation engagés par deux autres grandes surfaces de Wallis en vue d'attirer et de fidéliser leurs clientèles respectives.

1.1. Le commerce de gros

Le secteur est constitué d'importateurs dont la taille est relativement importante, compte tenu de la structure du marché (plus de 10 salariés). Ces entreprises sont à la fois grossistes et détaillants. Elles sont généralement installées sur le Territoire depuis plusieurs années et ont développé progressivement leur activité. Elles bénéficient d'une clientèle régulière et sont assurées de débouchés stables. Leur capacité de mobilisation est de ce fait importante.

A Wallis, une entreprise de gros alimentaire et une spécialisée dans le secteur des matériaux de construction assurent l'essentiel de l'approvisionnement.

A Futuna, trois entreprises se partagent le marché.

1.2. Le commerce de détail

Les grossistes exercent également des activités de commerce de détail grâce à des supermarchés. Le reste du marché est essentiellement occupé par des commerces de proximité, approvisionnés par le seul importateur disposant de camions de livraison et frigorifiques.

Leur petite taille et leur activité, par définition plus restreinte, limite leur capacité d'emprunt. Par ailleurs, elles ne tiennent, pour la plupart, pas de réelle comptabilité et le suivi de leur activité s'avère en conséquence difficile. Ces structures subissent des fortes variations de trésorerie notamment liées aux nombreux impayés de la clientèle. 7 particuliers sur 10 disposent d'un crédit chez un commerçant. Ce système de comptes individuels commence à être remis en question chez certains commerçants de Wallis. A Futuna, tous les commerces proposent ce type de facilité de paiement compte tenu de la faible présence du système bancaire sur place.

Le dynamisme du secteur commercial est lié à l'évolution des modes de consommation des ménages mais aussi et surtout à leur revenu et à leur possibilité d'accès au crédit. En 2007, la consommation des ménages est en hausse, reflétée par l'augmentation des encours de crédit à la consommation, des comptes ordinaires débiteurs, du volume des importations et par la progression des immatriculations de véhicules. De plus, le pouvoir d'achat des ménages s'est amélioré, sous l'effet d'une revalorisation du SMIG (+2 % à

compter du 1^{er} janvier 2008, et +1,5 % pour les agents permanents de l'administration territoriale à compter du 1^{er} janvier 2007) supérieure à l'évolution de l'indice des prix (0,4 %).

Le commerce automobile est un des indicateurs pour le suivi de la consommation des ménages à Wallis-et Futuna. Le nombre d'immatriculations de véhicules neufs constatées et déclarées au Service des contributions diverses a connu une forte progression, passant ainsi de 300 véhicules fin 2006 à 400 un an plus tard. Cette amélioration est le résultat d'une augmentation de 71 véhicules automobiles sur Wallis et 13 sur Futuna. On notera également une hausse de 35,5 % des deux roues sur Wallis.

Evolution des immatriculations de véhicules automobiles neufs en 2007

	2003	2004	2005	2006	2007	Variation 2007 / 2006	Variation 2007 / 2003
Véhicules automobiles (1)	239	196	192	206	290	40,8%	21,3%
Wallis	198	150	176	196	267	36,2%	34,8%
Futuna	41	46	16	10	23	130,0%	-43,9%
Deux roues	136	97	91	94	110	17,0%	-19,1%
Wallis	75	55	65	76	103	35,5%	37,3%
Futuna	61	42	26	18	7	-61,1%	-88,5%
Total	381	293	283	300	400	33,3%	5,0%

Source : Service des contributions diverses

(1) sauf poids lourds et transports en commun

2. L'ARTISANAT

2.1. L'artisanat de production

Composé d'un tissu de petites entreprises, il regroupe des activités diverses telles que la boulangerie-pâtisserie, la menuiserie, la construction de petits bateaux de plaisance. Sa capacité de mobilisation est faible puisque ce secteur ne représente que 0,4 % de l'encours global des crédits aux entreprises, soit 6 millions de F CFP.

2.2. L'artisanat traditionnel

L'artisanat est essentiellement pratiqué par les femmes, seuls quelques hommes proposent des sculptures sur bois. Des associations de femmes produisent des objets tels que des tapas, des nattes en feuilles de pandanus tressées ou des colliers de coquillages, vendus à une clientèle locale ou de passage. Elles sont regroupées autour du conseil territorial des femmes, créé en 1995. Cette association, loi de 1901, constitue une tentative d'unification du secteur qui reste peu structuré et dont l'activité est difficilement quantifiable. Le service territorial des affaires culturelles soutient cette initiative en mettant notamment à la disposition des associations des locaux à Aka'Aka, dans le district de Hahake à Wallis. Les associations peuvent y vendre leurs produits et y fabriquer leurs objets.

Cependant, l'intégration de ce secteur dans la sphère marchande reste marginale, sa destination première étant les événements coutumiers.

L'artisanat de Wallis-et-Futuna souffre d'un manque de débouchés et de la concurrence des pays étrangers comme Fidji ou Samoa qui peuvent assurer une production plus importante et à des prix plus compétitifs. Presque chaque village possède maintenant son atelier de fabrication d'objet d'artisanat. Cette activité permet d'amener dans les foyers quelques ressources non négligeables.

Pourtant, malgré les efforts des associations, le développement de ce commerce bute sur les coûts d'acheminement vers l'Hexagone et l'Europe qui rendent difficile sa commercialisation. La sculpture sur bois compte aussi quelques artisans de talent qui ont peine à satisfaire la demande locale.

Il convient de souligner que les associations sont par ailleurs exonérées de la patente, dès lors qu'elles se limitent à cette seule production. Elles ne sont donc pas recensées par le Service des contributions diverses.

3. L'HOTELLERIE-RESTAURATION ET LE TOURISME

Le tourisme à Wallis-et-Futuna reste une activité marginale, alors qu'il constitue un secteur moteur dans d'autres îles de la région (principalement en Polynésie Française) et dans d'autres DOM-TOM (Les Antilles Françaises). Cela s'explique par les contraintes économiques (absence d'investissements extérieurs, difficultés d'accès au crédit bancaire) et géographiques (isolement, éloignement...) du Territoire. De cette façon le secteur de l'hôtellerie-restauration présente une activité restreinte.

3.1. Les structures en place

Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration regroupe 36 entreprises sur le Territoire. La taille restreinte du marché ne permet de développer que de petites entreprises (moins de 10 salariés) et implique également une concurrence importante, notamment sur Wallis, ainsi que des fluctuations de la demande qui conduisent à des situations financières précaires. On rencontre surtout des petites unités familiales, disposant ainsi d'une forte capacité de replis en cas de baisse de l'activité. La capacité de mobilisation de fonds est limitée. En 2007, le secteur représente 3 % de l'encours total des crédits aux entreprises, soit 49 millions de F CFP.

Les enquêtes ponctuelles réalisées auprès des hôteliers et restaurateurs de Wallis-et-Futuna et de l'Association des hôteliers restaurateurs de Wallis-et-Futuna ont révélé une capacité d'accueil totale pour le parc hôtelier de près de 100 personnes (140 d'ici fin 2008) répartie comme suit : 4 hôtels sur Wallis (capacité d'accueil totale de 74 personnes) et 2 sur Futuna (capacité d'accueil totale de 24 lits). Les hôtels proposent en plus des chambres (simple, double et triple), des studios aménagés permettant de développer des locations longues durées pour des résidents temporaires (médecins en remplacement, professeurs...). Ce type de prestations permet de maintenir un taux de remplissage plus élevé et génère un fond de trésorerie. Trois hôtels ont eu la possibilité de réaliser récemment des extensions ou rénovations via des projets de défiscalisation, et deux autres sont en attente d'agrément.

Par ailleurs, en 2007, 7 patentes ont été déposées pour la création de gîtes touristiques, visant à développer des locations à l'année pour une clientèle métropolitaine essentiellement.

3.2. Un secteur pénalisé par le caractère marginal du tourisme

La clientèle des hôtels est constituée en grande majorité de professionnels (hommes d'affaires, représentants...) et en second lieu de visiteurs familiaux. Des Futuniens en transit peuvent aussi être amenés à séjourner à l'hôtel, de l'ordre de 2 à 3 jours. Les perspectives de croissance du secteur de l'hôtellerie restauration restent toutefois très faibles. En effet, si le Territoire présente certains intérêts touristiques, en matière de climat, de fonds marins et de culture traditionnelle notamment, il connaît de lourds handicaps :

Les îles Wallis-et-Futuna sont isolées, peu connues et très éloignées des marchés émetteurs ou même des relais que pourraient constituer l'archipel des Fidji, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie. Elles ne font pas l'objet de campagnes promotionnelles et l'information apparaît difficile à se procurer de l'extérieur ;

- Le coût du transport est dissuasif en raison de l'insuffisance de la demande touristique et de l'absence de concurrence pour le transport aérien ;
- L'absence de cadre juridique relatif à la propriété foncière ne permet pas à des opérateurs spécialisés de s'implanter dans le développement du tourisme ;
- Les infrastructures (marinas, circuits de randonnées, équipements de sport et de détente...) et les services (moyens de transports intérieurs...) sont peu nombreux bien que de récentes initiatives soient constatées concernant les locations de voitures (4 fournisseurs), les bateaux taxis (3 unités) et les clubs de sport (voile et plongée sous marine).

L'activité touristique reste donc marginale. Le STSEE réalise depuis 2006 une enquête passagers et une enquête auprès des hôteliers qui devraient permettre, après dépouillement, de disposer de plus d'informations sur le sujet.

Toutefois, depuis 2006, un opérateur touristique propose sur Internet un arrêt à Wallis dans le cadre d'un tour du monde et quelques touristes se rendent à Wallis via les sites Internet des hôteliers.

L'activité plaisancière, pourtant très développée dans le Pacifique, est aléatoire et marquée par une certaine saisonnalité. La plupart des accostages ont lieu entre juin et octobre en raison de la faible activité cyclonique à cette saison. Les variations annuelles ne sont pas significatives dans la mesure où elles portent sur un nombre très modeste de navires qui fluctuent d'une année à l'autre sans suivre de tendance. En 2007, 66 navires de plaisance ont accosté sur l'archipel, contre 53 en 2006 et 39 en 2005.

4. LES AUTRES SERVICES

Le reste des entreprises en activité sur le Territoire est rangé dans la catégorie des « autres services ». Leur classification est difficile dans la mesure où elles exercent des activités très variées et où elles sont recensées différemment par le service des contributions diverses et par la CLR. Il est toutefois possible de distinguer deux groupes :

- Composée de sociétés civiles immobilières et de consultants, la catégorie « immobiliers, location et services aux entreprises » représente 0,1 % de l'encours des crédits aux entreprises, soit 2 millions de F CFP en 2007 contre 324,2 millions de F CFP un an auparavant (16,5 % de l'encours des crédits aux entreprises).
- Sur la période, les « autres secteurs marchands » (activités de station service, de coiffure, d'entretien et de nettoyage), détiennent 2,2 % de l'encours global des crédits aux entreprises, soit 36 millions de F CFP.

§ 6. LES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

L'éloignement et l'isolement rendent le développement économique du Territoire fortement dépendant du coût et de la fréquence des transports aériens et maritimes. Le manque de débouchés locaux, le faible niveau d'activité et la petite taille du marché sont des freins au développement de la concurrence. La desserte est donc limitée et les coûts de transport sont élevés pour le fret, comme pour le trafic des passagers.

1. LA DESSERTE MARITIME

1.1. Les infrastructures

Le ravitaillement du territoire s'effectue sur les wharfs de Mata'Utu (marchandises) et de Halalo (hydrocarbures) à Wallis et sur le wharf de Leava à Futuna. Ces points de ravitaillement ne sont pas gérés de manière autonome. Les taxes liées aux touchées de navires, affectées au budget du Territoire, atteignent 48 millions de F CFP en 2007, soit 20 % de plus que l'année précédente.

L'accès au wharf de Halalo pour les pétroliers et butaniers est délicat et le balisage du chenal est peu dense.

Dans le cadre de la programmation du 9^{ème} Fonds européen de développement (période 2004-2007), le Territoire a obtenu un financement pour l'aménagement et l'agrandissement du port de commerce de Mata'Utu et la création d'un port de pêche à Halalo, représentant près de 82 % du coût total de ses opérations (1,3 milliards de F CFP).

1.2. Le trafic maritime

L'irrégularité des rotations de navires, le coût élevé du fret et l'absence accrue de navires passagers renforcent la situation d'isolement du territoire. Le service des Douanes et Affaires maritimes a enregistré 26⁸ touchées de navires commerciaux en 2007, contre 41 l'année précédente.

Navires porte-conteneurs

Deux compagnies maritimes, Moana Shipping et Pacific Direct Line exploitent conjointement le Southern Moana, depuis fin 2001. La compagnie SOFRANA assure également la desserte du Territoire avec le Sofrana Bligh.

Le Southern Moana effectuait des passages environ tous les 20 jours, la rotation incluant la Nouvelle-Zélande (Auckland). Sa durée de route était de 14 jours à partir d'Auckland et de 9 à 10 jours depuis Nouméa, avec une capacité de chargement de 500 conteneurs. Le Sofrana Bligh assurait une rotation tous les 20 jours environ avec la Nouvelle-Zélande (Auckland). Sa durée de route était de 12 jours à partir d'Auckland, avec une capacité de chargement de 422 conteneurs.

Pendant près d'une année, depuis fin septembre 2006, un seul navire porte-conteneurs, le Southern Moana a desservi mensuellement les îles de Wallis-et-Futuna contre deux précédemment.

⁸ Les navires ravitaillant à la fois Wallis et Futuna ne sont comptabilisés qu'une fois.

Enfin depuis le mois de septembre 2007, le Territoire n'est plus desservi que par un seul bateau, le Southern Pasifika, exploité conjointement par Sofrana (représenté par SWFT) Moana Shipping, et Pacific Direct Line (représenté par Transam et AMB).

En 2007, on assiste à une importante diminution du nombre de touchées de navires porte-conteneurs passant de 27 à 12 (-15 unités) en un an. Depuis 2000, le nombre annuel de touchées de navires a baissé de 58,6 %. En 2007, la Compagnie décide de réduire ses rotations à une tous les 24 jours, assurées par le Southern Pasifika, dont la capacité théorique de chargement est de 512 conteneurs.

Transport d'hydrocarbures

L'approvisionnement du territoire en hydrocarbures s'effectue tous les mois, à partir des îles Fidji ou d'Australie par un pétrolier de 65 m de long, et tous les 45 jours par un butanier, à partir de la Nouvelle-Zélande et d'Australie, mais ne desservent pas Futuna.

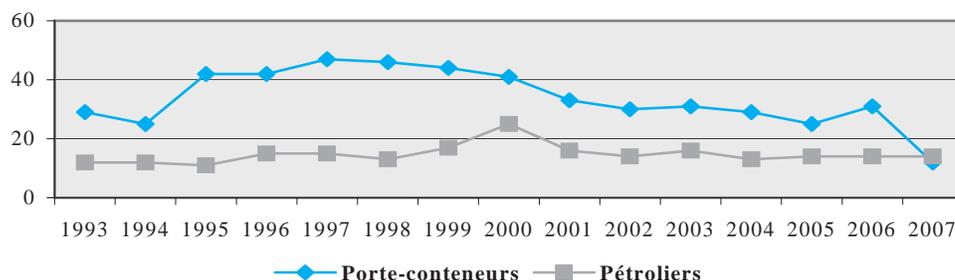
En 2007 comme en 2006, 14 pétroliers et butaniers ont ravitaillé le Territoire.

Evolution du trafic maritime Commercial (nombre de touchées)

	2004	2005	2006	2007	Variations 2007 / 2006
Trafic marchandises	29	25	27	12	-56%
Southern Moana / CEC Blue	11	10	14	12	-14%
Sofrana Bligh	18	15	13	0	-100%
Transport d'hydrocarbures	13	14	14	14	-
Pétroliers	10	11	10	10	-
Butaniers	3	3	4	4	-
TOTAL	42	39	41	26	-37%

Source : Service des Douanes et des Affaires Maritimes

Nombre de touchées de navires à Wallis et Futuna



2. LA DESSERTE AERIENNE

Le transport aérien constitue le seul moyen de déplacement des personnes pour se rendre à l'extérieur du Territoire ou pour se déplacer d'une île à l'autre. La desserte est assurée par la compagnie Air Calédonie International (AIRCALIN) qui bénéficie d'une situation de monopole de fait sur Wallis-et-Futuna.

2.1. Les infrastructures

Le Territoire est desservi par un aéroport international situé au nord de Wallis, dans le district de Hihifo. Il est géré directement par le Service d'Etat de l'Aviation Civile (SEAC), créé par arrêté du 12 juillet 2006. Cependant, une convention d'assistance entre les deux services a été signée en novembre 2006. La piste de l'aéroport permet l'atterrissage d'avions en pleine charge tels que les Airbus A320 (150 sièges, masse marchande maximale de 20 tonnes). Des avions plus importants, de type Airbus A340 peuvent également se poser mais avec une charge et une fréquence réduites. En février 2007 a débuté le chantier de réaménagement des aéro-gares passagers et fret de l'aérodrome de Wallis/Hihifo. Cette opération, principalement rendue nécessaire par l'accueil de l'A320 d'Air Calin, affiche un montant de près de 76 millions de F CFP. La fin des travaux est prévue en juin 2008.

L'île de Futuna est desservie par l'aérodrome territorial de la Pointe de Vele, comportant une piste en herbe de 1.100 mètres. La desserte domestique Wallis-Futuna est fortement contrainte par la topographie de l'île de Futuna (pas accessible par mauvais temps du fait de l'absence de revêtement et de la proximité de la falaise qui constitue un danger en cas de vents forts) et par l'aménagement sommaire de l'aérodrome de la Pointe de Vele (piste en herbe, absence de balisage lumineux). Cependant, fin 2005, l'Etat a confirmé le financement, à hauteur de 8 millions d'euros, de l'aménagement de cet aéroport.

Le marché de travaux d'aménagement de la piste d'atterrissage de Vele à Futuna a été attribué récemment au groupement d'entreprises Interoute/Générale Construction. Le financement de cet investissement s'imputera sur le contrat de développement 2007-2011 pour un montant de près de 750 millions de F CFP. Les travaux qui devraient durer environ 14 mois consistent en un allongement de la piste, pour la porter à 1200 m, afin de lui permettre de recevoir des avions de dimension comparable aux ATR 42, en un balisage de nuit pour les interventions d'urgence de nuit, et en une sécurisation du site par la pose de barrière tout autour du périmètre. Outre l'amélioration de la desserte de Futuna et de la sécurité du trafic, cette nouvelle piste éclairée sera accessible de nuit pour les évacuations sanitaires et pendant les périodes de pointe, principalement lors des vacances scolaires. L'aérogare actuelle sera également déplacée.

2.2. Le trafic extérieur

Depuis le 14 février 2004, la desserte aérienne est assurée par un nouvel Airbus A320/200, d'une capacité de 146 sièges, dont 8 sièges en classe affaires, qui vient remplacer l'ancien Boeing 737/300. Chaque semaine, le Territoire est relié à Nouméa par deux vols dont l'un fait escale à Nandi (Fidji).

Evolution du trafic aérien extérieur

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2006/2005	Variations 2007/2006
Mouvements d'avion	248	230	226	234	264	3,5%	12,8%
Passagers	21 513	22 588	22 557	23 116	26 106	2,5%	12,9%
Arrivées	10 428	11 004	10 841	11 305	12 925	4,3%	14,3%
Départs	11 085	11 584	11 716	11 311	13 181	-3,5%	16,5%
Fret (tonnes)	121,6	171,1	172,4	163,2	190,2	-5,3%	16,5%
Importations	108,5	153,6	149,2	137,6	164,7	-7,8%	19,7%
Exportations	13,1	17,5	23,2	25,6	25,5	10,2%	-0,1%
Fret postal (tonnes)	48,3	58,7	58,3	58,5	60,8	0,4%	3,9%

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

Après plusieurs années de stagnation, le trafic aérien international a enregistré en 2007 une augmentation dans tous les secteurs : mouvements, passagers, fret et poste. La progression du nombre de mouvements (+12,8 %) sur l'année est liée à la mise en place de la 3^{ème} fréquence hebdomadaire saisonnière, même si sa programmation en 2007 n'a été que partielle (15 fréquences au total). Sur la période, le nombre de passagers (26 106) a augmenté de 12,9% par rapport à 2006 (contre +2,5 % entre 2005 et 2006). Il est noté que la ligne Wallis-Nandi enregistre la plus importante progression, +33 %, (13 % des passagers internationaux de Wallis) contre +9 % sur la ligne Wallis-Nouméa (86 % des passagers internationaux).

Contrairement à l'année 2006, le volume de fret de marchandises et le transport postal ont augmenté en 2007 de respectivement 54,2 % et 21,8 % en un an. Le fret reste donc essentiellement assuré par bateau avec les contraintes de délais que cela implique comme indiqué ci-dessus.

2.3. Le trafic intérieur

La liaison entre Wallis et Futuna est assurée au moyen d'un DHC Twin Otter (19 places), appartenant au Territoire. Cet appareil est exploité par AIRCALIN depuis 1987 dans le cadre d'une convention prévoyant une subvention d'équilibre inscrite au budget du Territoire (151,5 millions de F CFP réalisés en 2005 et 146 millions de F CFP prévus au budget 2006).

Evolution du trafic aérien intérieur

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2006/2005	Variations 2007/2006
Mouvements d'avion	1196	1081	1161	1186	1223	2,2%	3,1%
Passagers	12 355	12 520	12 397	12 623	13 300	1,8%	5,4%
Fret (tonnes)	17,9	23,2	20,2	17,2	26,5	-15,0%	54,2%
Wallis / Futuna	12,6	16,1	13,3	11,6	19,3	-12,8%	66,4%
Futuna / Wallis	5,3	7,1	6,9	5,6	7,2	-18,9%	28,6%
Fret postal (tonnes)	8,6	8,9	9,4	7,8	9,5	-16,7%	21,8%

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

Sur l'année 2007, 1.223 mouvements ont été enregistrés, en hausse de 3 % par rapport à 2006. Cette progression résulte de la programmation des vols supplémentaires en fonction du nombre de passagers en liste d'attente. L'augmentation du nombre de passagers locaux domestiques est de 5,4 % entre 2006 et 2007 à 13.300 passagers fin 2007. La tendance à la baisse du fret de marchandises et postal constatée en 2006 ne se confirme pas en 2007. Ils enregistrent des hausses respectives de 54 % et 20,6 % à fin 2007 par rapport à l'année

précédente. Le taux de remplissage entre Wallis et Futuna est de 84,4 % contre 82,9 % un an auparavant. La fréquence des vols réguliers est de 8 liaisons A/R par semaine. S'y ajoutent de nombreux vols spéciaux en raison notamment des évacuations sanitaires et des pointes de trafic en périodes de vacances scolaires. En 2007, le nombre de vols A/R s'établit à près de 13 vols par semaine.

2.4. Les tarifs aériens

Les tarifs aériens intérieurs, stables depuis 1990, avaient été revus à la hausse en 2003 par décision de l'Assemblée territoriale, avec pour objectif principal de réduire le déficit d'exploitation de la liaison aérienne inter-îles. Ils n'ont pas été modifiés depuis 2004.

Depuis le 1^{er} novembre 2003, il existe un tarif « résidents Wallis-et-Futuna » à 8.900 F CFP et un tarif « non-résidents » à 11.900 F CFP pour un aller simple. Ce tarif est toujours en vigueur. Cependant, en connexion d'une arrivée ou d'un départ à Nouméa, les résidents bénéficient de la gratuité du segment Wallis-Futuna ou Futuna-Wallis sur le vol du samedi uniquement.

La compagnie applique également des tarifs horaires pour le Twin Otter, qui sont de 100.000 F CFP l'heure pour l'agence de Santé, 150.000 F CFP pour les associations sportives ou culturelles et 225.000 F CFP pour les passagers privés.

Les tarifs aériens extérieurs, non modifiés depuis novembre 2003, ont été révisés en hausse de 3 % à compter du 1^{er} janvier 2007 (tarifs hors taxe). Cependant, AIRCALIN a maintenu le tarif « TOP », permettant de voyager moins cher (entre 47.800 et 87.800 F CFP pour un aller-retour Wallis-Nouméa par exemple). Depuis octobre 2004, les tarifs « TOP » hors taxe n'ont pas bougé, seules les taxes augmentent. Ce tarif est disponible en quantité limitée et variable en fonction des prévisions de remplissage des vols.

Le plein tarif en classe économique a été fixé à 52.000 F CFP pour un aller simple et 104.000 F CFP pour un aller-retour. En classe Ibiscus, ils sont respectivement de 63.000 F CFP (aller simple) et 126.000 F CFP (aller-retour). Les tarifs du fret sont inchangés.

A ces tarifs, il convient d'ajouter les taxes qui ne cessent d'augmenter ces dernières années passant progressivement de 2.690 F CFP pour un vol aller-retour Wallis - Nouméa en 2003 à 11.880 F CFP en 2006 et 12.140 F CFP en 2007 (+2,2 % en un an). Ces taxes sont perçues pour 2/3 de leur montant par la compagnie aérienne, au titre de la surcharge carburant et assurances, et pour le solde par les aéroports de Nouméa ou Fidji.

Au 1^{er} janvier 2008, deux nouveaux tarifs ont été présentés, « One Way Top » à 29.000 F CFP et 32.000 F CFP hors taxes.

3. LA POSTE ET LES TELECOMMUNICATIONS

3.1 Le fonctionnement du Service des Postes et Télécommunications

A Wallis-et-Futuna, la poste et les télécommunications sont gérées par un service dépendant du Territoire qui ne possède pas de personnalité juridique indépendante. Il établit cependant, depuis 2003, un budget annexe à celui de la collectivité locale. Ce document obéit aux règles de la comptabilité publique.

Le service des Postes et Télécommunications (SPT) du Territoire assure l'acheminement du courrier postal ainsi que le service des mandats mais il n'offre pas de services financiers. Le Territoire déploie une activité philatélique non négligeable en éditant de nombreux timbres.

Le SPT gère les services de télécommunications fixes et Internet. Il n'y a pas de téléphonie mobile à Wallis-et-Futuna mais des réflexions sont engagées en vue d'une implantation.

Moyens

Le SPT dispose, à Wallis, d'une recette principale à Mata'Utu et de deux agences postales à Mua et à Hihifo.

A Futuna, la recette principale se situe à Leava et l'agence postale, à Ono. Les agences postales offrent différents services, tels que l'affranchissement du courrier et le paiement des factures de téléphone.

En 2007, l'effectif total du service se chiffre à 46 agents (18 agents à Futuna et 28 à Wallis), 20 agents sont affectés aux Télécommunications et 26 à la Poste.

Activité

Les investissements réalisés ces dernières années pour étendre et renouveler le réseau de distribution sur le Territoire sont achevés. Ils permettent le raccordement de nouveaux abonnés et la résorption des instances. A la fin de l'année 2007, l'activité « télécommunications » enregistre 554 abonnés à Internet (dont 225 abonnés ADSL) pour un total de 2.432 lignes téléphoniques installées. Le nombre d'abonnés à Internet subit, en fin d'année, une baisse conjoncturelle liée aux départs des fonctionnaires de l'Education Nationale. En revanche, le nombre d'abonnements téléphoniques s'avère en hausse de 15,5 % à fin 2007, en rythme annuel.

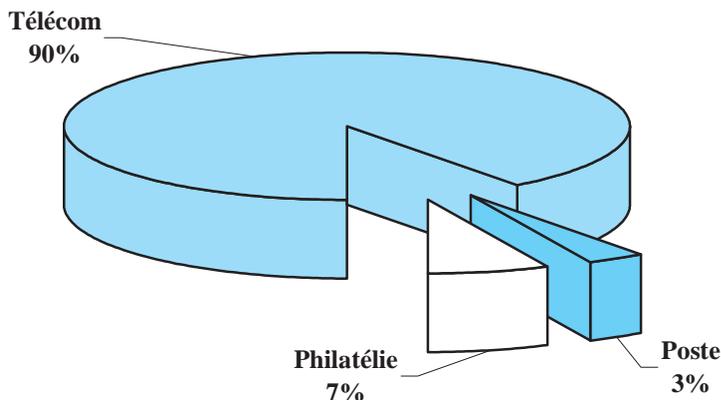
L'achèvement du projet de modernisation et d'extension du réseau téléphonique filaire a permis de raccorder un très grand nombre d'abonnés dont les demandes étaient en instance depuis plusieurs années, en particulier dans le nord de Wallis et sur l'île de Futuna. Cependant, l'activité du SPT reste contrainte par l'utilisation croissante de moyens de communication annexes, les difficultés de recouvrement, le gonflement des impayés et un potentiel de développement limité sur un marché de petite taille.

L'activité « télécommunications » concentrent 89,9 % des recettes total du SPT en 2007. En revanche, les activités postales et la philatélie génèrent un chiffre d'affaires modeste, représentant respectivement 3,2 % et 6,9 % du chiffre d'affaire total du SPT. Il convient de noter également que le SPT réalise 87 % de son chiffre d'affaires à Wallis et 13 % à Futuna.

Recettes du SPT en %

Année	Télécom	Poste	Philatélie	Total
2007	89,9%	3,2%	6,9%	100%

Répartition des recettes du SPT en 2006



Depuis le 10 septembre 2007, l'ADSL est opérationnel et ouvert au public. La mise en place de ce nouveau service a nécessité au SPT de Wallis-et-Futuna et à son partenaire FCR (France Câble Radio) de Wallis un investissement estimé à 40 millions de F CFP. Le nouveau service de l'ADSL couvre la totalité des zones habitables de l'île (points éloignés : Vaikafika pour le Nord, Atualu pour le Sud) la très bonne qualité du réseau terrestre offre une éligibilité à l'ADSL supérieure aux normes en vigueur en Nouvelle-Calédonie et en métropole.

De plus, le Territoire de Wallis-et-Futuna sera prochainement doté d'un Code des Télécommunications. Un expert de la société ICEA a remis récemment au service des Postes et Télécommunications, un rapport d'étape sur l'étude du projet de restructuration du secteur des télécommunications. Il a été approuvé par les élus et devraient engager réellement la rédaction finale du code.

Enfin, le SPT a réalisé à partir de juillet 2007, après accord des autorités du territoire, une refonte de ses tarifs téléphoniques permettant :

- à compter du 1^{er} août 2007, de baisser d'environ 20 % les tarifs internationaux
- d'appliquer le même taux de réduction pour le tarif inter-île, ramenant ainsi le coût à la minute de 90F à 60F entre Wallis-Futuna et Futuna-Wallis.
- Une augmentation du coût de la minute locale : (Wallis- Wallis et Futuna – Futuna), et une légère hausse du prix de la minute locale (sur wallis et sur Futuna) de 10F à 15F.

3.2 Les comptes du Service des Postes et Télécommunications

L'évolution des comptes administratifs du Services des Postes et Télécommunications, unique satellite du Territoire, fait apparaître au 31/12/2006 un solde global de 199 millions de F CFP, en progression de 47,4 % par rapport à l'année précédente.

La section de fonctionnement révèle une hausse de 4,1 % des recettes des services et ventes directes à 605 millions de F CFP en 2006. Cette amélioration est le résultat d'une hausse 32,7 millions de F CFP du poste « autres produits et services » et de 5 millions de F CFP des ventes de timbres. Les dépenses de fonctionnement, qui s'élevaient à 899 millions de

F CFP en 2005, ont chuté en 2006 à 386 millions de F CFP. Cette évolution s'explique par une importante diminution des charges financières en 2006 correspondant principalement aux transferts au budget du Territoire. Ces dernières passent de 423 millions en 2005 à 11 millions en 2006. Les charges de personnel poursuivent leur progression à 134 millions de F CFP aux comptes administratifs 2006, soit +3,1 % en un an. De plus, les « autres charges de gestion courante » représentant une part importante des dépenses de fonctionnement après les charges de personnel, s'élèvent à 107 millions de F CFP en 2006, en baisse de 48 millions de F CFP par rapport à 2005. Ces dépenses correspondent aux quotes-parts téléphoniques reversées à la société France Câble Radio. Fin 2006, la section fonctionnement fait donc apparaître un excédent de 219 millions de F CFP dont seulement 57 millions de FCFP seront affectés à la section d'investissement qui présente un déficit égal à 20 millions de F CFP.

Le solde global du CA 2006 reste excédentaire de 199 millions de F CFP révélant ainsi une stabilisation de la situation financière, déterminée notamment par une baisse des charges de fonctionnement.

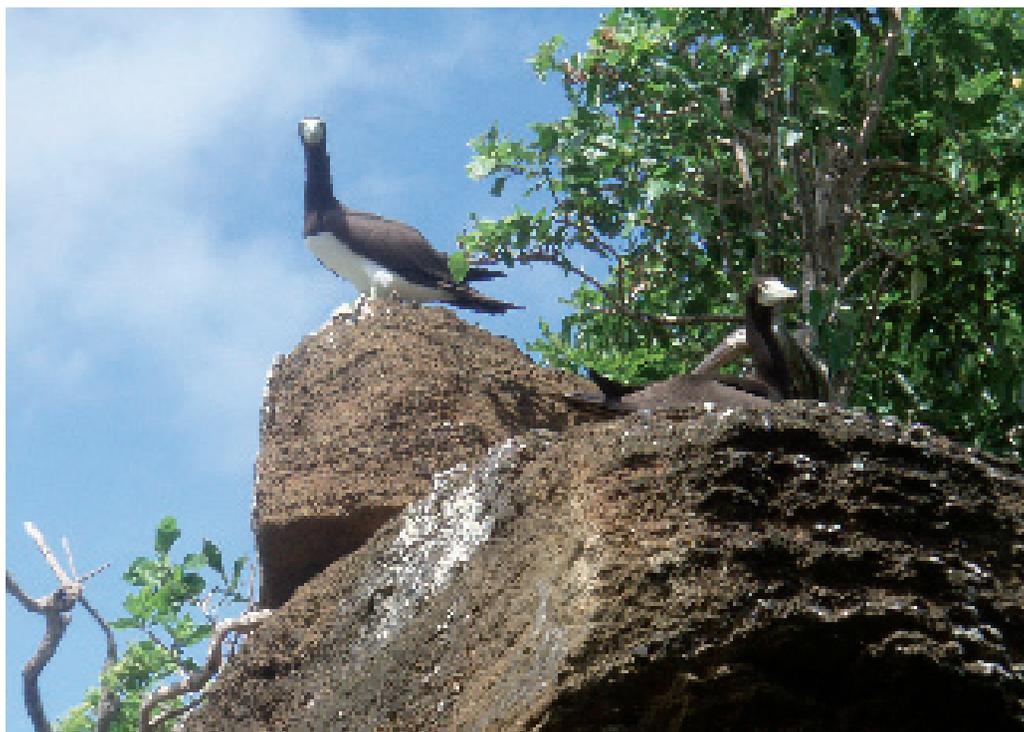
Evolution du CA du Service des Postes et des Télécommunications (millions de XPF)

FONCTIONNEMENT	2 004	2 005	2 006
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	690	581	605
dont :			
Produits des services & ventes diverses	690	581	605
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	407	899	386
dont :			
Achats et variation de stocks	3	4	5
Services extérieurs	30	32	34
Autres services extérieurs	39	38	37
Charges de personnel	125	130	134
Autres charges de gestion courante	0	155	107
Charges financières	2	423	11
Charges exceptionnelles	140	68	0
Déficit de fonctionnement reporté	0	4	0
Virement à la section d'investissement	67	45	57
<u>SOLDE HORS REPORT</u>	<u>283</u>	<u>-314</u>	<u>219</u>
<u>REPORT DES EXERCICES ANTERIEURS</u>	<u>0</u>	<u>442</u>	<u>0</u>
<u>SOLDE DE SECTION (y compris report)</u>	<u>283</u>	<u>128</u>	<u>219</u>

INVESTISSEMENT	2 004	2 005	2 006
RECETTES REELLES dont :	222	237	57
Autofinancement	0	0	0
Virement de la section de fonctionnement	67	45	57
Emprunts et dettes assimilées	154	192	0
DEPENSES REELLES dont :	131	230	77
Remboursement d'emprunts	0	0	25
Immobilisations corporelles	5	4	10
Immobilisations en cours	126	226	42
<u>SOLDE HORS REPORT</u>	<u>91</u>	<u>7</u>	<u>-20</u>
<u>REPORT DE L'EXERCICE</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>SOLDE DE SECTION (y compris report)</u>	<u>91</u>	<u>7</u>	<u>-20</u>

<u>SOLDE GLOBAL (y compris report)</u>	<u>373</u>	<u>135</u>	<u>199</u>
---	-------------------	-------------------	-------------------

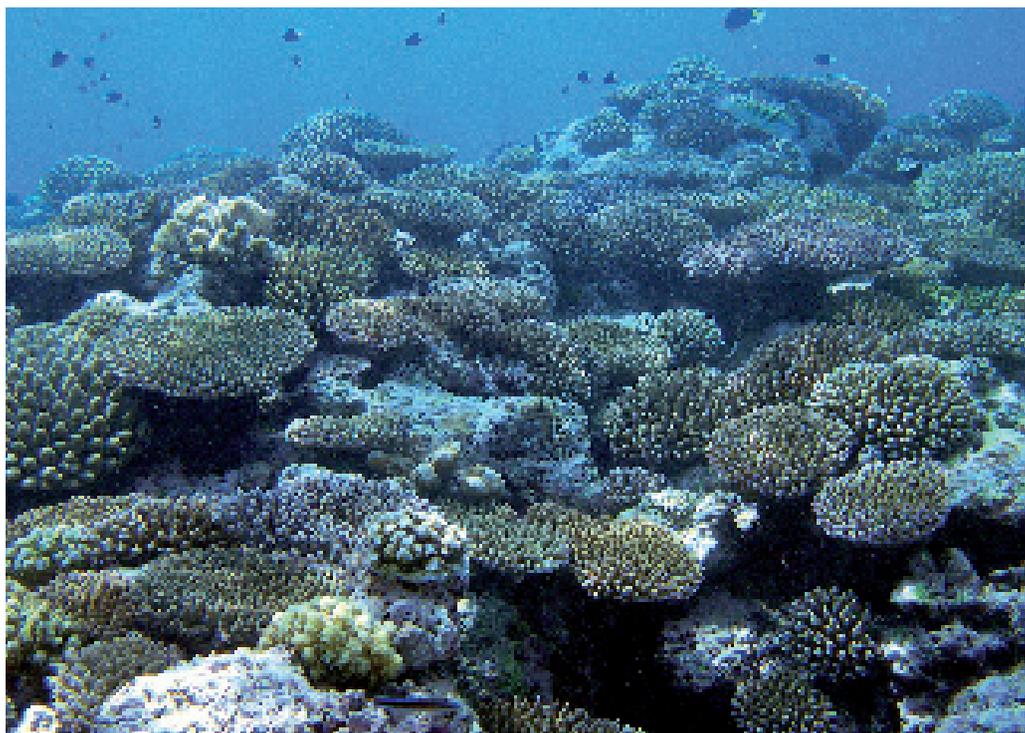
Source : Administration supérieure



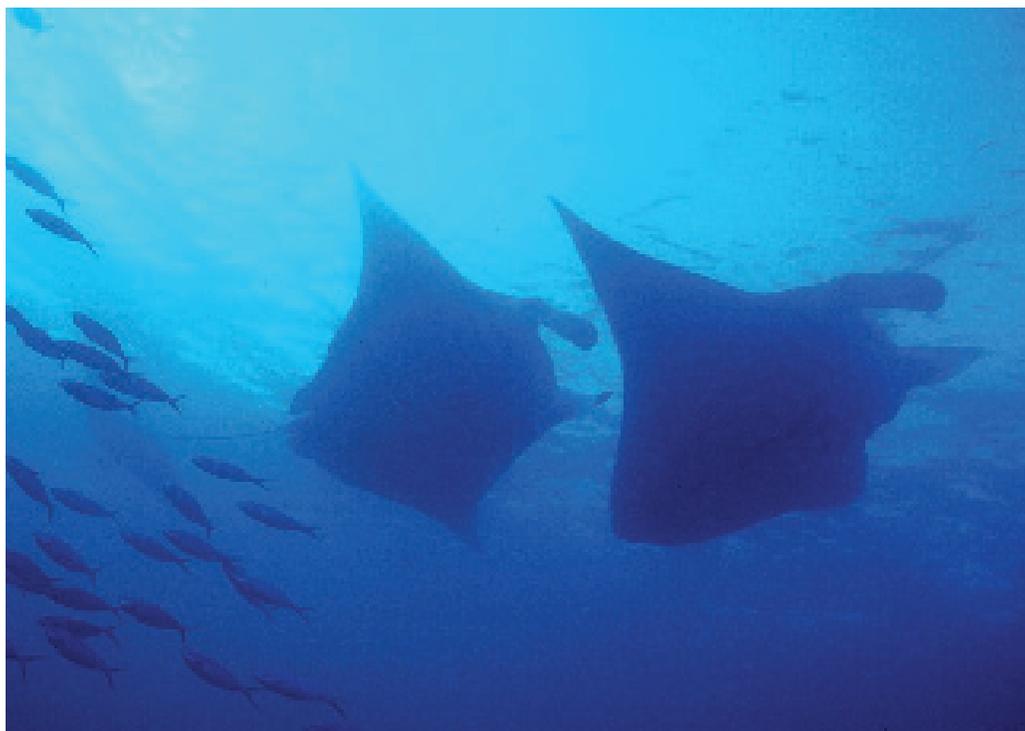
Fou de Bassan - Photo : A.ADOFF



Queue de baleine à bosse - Photo : C. PLAQUEVENT



Plateau d'Acropora à Alofitai - *Photo : Service Territorial de l'Environnement*



Raie Manta - *Photo : Service Territorial de l'Environnement*

§ 7. L'EDUCATION

1. LA FORMATION INITIALE SUR LE TERRITOIRE

1.1. Structure et moyens

A fin 2007, l'Education Nationale emploie 569 personnes contre 581 l'année précédente, soit une diminution de 2,1%, représentant 25,3 % de l'emploi salarié. Sur la période les dépenses liées à l'éducation ont atteint 5.905 millions de F CFP soit 278 millions de FCFP de plus qu'en 2006. On dénombre au 31 décembre de l'année 2007, 4.667 élèves scolarisés ce qui représente 30,5 % de la population totale estimée au 01/07/2007 (15.302).

Le système éducatif du Territoire couvre les cycles primaires (avec 9 écoles à Wallis et 5 à Futuna) et secondaires (avec 4 collèges à Wallis et 2 à Futuna, et 1 Lycée d'Etat situé à Wallis). L'enseignement supérieur est uniquement représenté par l'Institut Universitaire des Maîtres (I.U.F.M.) du Pacifique qui a une antenne à Wallis. La formation professionnelle, quand à elle, est de la compétence du Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales (SITAS). La structure administrative représentant l'Education Nationale sur le Territoire est le Vice rectorat.

Le personnel

Le personnel de l'éducation atteint 569 agents fin 2007 contre 581 un an plus tôt. Cette perte de 12 agents provient principalement d'une diminution 5,2 % des autres agents locaux. Les fonctionnaires d'Etat sont représentés par les enseignants du second degré et les fonctionnaires métropolitains hors enseignants, principalement le personnel d'encadrement administratif du Vice-rectorat. Les instituteurs et le personnel de service des écoles primaires sont des agents de droit privé, mais intégralement rémunérés sur des fonds publics. Tous les agents du premier degré relèvent de la Direction de l'Enseignement Catholique (DEC).

Effectif du personnel de l'éducation

	2004	2005	2006	2007
Effectif total	578	581	581	569
<i>dont</i>				
Enseignants du second degré	202	203	211	209
Fonctionnaires métropolitains hors enseignants	34	30	30	27
Instituteurs	240	242	245	243
Autres agents locaux	102	106	95	90

Source : Vice rectorat

Les dépenses

En 2007, l'Etat a dépensé 5.905 millions de F CFP pour l'enseignement contre 5.628 millions de F CFP, soit 5 % de plus qu'en 2006 (après +15 % en 2006). La part des salaires s'élève à 4.926 millions de F CFP, passant ainsi de 83,4 % du total des dépenses à 86,2 % l'année précédente.

Les investissements sont, pour l'essentiel, financés au travers des Contrats de développement. La somme de 807,7 millions de F CFP avait été attribuée à l'Éducation pour des constructions et aménagements de locaux scolaires, principalement dans le secondaire, au titre du Contrat 2000-2004 prorogé jusqu'à 2006. A la fin de l'année 2007, 798,7 millions de F CFP ont été payés ce qui représentent 99 % des objectifs de ce Contrat. Venant compléter le Contrat de développement 2000-2004, la Convention de développement 2003-2007 prévoit 238,7 millions F CFP d'investissements fin 2007 destinés à la rénovation, la mise aux normes et la modernisation des infrastructures du premier et du second degré. Les dépenses engagées au 31/12/2007 s'élèvent à 226,7 millions de F CFP, soit 95 % des objectifs, et les paiements atteignent 132,6 millions de F CFP (56,2 % de la Convention).

Le IXème FED a inscrit également une enveloppe de 526 millions de F CFP destinée à la réhabilitation des bâtiments scolaires. Suite à la signature de la convention de financement en mars 2007, la mobilisation de ce concours pourrait intervenir dans le courant de l'année 2008.

Dépenses du ministère de l'Education Nationale (millions de XPF)

	2005	2006	2007
Dépenses de fonctionnement	4 778	4 994	4 589
<i>dont frais de personnel :</i>			
- enseignement primaire	1 223	1 218	1 059
- enseignement secondaire	2 845	2 889	3 284
Dépenses d'investissement	117	239	239
Total	4 895	5 233	4 828

Le montant des dépenses du ministère de l'Education Nationale sur le Territoire s'établit à 4.828 millions de F CFP fin 2007 contre 5.233 millions de F CFP un an auparavant. Cette baisse résulte notamment d'une diminution des effectifs du personnel de l'éducation en 2007.

1.2. L'enseignement primaire

Une des spécificités du territoire réside dans la gestion du personnel et de l'enseignement primaire : en effet, ces derniers sont placés sous la tutelle de la Direction de l'enseignement catholique (DEC), assurant l'organisation et le fonctionnement des 18 écoles primaires des deux îles (6 à Futuna et 12 à Wallis).

La baisse du nombre d'élèves se poursuit à 2.431 fin 2007 contre 2.473 un an auparavant tandis que le nombre total de classes augmente pour atteindre 147 (98 à Wallis et 49 à Futuna) sur la période contre 144 en 2006, soit une moyenne de 16,5 écoliers par classe. La baisse de la natalité et l'émigration des jeunes actifs, constatées depuis plusieurs années, constituent des éléments d'explication de la diminution du nombre d'écoliers, qui devrait se poursuivre dans les prochaines années. Elle aura une incidence, à moyen terme, sur l'ensemble du système éducatif.

En 1999, une formation en IUFM sur 5 ans, ouverte sur concours aux bacheliers, a été mise en place dans le but d'améliorer la qualité de l'enseignement du premier degré. Elle a permis, en particulier, de remplacer par de nouveaux maîtres diplômés de l'enseignement supérieur, une part importante des enseignants les moins diplômés.

1.3. L'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire, géré directement par l'Education Nationale, est représenté sur le Territoire par six collèges, dont deux à Futuna, et un lycée, à Wallis. 77 % des élèves suivent un cursus d'enseignement général au collège en 2007 contre 81 % en 2006. En revanche, cette proportion tombe à 55 % au lycée sur l'année 2007. Il existe diverses filières d'enseignement professionnel (CAP, BEP, BAC Pro). Les CAP développement (CAPD) apportent une formation rudimentaire dans diverses disciplines aux élèves qui se trouvent en difficulté au collège. En raison de l'exiguïté du marché du travail, les différentes filières sont confrontées à un grave problème de débouchés. Une promotion peut saturer à elle seule l'emploi dans un secteur d'où la nécessité de faire évoluer les formations en fonction des besoins. Un travail de réadaptation des formations, par le Vice-rectorat, a d'ores et déjà été initié. Le lycée d'Etat ne délivre plus, fin 2007, de BAC professionnel, les débouchés étant trop limités et la poursuite d'études demeurant impossible sur le Territoire.

Les effectifs

La forte croissance du nombre de collégiens et lycéens observée durant les années 90 par l'augmentation du taux de scolarisation, s'est stabilisée pendant la période 2000-2004. Depuis lors, on assiste à un net fléchissement des effectifs qui s'accroît tous les ans, et qui atteint 4.667 élèves scolarisés au 31 décembre de l'année 2007, soit une baisse de 2,4 % en un an, après -3,7 % fin 2006. Cette évolution s'explique par une diminution des effectifs dans le premier cycle de -3,4 %, dans le second cycle de -2,3 %, et dans le primaire de -1,7 %.

Effectifs de l'enseignement à Wallis et Futuna (en nombre d'élèves)

	2005	2006	2007	2008*	variation 07/06
Wallis	1 710	1 614	1 598	1 574	-1,0%
Futuna	872	859	833	784	-3,0%
Total primaire	2 582	2 473	2 431	2 358	-1,7%
Collège	1 368	1 345	1 236	1 219	-8,1%
CETAD	310	312	360	303	15,4%
<i>s/total 1er cycle</i>	1 678	1 657	1 596	1 522	-3,7%
Lycée - cycle long	370	374	344	311	-8,0%
Lycée - cycle court	269	276	280	288	1,4%
<i>s/total 2nd cycle</i>	639	650	624	599	-4,0%
2nd degré - ens. général	1 738	1 719	1 580	1 530	-8,1%
2nd degré technique et pro.	579	588	640	591	8,8%
Total secondaire	2 317	2 307	2 220	2 121	-3,8%
TOTAL GENERAL	4 899	4 780	4 651	4 479	-2,7%

Source :Vice rectorat

*données provisoires

Les résultats aux examens

Les taux de réussite aux examens révèlent une forte variabilité suivant les années mais également suivant les filières. En effet, la moyenne des taux de réussite aux baccalauréats est passée de 63,1 % en 2006 à 49,2 % en 2007. Contrairement à l'année précédente, les filières technologiques présentent, en 2007, les plus médiocres résultats avec un taux de réussite de

35,8 % contre 64,4 % précédemment. Ainsi, cette année les candidats obtenant les meilleurs résultats appartiennent aux filières professionnelles Enfin, l'enseignement général, révèle un taux de réussite de 61,4 % fin 2007 contre 62,7 % en 2006. L'évolution des taux de réussite sur les trois dernières années ne permet pas de dégager de tendance. Par ailleurs on constate que le nombre de lauréats diminue en 2007 à 61 contre 77 un an auparavant.

Résultats aux baccalauréats

	2005		2006		2007	
	Candidats présents	Lauréats	Candidats présents	Lauréats	Candidats présents	Lauréats
Baccalauréat général	37	26	51	32	44	27
Baccalauréat professionnel	13	8	12	7	13	10
Baccalauréat technologique	54	25	59	38	67	24
Total	104	59	122	77	124	61

Source :Vice rectorat

Les taux de réussite aux brevets d'éducation professionnelle, relativement stables entre 2005 et 2006 (71 %), accusent une baisse en 2007, à 45,9 %. De plus, le nombre de candidats présents aux épreuves du BEP est passé de 120 en 2006 à 111 un an plus tard. Par ailleurs, sur l'année scolaire 2007 comme sur 2006, aucun candidat ne s'est présenté aux épreuves du certificat d'aptitude professionnel (CAP).

Résultats aux CAP et BEP

	2005		2006		2007	
	Candidats présents	Lauréats	Candidats présents	Lauréats	Candidats présents	Lauréats
CAP	31	25	0	0	0	0
BEP	118	82	120	86	111	51
Total	149	107	120	86	111	51

Source :Vice rectorat

Le taux de scolarisation dans le second degré

Le recensement de 2003, réalisé par le STSEE⁹, révèle les proportions de jeunes n'allant pas à l'école : 8,5% des jeunes de 14 ans, 9 % des jeunes de 15 ans, 17% des jeunes de 16 ans. Il faut rappeler que l'obligation scolaire a été portée à 16 ans en 2001 seulement.

2. L'ENSEIGNEMENT HORS DU TERRITOIRE

Pour inciter les jeunes à poursuivre leurs études au-delà du baccalauréat, le Territoire a instauré des mesures en faveur des étudiants. Le montant des bourses dépend des revenus de la famille.

Le nombre de bénéficiaire continue de décroître à 255 élèves contre 264 l'année précédente, en raison des effets de la réforme des conditions d'attribution des bourses réalisée depuis 2003. Depuis la suppression de la ligne aérienne directe entre le Territoire et la Polynésie Française, les étudiants s'orientent moins vers cette destination.

⁹ Service territorial de la statistique et des études économiques

Effectifs des élèves hors du Territoire

		2005/2006		2006/2007		2007/2008	
		Boursier	Non boursier*	Boursier	Non boursier*	Boursier	Non boursier*
Nouvelle calédonie	-enseignement secondaire	139	42	165	32	153	29
	-enseignement supérieur	42	6	20	12	21	14
	-taux de réussite	80%	n.d	71%	n.d	62%	67%
Métropole	-enseignement secondaire	66	33	46	35	52	30
	-enseignement supérieur	17	70	18	70	16	140
	-taux de réussite	39%	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d
Polynésie Française	-enseignement secondaire	11	3	10	2	11	2
	-enseignement supérieur	2	10	5	24	2	9
	-taux de réussite	50%	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d
Sous totaux		277	164	264	175	255	224
Total par année scolaire		441		439		479	

**Effectif des élèves non boursiers que le service a pu recenser*

Source: Service des bourses

3. LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le montant de l'enveloppe prévue pour la formation professionnelle (hors chantiers de développement) et financée par les ministères de l'Outre-mer et de l'Emploi de la cohésion sociale et du logement, s'élève à 164 millions de F CFP au titre du Contrat de développement 2000-2004. Dès la fin 2005, l'enveloppe globale avait été consommée à hauteur de 182,4 millions de F CFP.

Relevant du Service de l'Inspection du travail et des affaires Sociales (SITAS), la formation professionnelle est accessible aux jeunes ne poursuivant pas leurs études hors de Wallis-et-Futuna et se retrouvant sur le Territoire en situation de demandeurs d'emploi. Elles sont aussi orientées, pour une part plus modeste, vers les salariés en entreprises nécessitant des sessions de remises à niveau ou de perfectionnement. Plusieurs dispositifs répondent à ces besoins de formation différenciés.

Au cours de l'année 2007, seul 12 départs en direction des centres AFPA ont été enregistrés, contre 24 en 2006 et 60 en 2005. Cette diminution résulte de la baisse des crédits du SEOM depuis 2006, mais également de l'affectation prioritaire des crédits de la formation professionnelle pour le dispositif « 40-cadres », due à un engagement du SITAS vis-à-vis des boursiers en cours de formation. Le maintien des formations 40-cadres en cours a absorbé 98 % des crédits de la formation professionnelle, au détriment de la formation en mobilité des demandeurs d'emploi. Cette année, 30 % de Futuniens ont bénéficié de l'ensemble des actions de formations contre 20,5 % en 2006.

Nombre de stagiaires par dispositif et par lieu de formation

	Métropole	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Japon	Wallis et Futuna	Total
AFPA (dont 12 entrées en 2007, 1 remboursement)	23	-	-	-	-	23
Formation Individuelle Mobilité PRFP DOM	2	-	-	-	-	2
Contrat de professionnalisation	1	-	-	-	-	1
Contrat de travail	4	1	-	-	-	5
Préparation et oral au concours (Infirmières, gardien de la paix, etc.)	-	1	-	-	1	2
Stage Pré-embauche	1	7	-	-	-	8
Gestion-comptabilité associative Sanitaire et social	-	-	-	-	10	10
Préparation au départ	3	1	-	-	11	11
Perfectionnement salarié du privé	-	7	1	1	-	4
Formation BP JEPS	-	-	-	-	48	48
Formation syndicale	-	-	-	-	5	5
Formation "Gestion d'entreprise-Eureka"	2	-	-	-	-	2
Action de formation collective	-	-	-	-	14	14
BAC Pro ELEEC	-	2	-	-	10	10
40 Cadres (dont 9 entrées en 2006)	-	-	-	-	-	2
Total	52	19	1	1	99	172

Source :SITAS

□ En 2007, 37 jeunes ont bénéficié de la **formation initiale en mobilité**, essentiellement en métropole en centres AFPA¹⁰, mais également à l'IFCASS¹¹, dans des IFSI¹² ou en contrats de professionnalisation. Dispensée par l'AFPA, l'accueil et le suivi des stagiaires étaient assurés par l'Agence Nationale pour l'insertion et la promotion des Travailleurs d'Outre-mer (ANT) dans le cadre de la nouvelle convention signée le 27 janvier 2007, qui se substitue à la précédente signée le 11 janvier 2001. Les principaux domaines professionnels des stagiaires AFPA sont, par effectifs décroissants : le bâtiment et les travaux publics, la mécanique et le travail des métaux, la santé, l'électricité et l'électronique, la gestion et l'administration, l'hôtellerie et la restauration. L'IFCASS accueille pendant 9 mois, les stagiaires admis à préparer, après épreuves de sélection organisées par le SITAS, soit les concours administratifs de catégorie B et C, soit les concours d'entrée en écoles d'infirmières ou en écoles d'aide-soignant et d'auxiliaires de puériculture, soit les concours d'entrée dans les instituts de formation à caractère social. En septembre 2007, deux candidates ont été admises après avoir satisfait aux épreuves de sélection, dont une Futunienne et une Wallisienne. Il convient de souligner que l'AFPA, accueillant 170 stagiaires depuis 2002, enregistre un taux de validation des formations de 73 % auquel s'ajoutent 14 % de validation partielles (stagiaires disposant de cinq ans pour se représenter aux examens et obtenir leur diplôme) et 13 % d'échecs.

□ Les **stages de pré-embauche** ont pour objectif de donner un complément de formation à des jeunes salariés embauchés dans des entreprises privées du Territoire en les plaçant au sein de celles-ci sous statuts de stagiaires de la formation professionnelle, pris en charge à ce titre par le SITAS, pour une durée modulable en fonction de la qualification requise, mais jamais supérieure à trois mois. Pendant cette période, une indemnité égale à 38% (pour les moins de 21 ans) ou 58% (pour les plus de 21 ans) du SMIG, est versée aux intéressés. De plus, l'entreprise s'engage, à l'issue de la période de formation, à embaucher les stagiaires en contrat

¹⁰ Association pour la Formation Professionnelle des Adultes.

¹¹ Institut de Formation aux Carrières Administratives, Sanitaires et Sociales.

¹² Instituts de Formation aux Soins Infirmiers.

de travail à durée indéterminée. Depuis 2002, on enregistre un total de 69 jeunes recrutés sous ces conditions (10 en 2007), dont 52 ont été engagés durablement dans les entreprises, soit un taux d'insertion de 75 %. A la fin de ces préformations peut succéder la prime à l'emploi, accordée dès l'embauche définitive sous contrat à durée indéterminée et pour trois ans. Il est à noter que cette année, deux entreprises ont obtenu successivement un stage pré embauche et une prime à l'emploi.

▫ L'évolution des techniques impose des **maintiens** ou des **acquisitions de compétences** ou des **remises à niveau**, destinés aux salariés en entreprises. Ces actions ne pouvant être réalisées sur place, font l'objet de formations courtes, principalement en Nouvelle-Calédonie dans des entreprises partenaires ou chez les fournisseurs des entreprises locales. Là encore, l'entreprise doit être à jour de ses cotisations auprès de la CLR-CCPF, produire un programme de formation validé par le SITAS et s'engager à assurer la couverture sociale de ses salariés pendant la durée de leur séjour. En 2007, 8 entreprises ont bénéficié de ce dispositif contre 10 l'année précédente, pour 9 formations réalisées (contre 15 formations en 2006), dont 7 en Nouvelle-Calédonie, 1 en Polynésie Française et 1 au Japon.

▫ Le programme de formation intitulé « **40 Cadres** », permet de former de futurs responsables originaires du Territoire, dans le secteur privé comme dans le secteur public. Ainsi, Wallisiens et Futuniens bénéficient d'une formation de cadres moyens et supérieurs afin de permettre d'acquérir les diplômes nécessaires pour occuper des emplois à haut niveau de responsabilité ou pour créer leur entreprise. En 2007, aucun nouveau candidat n'a été enregistré (contre 9 candidats en 2006), puisque le montant des crédits attribués à cette section ne permet que le maintien dans leur cursus respectifs des étudiants déjà engagés dans le dispositif. Sur la période, on dénombre 4 diplômés (licence bio analyses dans les laboratoires, DTS Imagerie médicale et radiologie thérapeutique, licence en langue occidentales, master 1 en sciences de l'éducation), 1 ingénieur et 1 technicien supérieur topographe.

L'enveloppe financière attribuée par le Ministère de l'Outre-Mer (MOM) pour ce programme s'élève à 402.252 euros en 2007, représentant 97,5 % du montant global délégué par le MOM.

▫ Le **passport mobilité**, applicable depuis le 1er juillet 2002 sur l'ensemble des collectivités d'outre-mer, est destiné, d'une part aux jeunes qui souhaitent poursuivre leurs études à l'extérieur du Territoire, et d'autre part, à ceux réalisant soit un stage de formation professionnelle de plus de trois mois ou bénéficiant d'un contrat à durée déterminée de plus de six mois ou à durée indéterminée, nécessitant une mobilité. Le premier volet intitulé « étudiants » est géré par le Vice-Rectorat tandis que le second, « formation professionnelle », dépend du SITAS. L'aide de l'Etat permet la gratuité du transport aérien vers la métropole ou vers une autre collectivité d'outre-mer, pour les jeunes Wallisiens et Futuniens bénéficiant de ces formations professionnelles mais aussi pour les candidats admissibles à des concours (enseignement supérieur, grandes écoles ou catégories A et B des trois fonctions publiques) et devant subir les épreuves orales d'admission en métropole ou dans une autre collectivité d'outre-mer. Le nombre de bénéficiaires du « passport mobilité », s'élève à 68 jeunes sur l'année 2007, contre 82 l'année précédente, soit une baisse de 17 %. La dotation s'est élevée à 18,1 millions de F CFP en 2007. Depuis la création de ce dispositif en 2002, 469 jeunes y ont eu accès, représentant un coût total de 101 millions de F CFP.

Le recours aux possibilités de formations existant à l'extérieur du Territoire revêt une importance particulière compte tenu de l'absence de Centre de formation professionnelle local et de l'étroitesse du marché de l'emploi.

§ 8. LES SERVICES DE SANTE

Les soins sont entièrement gratuits pour l'ensemble des résidents de Wallis et Futuna. En l'absence de mécanisme de sécurité sociale, le financement du système de santé repose intégralement sur l'Etat.

1. LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE SANTE

Statut

L'Agence de Santé de Wallis-et-Futuna dispose, depuis le 13 janvier 2000, du statut d'Etablissement Public National Administratif. Elle est dotée de l'autonomie administrative et financière. L'Agence est gérée par un Conseil d'Administration composé de 19 membres et présidé par le Préfet, Administrateur supérieur du Territoire des Iles Wallis-et-Futuna.

Moyens

Elle gère, à Wallis, l'hôpital de Sia et les trois centres de soins de proximité de Hahake, Hihifo et Mua, tandis qu'à Futuna elle a en charge l'hôpital de Kaleveleve.

Au 31 décembre 2007, 183 postes ont été budgétisés, tout comme en 2006.

Effectif du personnel de l'Agence de santé

	2004	2005	2006	2007	Ecart 2007/2006
Wallis	135	139,5	138,5	136,5	-1,4%
dont médecins et chirurgiens métropolitains	12	16	13	13	-
dont autres agents métropolitains	14	16	20	20	-
dont VCAT	2	3	2	0	-100,0%
Futuna	44	43,5	44,5	46,5	4,5%
dont médecins et chirurgiens métropolitains	3	3	4	4	-
dont autres agents métropolitains	3	5	6	5	-16,7%
dont VCAT	0	0	0	0	-
Total	179	183	183	183	-
dont médecins et chirurgiens métropolitains	15	19	17	17	-
dont autres agents métropolitains	17	21	26	25	-3,8%
dont VCAT	2	3	2	0	-100,0%

Source : Agence de Santé

Activité

La capacité d'hospitalisation de l'hôpital de Sia en 2007, identique à celle de l'année précédente, est de 23 chambres et 53 lits répartis sur quatre services : médecine, chirurgie, maternité, et réanimation. Le service central de pharmacie est situé à Wallis. En 2007, 31.859 consultations médicales ont été effectuées (contre 27.550 en 2006), en hausse de 15,6 %. De plus, le nombre de naissances se chiffre à 210 sur la période.

L'hôpital de Kaleveleve, à Futuna, dispose de 11 chambres et 22 lits pour les services de médecine et de maternité d'urgence. Il bénéficie d'une antenne de pharmacie mais les analyses sont effectuées au laboratoire de l'hôpital de Wallis. 14.198 consultations ont été assurées à l'hôpital en 2007 contre 13.883 l'année précédente, soit une augmentation de 2,3 % en un an. Le nombre de naissances est en constante diminution (61 en 2002, 11 en 2003, 12 en

2004, 3 en 2005, 6 en 2006, 7 en 2007) car le service de gynécologie–obstétrique n’est plus opérationnel pour des raisons de sécurité (les femmes sont donc systématiquement transférées pour accoucher à Wallis).

Les indicateurs d'activité

	2004	2005	2006	2007	Ecart 2007/2006
Hôpital de Sia (Wallis)					
Nombre d'entrées	2 018	1 759	1 695	1 668	-1,6%
Nombre de journées	11 175	9 287	8 972	9 865	10,0%
Taux d'occupation (1)	57,8%	48,0%	46,4%	51,0%	
Durée moyenne de séjour en jours (2)	4,75	5,03	5,29	5,8	9,6%
Hôpital de Kalevele (Futuna)					
Nombre d'entrées	740	503	592	452	-23,6%
Nombre de journées	2 905	2 485	3 114	1 862	-40,2%
Taux d'occupation (1)	53,0%	31,0%	38,8%	23,0%	
Durée moyenne de séjour en jours (2)	4,0	4,94	5,3	4,1	-22,1%

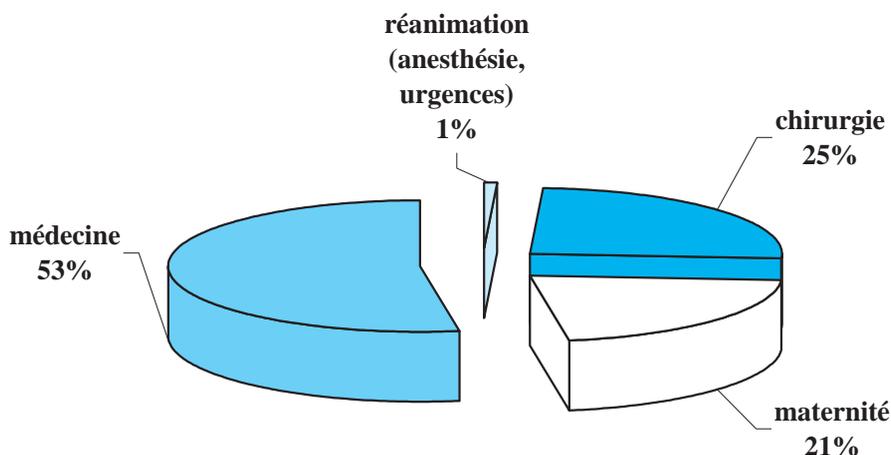
Source : Agence de Santé

(1) = (nombre de journées d'hospitalisation/(nombre de lits x 365))

(2) = (nombre de journées d'hospitalisation/nombre d'entrées)

Les pathologies les plus fréquentes sur le Territoire sont les maladies vectorielles (brucellose, leptospirose, dengue), le diabète, le rhumatisme articulaire aigu, l’asthme, la goutte, les conséquences de l’alcoolisme. L’Agence de Santé constate une insuffisance de l’effectif médical sur le territoire. En effet, rapporté au nombre d’habitants, le nombre de médecins généralistes est de 7 pour 15 000 habitants, soit deux fois moins qu’en France métropolitaine.

Répartition des activités en 2007



Evacuations sanitaires

Les évacuations sanitaires (EVASAN) de Futuna vers Wallis, de Wallis vers la Nouvelle-Calédonie, ou bien encore de Wallis vers l'Australie ou la métropole, concernent les malades nécessitant des soins et analyses spécialisés. Elles sont au nombre de 435 en 2007 contre 335 l'année précédente, et la tendance se confirme en 2008 (142 EVASAN sur les 4 premiers mois de l'année 2008). Les principales spécialités concernées sont la radiologie, la chirurgie orthopédique, la cardiologie, et la pédiatrie. Le coût des évacuations sanitaires, qui intègre le transport et l'hospitalisation, représente près de 30% du budget de fonctionnement de l'agence de santé. Ce développement des évacuations sanitaires a été rendu possible grâce aux efforts engagés en 2007 par l'Agence de Santé afin de résorber les dettes anciennes vis-à-vis des cliniques ou hôpitaux qui contribuent à l'envoi de spécialistes en mission de courte durée sur le Territoire. Ces derniers peuvent, par leurs diagnostics, orienter plus rapidement les malades vers les hôpitaux spécialisés en réduisant la durée des séjours à l'extérieur des malades.

La télémédecine

En octobre 2006, l'Agence de Santé a mis en place un dispositif de télémédecine basé sur une liaison satellitaire permanente entre les deux établissements de santé du Territoire. Elle a été installée par la société COMIRIS et a coûté environ 6,3 millions de F CFP.

Les enjeux majeurs de la télémédecine sont une plus grande efficacité médicale, une meilleure organisation de la prise en charge, une décentralisation et diffusion du pouvoir et une limitation des EVASAN afin d'alléger notablement la charge financière.

A ce jour, les praticiens n'ont qu'une faible utilisation des caméras documents (servant pour les radios) et de la présentation des patients, en raison de la lenteur du lien satellitaire.

Par ailleurs, il convient de souligner que la visioconférence est utilisée pour les réunions d'EVASAN (2 fois par semaine), les réunions de direction, et pour la téléformation médicale.

Les liaisons inscrivant l'Agence de Santé de Wallis-et-Futuna dans un réseau de soins avec les spécialistes des hôpitaux de Nouvelle-Calédonie, de métropole et de la région du Pacifique ne sont pas encore réalisées.

Programme d'investissements

En 2006, des travaux de réaménagement des trois dispensaires de Wallis ont été réalisés, ainsi que des travaux de réhabilitation de certains services de l'hôpital de Sia (maternité, consultations).

Dans le cadre de son Plan Directeur, l'Agence de Santé a débuté, en 2007, une première phase de travaux d'adaptation de l'hôpital de Sia. Elle concerne les urgences, les consultations, la pharmacie, le laboratoire, pour un montant de 360 millions de F CFP. Les investissements des deux derniers exercices ont été financés à hauteur de 179 millions de F CFP sur un concours de l'Agence Française de Développement (dont la deuxième tranche a été mobilisée en octobre 2006).

La seconde phase de l'opération de restructuration de l'hôpital de Sia concerne la reconstruction du plateau technique et des services d'hospitalisation, après démolition de certains bâtiments existants, pour un coût estimé à 3.000 millions de F CFP (dont 2.400 millions de travaux et 600 millions d'équipements). Le futur hôpital comprendra 66 lits. Le financement partiel de ce programme, dont la réalisation se déroulerait sur la période 2009-

2014 a été sollicité auprès de l'Agence française de Développement. Sont également prévues dans cette seconde phase :

- L'installation d'un scanner à l'Agence ;
- La restructuration de l'hôpital de Futuna ;

2. LES COMPTES DE L'AGENCE DE SANTE

2.1. Le compte administratif 2007

Le compte financier provisoire de l'exercice 2007 (fonctionnement et investissement), devant être approuvé par le Conseil d'Administration avant le 30 juin 2008, dresse le bilan suivant.

Au niveau du budget de fonctionnement, les recettes encaissées atteignent 2.530 millions de F CFP dont 15 millions de F CFP proviennent du Ministère de la Santé pour la lutte contre le SIDA et la lutte anti-vectorielle et 2.515 millions du Ministère de l'Outre-mer.

L'Agence de Santé a consacré 2.526 millions de F CFP en 2007 à ses dépenses de fonctionnement contre 2.300 millions de F CFP l'année précédente, soit une augmentation de 9,8 % en un an. Cette évolution résulte d'une hausse de 27,2 % des charges d'exploitation à caractère général (énergie, alimentation, dépenses de pharmacie, évacuations sanitaires, téléphone...) par rapport à l'année précédente à 1.247 millions de F CFP. En revanche, les frais de personnel ont diminué de 1,6 % entre 2006 et 2007 à 1.222 millions de F CFP fin 2007, représentant 48 % de ses dépenses de fonctionnement contre 54 % l'année précédente.

En 2007, la somme de 325 millions de F CFP de recettes a été encaissée au budget d'investissement dont 84 % de participation de l'Etat au titre de la convention de développement 2003-2007.

Les dépenses réelles de la section investissement s'élèvent à 137 millions de F CFP fin 2007, soit 80 millions de F CFP de dépenses d'investissement en plus par rapport à 2006. Ces frais représentent 48 % de l'acquisition de matériels médicaux et non médicaux, 35 % de travaux et 17 % de remboursement du capital de l'emprunt auprès de l'AFD.

2.2. Le budget primitif 2008

Par arrêté interministériel du 25 février 2008, le Conseil de tutelle de l'Agence de Santé, (composé des Ministères de l'Outre-Mer, de la Santé et des Solidarités, et de l'Economie, des Finances et de l'Industries) a fixé les autorisations de dépenses et de recettes du budget primitif 2008 comme suit :

- budget de fonctionnement : 2 595,4 millions de F CFP
- budget d'investissement : 51,6 millions de F CFP

Le budget de la section d'exploitation 2008 révèle une hausse de 11,1 % par rapport à celui de 2006 (2.332,9 millions de F CFP). Cette augmentation s'explique par la prise en compte d'une subvention exceptionnelle de 149 millions de F CFP destinée au règlement du report des charges cumulées de l'Agence.

Les prévisions quant aux recettes de la section investissement se limitent au montant de la dotation aux amortissements retenue au budget de fonctionnement, soit 51,6 millions de F CFP. Elles couvrent le remboursement du capital de l'emprunt auprès de l'AFD, soit 24 millions de F CFP, le solde étant consacré aux immobilisations.

Budget de l'Agence de santé (en millions de XPF- chiffres provisoires)

SECTION D'EXPLOITATION (millions de FCFP)	CA 2005	CA 2006	CA 2007 provisoire	BP 2008	Ecart CA 2007/2006	
					en valeur	en %
GROUPE 1: Charges d'exploitation relatives au personnel	1 056,1	1 054,3	1 222,5	1 213,6	168,2	16,0%
dont charges de personnel	825,9	964,1	969,2	980,0	5,1	0,5%
GROUPE 2: Charges d'exploitation à caractère médical	211,7	353,4	532,0	667,3	178,5	50,5%
GROUPE 3: Charges d'exploitation à caractère hôtelier et général	645,5	485,8	715,5	656,7	229,8	47,3%
GROUPE 4: Amortissements, provisions et charges fin.except	1 402,4	67,1	56,0	57,8	-11,1	-16,5%
dont charges financières	-	0,0	4,7	4,4	4,7	-
dont charges exceptionnelles	1 362,7	15,1	-	1,8	-15,1	-
dont cotations aux amortissements et aux provisions	39,8	51,9	51,2	51,6	-0,7	-1,3%
Autres	-	-	-	-	-	-
TOTAL DEPENSES	3 315,7	1 960,5	2 526,0	2 595,4	565,5	28,8%
GROUPE 1: Dotations globale de financement	3 308,6	1 939,7	2 523,1	2 595,4	583,4	30,1%
GROUPE 2: produits de l'activité hospitalière	-	0,0	0,0	-	-	-
GROUPE 3: Autres produits	0,6	4,0	7,0	-	3,0	74,9%
dont subventions d'exploitation et participations	-	-	-	-	-	-
GROUPE 4: Transfert de charges	-	-	-	-	-	-
TOTAL RECETTES	3 309,2	1 943,8	2 530,2	2 595,4	586,4	30,2%
	déficit	déficit	excédent	excédent		
	- 6,5	- 16,7	4,2	-		

SECTION D'INVESTISSEMENT (en millions de F CFP)	CA 2005	CA 2006	CA 2007 provisoire	BP 2008	Ecart CA 2007/2006	
					en valeur	en %
GROUPE 1: Remboursement de la dette	-	-	23,6	24,3	23,6	-
GROUPE 2: Immobilisations	74,1	164,0	113,9	27,3	-50,1	-30,5%
dont corporelles (acquisitions)	74,1	149,3	66,7	27,3	-82,6	-55,3%
dont en cours	-	14,7	47,2	-	32,5	-
GROUPE 3: Reprises sur provisions	-	-	-	-	-	-
GROUPE 4: Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
TOTAL DEPENSES	74,1	164,0	137,5	51,6	-26,5	-16,2%
GROUPE 1: Emprunts	-	89,5	-	-	-89,5	-
GROUPE 2: Amortissements des immobilisations	39,8	51,9	51,2	51,6	-0,7	-1,3%
GROUPE 3: Provisions	-	-	-	-	-	-
dont pour risques et charges (dotations)	-	-	-	-	-	-
GROUPE 4: Autres recettes	30,6	53,8	273,9	-	-	-
dont apports (subventions d'Etat)	-	18,0	273,9	-	-	-
dont subventions d'équipement	18,7	35,8	-	-	-35,8	-
TOTAL RECETTES	70,4	195,2	325,2	51,6	-	66,6%
	excédent	excédent	excédent	excédent		
	- 3,8	31,2	187,7	-		

Source: Agence de Santé

§ 9. LA PROTECTION SOCIALE

1. LA CAISSE DE COMPENSATION DES PRESTATIONS FAMILIALES

Instituée le 11 novembre 1990, la Caisse de Compensation des Prestations Familiales (CCPF) assure la collecte des cotisations uniquement à la charge de l'employeur et le versement des prestations familiales. Elle a un statut d'établissement public territorial, placé sous la tutelle du Préfet, administrateur supérieur du Territoire. Elle jouit de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Budget de la CCPF

▫ **En ressources :**

- Les subventions et avances accordées par le Territoire ou la CLR (uniquement à la création du régime) ;
- Les revenus des placements de la Caisse représentant 19 millions de F CFP en 2007 (15 millions de F CFP en 2006);
- Les cotisations patronales, qui s'élèvent à 6 % des salaires bruts;
- Dans le cadre du régime d'aide à la famille, une subvention est financée par l'Etat et le territoire à hauteur de 50 % chacun, en principe. En 2007, le montant de cette subvention atteint 115 millions de F CFP.

▫ **En dépenses :**

- Les prestations, atteignant 266,4 millions de F CFP, en augmentation de 6,7 % par rapport à 2006 ;
- Les frais de fonctionnement, qui ont été ramenés de 45,3 millions de F CFP en 2006 à 49,5 millions de F CFP un an plus tard ;
- Le remboursement des avances (uniquement à la création du régime)

Prestations versées

Tout salarié ayant travaillé un minimum de 120 heures dans le mois perçoit des prestations familiales, sous forme d'allocations mensuelles versées pour chaque enfant (sans limite du nombre d'enfants), avec la prise en compte d'un 13^{ème} mois. En 2007, les prestations versées accusent une baisse de 1,9 % à 255,6 millions de F CFP par rapport à 2006. En revanche, l'évolution annuelle du nombre d'allocataires et du nombre d'enfants à charge durant l'année 2007, montrent des augmentations respectives de 12 % à 1.161 allocataires fin 2007 et 6,1 % à 2 907 enfants à charge au 31 décembre 2007. Les évolutions ainsi observées, pourraient s'expliquer par l'absence de fourniture ou une fourniture tardive des certificats de scolarité pour des allocataires quittant le Territoire. Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2008, on assistera à une revalorisation de l'allocation familiale passant de 7 000 F CFP à 8 000 F CFP.

Entièrement financées par une subvention allouée par l'Etat et le Territoire de 115 millions de F CFP, à la fin de l'année 2007, les prestations servies à l'Aide sociale enregistrent une baisse de 5,8 % en un an, passant ainsi de 103,4 millions de F CFP au 31 décembre 2006 à

97,4 millions de F CFP à la même époque un an plus tard. De plus, au cours de l'année 2007, on assiste à un fléchissement du nombre d'allocataires (-8,2 %) et du nombre d'enfants à charge (-11,4 %).

La baisse des prestations 2007 est due aux mêmes raisons que celles précisées précédemment pour le régime des Prestations familiales.

Le montant des prestations diminué des dépenses de fonctionnement (1,4 millions de F CFP) révèle un reliquat de subvention de 16,2 millions de F CFP, reversé au Budget Territorial.

Par ailleurs, la direction de la CCPF proposera en 2008, au vote de l'assemblée territoriale, une proposition d'actualisation du montant de l'aide à la famille de 3.500 F CFP à 4.000 F CFP.

Enfin, la prise en charge des congés de maternité, donnant le droit à la moitié du salaire pendant seize semaines consécutives, a coûté 3 millions de F CFP en 2007, soit une baisse de 700 milliers de F CFP par rapport à 2006.

Cotisations perçues

Au 31 décembre 2007, le montant des cotisations perçues s'établit à 322,1 millions de F CFP, en hausse de 2,8 % par rapport à fin 2006. Ce rythme de croissance s'explique par une augmentation des cotisations du secteur public de 9,1 % à 217,9 millions de F CFP tandis que celles du secteur privé diminuent de 8,2 % à 104,2 millions de F CFP. Les recettes restent largement dépendantes du secteur public, représentant 67,6 % du total perçu par la CCPF contre 64 % l'année précédente.

Cotisations perçues et aides versées par la CCPF

	2004	2005	2006	2007	Variation 2007 / 2006
Cotisations perçues	319,6	300,5	313,2	322,1	2,8%
Public	229,3	199,7	199,7	217,9	9,1%
privé	90,3	100,8	113,5	104,2	-8,2%
Majoration de retards	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Prestations servies	236,5	235,9	260,6	255,6	-1,9%
Allocations familiales mandatées	231,8	232,0	256,9	252,6	-1,7%
Congés maternité	4,7	3,9	3,7	3,0	-19,4%
Solde (cotisations perçues - prestations servies)	83,1	64,6	52,6	66,5	26,5%
Aide sociale					
Subventions Assemblée territoriale	90,0	90,0	115,0	115,0	-
Allocations servies (par la CCPF)	87,0	87,1	103,4	97,4	-5,8%

Source : CLR/CCPF

2. LA CAISSE LOCALE DE RETRAITES

Créée le 4 août 1977, la Caisse Locale de Retraites (CLR) assure la collecte des cotisations avec la CCPF et verse les pensions de retraite. Son statut est identique à celui de la CCPF. Le personnel est commun aux deux institutions.

Budget de la CLR

En ressources :

- Les cotisations patronales et salariales, qui s'élèvent respectivement à 6% et 3% des salaires bruts, les revenus des placements effectués par la CLR et les subventions du Territoire (voir tableau ci-dessous) ;
- Le produit des placements de ses disponibilités s'avère relativement stable en 2007 à 69,1 millions en 2006 (budgété) en hausse de 15,1 % par rapport à 2005.

En dépenses :

- Les pensions de retraite ou de réversion (cf. tableau ci-dessous) ;
- Les remboursements de cotisations versées aux salariés quittant définitivement le Territoire, soient 7 millions de F CFP en 2006 ;
- Les frais de fonctionnement de la CLR qui s'étaient élevés à 54,1 millions en 2006, en baisse de 1,2 % par rapport à l'année précédente.

Prestations servies

Le taux des pensions de retraite représente 3,2 % du salaire moyen des quatre dernières années de travail multiplié par le nombre d'années de cotisation, soit 48% de ce salaire moyen pour 15 années de cotisation. Le taux de la pension est majoré de 1% par année supplémentaire de cotisation, sans toutefois pouvoir excéder 65%. La pension de retraite minimale est égale à la moitié du SMIG. Le coût moyen annuel des pensions de retraites et de reversions par bénéficiaire a été ramené de 1,05 millions de F CFP en 2006 à 1,08 millions de F CFP en 2007.

Actuellement, une pension de retraite est ouverte aux salariés ayant au moins 55 ans et 15 annuités de cotisations. En outre, en cas de décès du salarié, une pension de réversion est versée au conjoint survivant, égale à 50% de la retraite du défunt.

L'évolution du nombre de retraités et de réversataires en 2007, montre des augmentations respectives de 11 % à 367 retraités et 10 % à 110 réversataires, en un an.

Evolution du nombre de retraités

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations	
						2007 / 2006	2007 / 2000
Pleines pensions	261	281	298	331	367	10,9%	70,7%
Pensions de réversion	83	88	95	100	110	10,0%	61,8%
Total	344	369	393	431	477	10,7%	68,6%

Source : CLR/CCPF

En 2007, il est noté une augmentation des coûts des pensions de retraites de 52 millions de F CFP correspondant à une hausse de 12,9 % en un an. Cette croissance s'explique

par les départs à la retraite de la génération née en 1952, par la mise en application du texte sur la retraite anticipée, notamment pour les fonctionnaires de l'Administration, et enfin par l'indexation des pensions au SMIG.

La relative stabilité observée en 2006 ne se confirme pas en 2007. Les coûts des pensions de reversions accusent une hausse de 11,7 % sur la période, en glissement annuel.

Cotisations perçues et des prestations servies par la CLR

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations	
						2007 / 2006	2007 / 2000
Cotisations perçues	383,9	497,8	463,5	469,5	493,6	5,1%	47,7%
public	257,4	361,4	311,3	323,0	333,9	3,4%	48,1%
privé	126,5	136,4	152,2	146,4	159,7	9,1%	46,8%
Prestations servies	316,5	338,3	392,9	464,8	523,4	12,6%	-
pensions de retraite	269,9	288,0	336,7	402,7	454,7	12,9%	177,1%
pensions de reversion	40,1	43,6	51,9	52,8	58,9	11,7%	147,5%
remboursements de cotisations	6,5	6,7	4,2	9,3	9,8	5,0%	15,3%
Solde (cotisations perçues - prestations servies)	67,4	159,5	70,6	4,7	-29,8	-	-

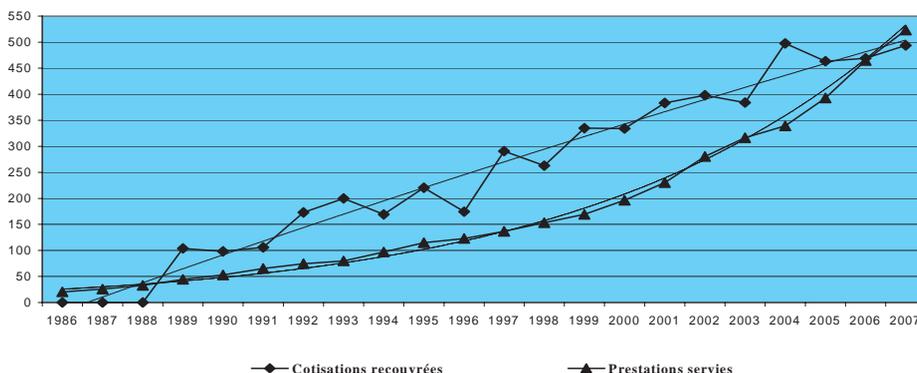
Source : CLR/CCPF

Cotisations reçues

Les cotisations perçues poursuivent leur progression en 2007 à 493,6 millions de F CFP contre 469,5 millions de F CFP un an plus tôt, sous l'impulsion des cotisations émanant des agents des services publics, rendant la CLR fortement dépendante de ces versements. En effet, près de 70 % des cotisations proviennent du secteur public.

Le ratio de couverture des prestations servies par les cotisations perçues met en évidence un solde négatif en 2007 (-29,8 millions de F CFP). En effet, les cotisations n'arrivent plus à financer les dépenses de retraites. L'augmentation du nombre de retraités due au départ à la retraite de nombreux agents de la fonction publique territoriale, le manque de dynamisme économique, les montants élevés des retraites servies et le régime vieillissant sont autant de paramètres risquant d'engendrer des déséquilibres difficiles. Des réformes devront être mises en œuvre afin de pérenniser le système des retraites sur le Territoire sur le long terme : fixation de l'âge de la retraite à 60 ans, augmentation des taux de cotisations, diminution des montants des prestations et désindexation des pensions par rapport aux variations du SMIG.

Evolution des cotisations et des prestations de la CLR en millions de XPF



3. L'AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES

Depuis le 1^{er} juillet 1981, une allocation trimestrielle de 43 500 F CFP est versée aux personnes ayant dépassé l'âge de la retraite, non pensionnées ou titulaires d'une pension mensuelle inférieure à 15 000 F CFP. Au BP 2007 du Territoire, l'enveloppe allouée à cette aide sociale s'établit à 191,3 millions de F CFP (203 millions de F CFP en 2006), financée à 95,6 % par l'Etat et à 4,5% par le Territoire. Le nombre de personnes âgées bénéficiaires de cette aide a été ramené de 1.163 en 2006 à 755 fin 2007, soit une baisse de 35 % en un an. Cette évolution est liée aux décès, à l'émigration vers la métropole et la Nouvelle-Calédonie et à la nouvelle allocation versée pour les conjoints des retraités par la CLR depuis le 1^{er} janvier 2006. Les modalités de l'aide prévoient qu'une absence du Territoire supérieure à 3 mois engendre une radiation systématique du dispositif.

Par ailleurs, un nouveau régime pour les conjoints des retraités a été instauré depuis le 1^{er} janvier 2006. Désormais, les conjoints des retraités dont les pensions sont inférieures ou égales à 1,5 fois le SMIG, ayant dépassé 55 ans et ne disposant d'aucun revenu bénéficiant d'une aide de 43 000 F CFP par trimestre. Au 31 décembre 2007, le coût annuel de ce nouveau régime s'est élevé 25,4 millions de F CFP contre 25,6 millions de F CFP un an auparavant. La gestion de ce nouveau régime a été confiée à la CLR.

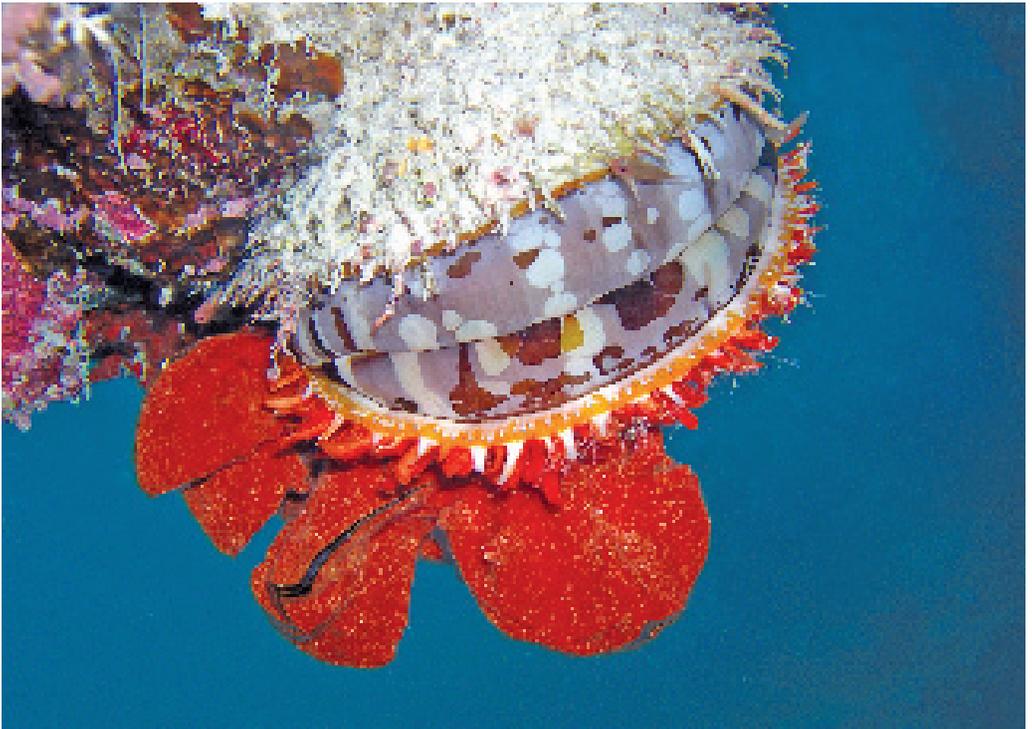
Le montant de la subvention attribuée pour 2007, intégralement versé par subvention du Territoire, a permis de financer la totalité du régime avec un nombre de bénéficiaires relativement stable sur la période (148 bénéficiaires au 31/12/2007 contre 152 l'année précédente).

4. L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES

En janvier 2001, un régime d'allocation a été institué en faveur des personnes handicapées résidentes sur le Territoire et reconnues en situation de grande dépendance par la Commission technique d'Evaluation du Handicap et de Placement Professionnel. Le financement de cette allocation, en principe assuré conjointement par l'Etat et le Territoire, comprend le versement d'une allocation trimestrielle atteignant 37 500 F CFP, la prise en charge d'auxiliaires de vie et le versement de subventions aux associations d'aide aux personnes handicapées à Wallis comme à Futuna. En 2007, 8,1 millions de F CFP ont été versés au budget territorial, au titre du programme « conditions de vie outre-mer » du SEOM qui a permis d'une part, le versement des allocations de grande dépendance à 96 bénéficiaires dont 74 à Wallis, et 22 à Futuna, et d'autre part, le versement de 6,3 millions de F CFP de subvention (2,5 millions de F CFP en juin 2007 et 3,8 millions de F CFP en octobre 2007) à l'Association d'aide aux personnes handicapées de Wallis.

Afin de compléter ce dispositif d'aide aux personnes handicapées, le SITAS prend en charge des « auxiliaires de vie » auprès des personnes handicapées. A Wallis, ces auxiliaires de vie sont au nombre d'une cinquantaine et sont rémunérés sur le dispositif des chantiers de développement local, accordés par le SITAS et l'Association d'aide aux personnes handicapées.

La part non consommée des crédits est affectée au budget du Territoire pour financer l'action sociale, en l'occurrence l'aide aux conjoints retraités.



Bivalve *Spondylus varius* - *Photo : Service Territorial de l'Environnement*

CHAPITRE II

L'évolution monétaire et financière

SECTION 1

LE SYSTEME BANCAIRE

§ 1. L'ORGANISATION BANCAIRE

Le système bancaire à Wallis-et-Futuna repose sur la présence de trois établissements : la Banque de Wallis et Futuna, le Trésor Public, et l'Agence Française de Développement.

1. LES ETABLISSEMENTS PRESENTS A WALLIS-ET-FUTUNA

La **Banque de Wallis-et-Futuna (BWF)** est la seule banque à caractère commercial présente sur le Territoire. Filiale de la BNP Paribas Nouvelle-Calédonie, la banque de Wallis-et-Futuna a ouvert ses portes en Juin 1991. La clientèle ciblée est diversifiée : particuliers résidents, professionnels ou entreprises, filiales locales de groupes métropolitains ou calédoniens. La BWF propose les opérations courantes bancaires, elle octroie des prêts à court et moyen terme ainsi que des prêts professionnels. De façon plus générale, la BWF applique une politique restrictive en terme d'octroi de crédits, en raison d'un système foncier qui ne permet pas la constitution de sûretés réelles d'une part et de la difficulté à faire appliquer les décisions de justice à l'encontre des clients défaillants d'autre part.

Aujourd'hui, seule la BWF permet aux salariés du Territoire, du secteur public ou du secteur privé, l'ouverture d'un compte bancaire. Elle propose un guichet permanent sur Wallis (Mata'Utu) et un bureau temporaire sur Futuna ouvert 2 jours par mois. La BWF emploie 9 salariés sur Wallis dont 2 assurent les vacances sur Futuna.

Le Trésor Public collecte des dépôts d'entreprises, de particuliers et d'administrations sur des comptes de dépôts ou des comptes à terme. L'arrêté du Ministre de l'Economie, des finances et de l'industrie en date du 20 décembre 2001 a permis au Trésor Public de maintenir son activité de gestion de fonds particuliers. Cependant, le Trésor Public n'ouvre plus de nouveaux comptes et ne renouvelle plus les cartes bancaires arrivées à expiration. Offrant un service bancaire minimal, le nombre de comptes du Trésor Public s'amenuise progressivement. Le Trésor Public a un guichet sur Wallis et un autre sur Futuna et emploie 17 personnes à plein temps.

L'Agence Française de Développement (AFD) dispose du statut d'EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) et est placée sous la tutelle conjointe des Ministères des Affaires Etrangères (MAE), des Finances et de l'Outre-mer.

En tant qu'Institution Financière Spécialisée, l'AFD intervient dans les régions et collectivités d'Outre-Mer et dans les Etats étrangers en tant que banque de développement. L'AFD à Wallis-et-Futuna apporte son concours aux collectivités locales en octroyant des prêts à l'investissement à taux bonifié. Elle a aussi pallié l'absence de dispositif de prêt à l'habitat en octroyant près de 700 prêts moyens et long terme entre 1978 et 2004. Le dispositif est pour l'instant suspendu au regard du niveau des impayés.

La SOGEFOM, Société financière gérée par l'AFD est un fonds de garantie interbancaire intervenant dans le Pacifique et permet de cautionner des prêts aux entreprises jusqu'à 70% de l'encours en capital. La SOGEFOM gère également le fonds de garantie habitat pour le compte de l'Etat et du Territoire.

LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Dénomination	Capital social	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou Organe central	Nombre de guichets	Effectifs
Banque de Wallis et Futuna	455 millions de XPF	BP 59 Mata'Utu 98600 Wallis et Futuna	Idem	51% BNP Paribas NC 34% BCI 15% Territoire	1+1 périodique à Futuna	9
Trésor public		BP 29 Havelu 98600 Wallis et Futuna	Idem	Etat	2 (1 à Wallis et 1 à Futuna)	17

LES INSTITUTIONS FINANCIERES HORS ZONE D'EMISSION

Dénomination	Siège social	Effectifs
--------------	--------------	-----------

Les Institutions Financières Spécialisées

Agence Française de Développement (AFD)	5, Rue Roland Barthes 75598 Paris Cedex 12	5
--	---	---

Banque Européenne d'Investissement	100, Boulevard Konrad Adenauer L-2950 Luxembourg	n.d.
---	---	------

Les Sociétés Financières

SOGEFOM	5, Rue Roland Barthes 75598 Paris Cedex 12	1
----------------	---	---

2. SERVICES BANCAIRES ET MOYENS DE PAIEMENTS

Bien que la bancarisation soit un phénomène récent sur le Territoire, la population s'est équipée rapidement en comptes bancaires. La multi-bancarisation concerne les résidents temporaires du Territoire qui gardent généralement leurs comptes en métropole ainsi qu'une fraction de la population cherchant à réaliser des opérations ou des placements dans des banques non territoriales (Nouvelle-Calédonie principalement).

Le développement des services de banque à distance (facilitée par Internet et l'établissement de connexion ADSL depuis septembre 2007) a permis la domiciliation des salaires sur des banques hors place (Nouméa/Métropole). Ces banques interviennent peu sur le territoire en terme d'octroi de crédit.

Espèces

Une grande partie de la population utilise exclusivement des espèces, dont la demande est importante en période de versements de salaires, allocations, pensions de retraite et lors de fêtes coutumières. Les échanges de denrées primaires ou coutumières restent globalement peu monétarisés.

Les comptes bancaires

La population dispose de comptes à vue principalement à la BWF, où l'accès à un compte est déterminé par l'existence d'un revenu salarié.

Le nombre total de compte bancaire est de 4.620 à la fin 2007 contre 5.066 fin 2006, soit une diminution de 8,8 %, expliquée principalement par la chute du nombre de compte aux particuliers au Trésor Public (-36,6 %), où il n'est plus possible depuis 2004 d'ouvrir de nouveaux comptes. La BWF connaît quant à elle une légère augmentation du nombre de comptes clientèle (+2,4 % par rapport à 2006), mais la progression des ouvertures de compte s'est ralentie : +4 % entre 2004-2005, +4,6 % entre 2005-2006. La BWF détient actuellement 80 % du nombre total de comptes à vue.

Les 4.620 comptes détenus sur le Territoire se répartissent à 88 % pour les particuliers (4.087), 9 % pour les entreprises (411) et 3 % pour d'autres agents économiques (122). On compte à fin 2007 1,36 compte par ménage. Ce taux d'équipement est plus faible que celui constaté dans les deux autres collectivités du Pacifique, mais il faut tenir compte de la faible proportion de salariés sur le Territoire (14,5 %). A titre indicatif, le nombre d'interdictions bancaires est de 360 à fin décembre 2007.

Le nombre de comptes sur livret détenus par la BWF est relativement stable depuis 2004, et a atteint à la fin 2007 le niveau de 2005, soit 2.371 comptes, pour un montant total de 458 millions de F CFP.

Les encours ont quant à eux progressé de 19,9 % sur les comptes de dépôts à vue, de 8,4 % sur les comptes sur livret et de 57,3 % sur les comptes à terme, indiquant une propension croissante de la population à épargner.

Nombre de comptes bancaires de la clientèle

Par nature de comptes	2 005	2 006	2 007	Variation 2007/2006
Comptes de dépôts à vue	4 917	5 082	4 620	-9,1%
BWF	3 458	3 617	3 702	2,4%
dont particuliers		3 085	3 185	
dont entreprises		398	401	
dont autres agents économiques		134	116	
Trésor Public	1 459	1 465	918	-37,3%
dont particuliers		1 449	902	
dont entreprises		10	10	
dont autres agents économiques		6	6	
Comptes sur livrets	2 373	2 385	2 371	-0,6%
dt livrets ordinaires	2 373	2 385	2 371	-0,6%
Comptes de dépôts à terme	25	28	49	75,0%
BWF	25	28	49	75,0%
dont particuliers		7	25	
dont entreprises		14	17	
dont autres agents économiques		7	7	
Trésor Public	0	0	0	0,0%
Total	7 315	7 495	7 040	-6,1%

Sources : Trésor Public et BWF

Montant des encours

en millions de FCFP	2 006	2 007	Variation 2007/2006
Comptes de dépôt à vue	2 608	3 027	16,0%
BWF	1 872	2 346	25,3%
Trésor Public	736	681	-7,6%
Comptes sur livret	422	458	8,4%
BWF	422	458	8,4%
Trésor Public	0	0	
Comptes créditeurs à terme	601	945	57,3%
BWF	601	945	57,3%
Trésor Public	0	0	
Total des dépôts locaux	3 632	4 430	22,0%

Sources : Trésor Public et BWF

La monétique et les moyens de paiement

Un seul GAB (Guichet Automatique de Banque) est présent sur Wallis, mis en service au siège de la BWF en 2003.

Le nombre de cartes bancaires au 31 décembre 2007 était de 1.229, dont près de la moitié à débit immédiat, avec une légère régression de 1,3 % par rapport à fin 2006. Le nombre de retraits effectués au distributeur a chuté dans la même proportion (-1,6%) mais le montant en volume a augmenté de 4,7 %. Le montant moyen par retrait est de 13.691 F CFP.

Le nombre de TPE (Terminal de Paiement Electronique) a peu évolué depuis 2006, passant de 27 à 28 commerçants équipés. Cependant, les règlements effectués par carte bancaire dans les magasins ont augmenté de 50,3 % en volume et de 20,9 % en montant. Les transactions effectuées sur facturières restent marginales.

Opérations interbancaires

Le total des opérations de compensation est quasi stable, tant en nombre d'opérations qu'en montant. On constate cependant une diminution des opérations par chèque au profit des virements :

- le nombre d'opérations par chèques est en diminution par rapport à 2006 (-5,2 %) alors que le montant concerné enregistre une progression de 25,8 %. Ceci s'explique par l'augmentation du montant moyen traité en chambre de compensation (+32,8%). La part des chèques dans le cumul des opérations interbancaires continue sa diminution : 50,8 % en volume en 2006 pour 48 % en 2007.

- les virements ont progressé de 6,9 % en nombre mais leur volume est passé de 3.817 millions de F CFP en 2006 à 3.197 millions de F CFP en 2007, soit une diminution de 16,2 %.

Monétique et flux

	2005	2006	2007	Variation 2007/2006
Nombre de cartes bancaires	1 394	1 245	1 229	-1,3%
<i>dont</i>				
Cartes à débit immédiat	857	670	598	-10,7%
Cartes de crédit (Visa, Mastercard...)	537	575	631	9,7%
Retraits DAB / GAB				
<i>(toutes cartes confondues)</i>				
Nombre	26 069	29 560	29 096	-1,6%
Montant (en milliers XPF)	325 959	380 443	398 342	4,7%
Montant moyen par retrait (en XPF)	12 504	12 870	13 691	6,4%
Contrats commerçants				
TPE	26	27	28	3,7%
Facturières	0	0	0	
Transactions commerçants				
En nombre				
TPE	10 504	12 280	18 452	50,3%
Facturières	57	65	89	36,9%
En montant (en milliers XPF)				
TPE	385 651	424 268	513 034	20,9%
Facturières	7 425	3 982	1 283	-67,8%

Sources : BWF, Trésor Public

Statistiques annuelles de compensation

	Cumul 2005	Cumul 2006	Cumul 2007	Variation 2007/2006
Chèques				
- Nombre d'opérations	28 397	26 207	24 834	-5,2%
- Montant (en millions de XPF)	2 178	2 385	3 001	25,8%
- Montant moyen (en XPF)	76 707	91 003	120 841	32,8%
Virements				
- Nombre d'opérations	25 526	25 388	27 134	6,9%
- Montant (en millions de XPF)	3 451	3 817	3 197	-16,2%
- Montant moyen (en XPF)	135 216	150 340	117 828	-21,6%
Total				
- Nombre d'opérations	53 923	51 595	51 968	0,7%
- Montant (en millions de XPF)	5 629	6 202	6 198	-0,1%
- Montant moyen (en XPF)	104 404	120 000	119 268	-0,6%

Source : IEOM

§ 2. LA DISTRIBUTION DU CREDIT

Le taux de base interbancaire de référence de la BWF est celui appliqué par la BNP Paribas Nouvelle-Calédonie. Il est de 8,90 % en 2007.

1. LE CREDIT AUX PARTICULIERS

Sur le Territoire de Wallis-et-Futuna, deux établissements bancaires octroient des concours aux particuliers : la BWF intervient à court et moyen terme et l'AFD à moyen et long terme. Toutefois, l'AFD a suspendu tout nouvel octroi de prêt à l'habitat depuis fin 2004.

L'encours global des crédits accordés aux ménages a chuté de 2,4 % entre 2006 et 2007, alors qu'il avait déjà enregistré une baisse de 9,8 % entre 2005 et 2006.

Cette situation s'explique par une diminution constante de l'encours de crédit immobilier, qui a chuté de 17,1 % sur l'année écoulée, l'amortissement de l'encours de crédits à l'habitat n'étant plus compensé par l'octroi de nouveaux prêts immobiliers.

Parallèlement, l'encours de crédit à la consommation s'établit à près d'un milliard de F CFP à la fin 2007, enregistrant une hausse de 11 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution est uniquement due à l'augmentation des crédits de trésorerie qui passent de 877 à 977 millions d'encours. En effet, les comptes ordinaires débiteurs restent stables à 22 millions de F CFP entre 2006 et 2007.

Cette reprise des crédits à la consommation peut trouver des éléments d'explications dans plusieurs phénomènes observés sur l'année 2007. Tout d'abord, la progression importante des ventes de véhicules a pu s'impacter sur les demandes de crédit. En second lieu, depuis la suspension du dispositif de prêts immobiliers en 2004, de nombreux crédits de trésorerie sont destinés à l'achat de matériel et au paiement de travaux aux entrepreneurs.

Encours des crédits aux ménages distribués par les établissements de crédit

<i>En millions de XPF</i>	Encours des crédits			variation 2007/2006
	2005	2006	2007	
Crédits à la consommation	915	900	999	11,0%
- Crédit de Trésorerie	889	877	977	11,4%
- Comptes ordinaires débiteurs	26	22	22	0,0%
- Crédit-bail	0	0	0	-
Crédits à l'habitat	1 033	875	725	-17,1%
Autres crédits	21	0	8	-
Total encours net	1 969	1 775	1 732	-2,4%

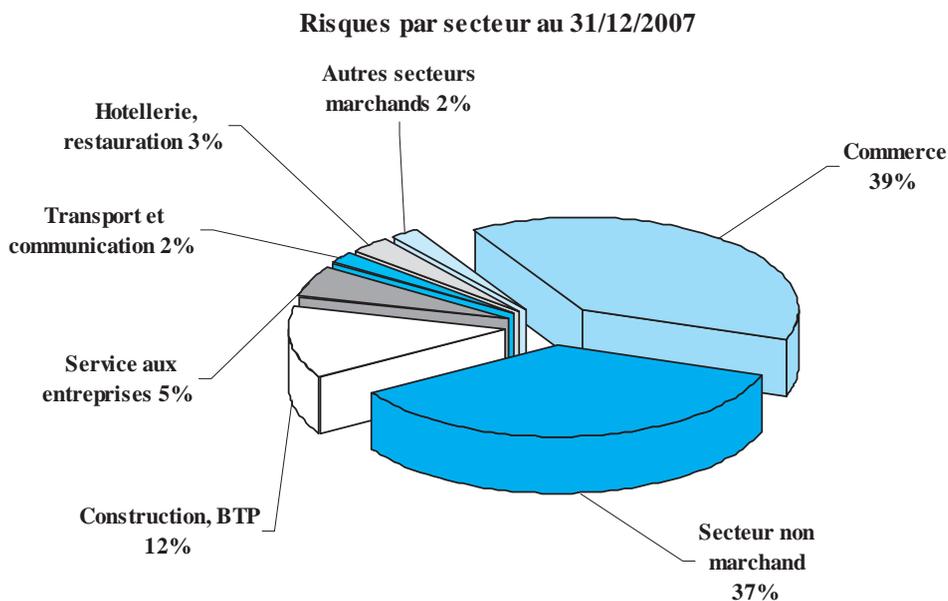
Source : IEOM

2. LE CREDIT AUX ENTREPRISES

L'Institut d'Emission d'Outre-Mer procède dans les collectivités d'outre-mer à la centralisation des risques bancaires sur les crédits, les engagements de hors-bilan ainsi que les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat, conformément aux dispositions du règlement n°86/09 du Comité de la réglementation bancaire du 27 février 1986.

Le Service de Centralisation des Risques (SCR), après l'agrégation et la restitution des données, permet aux établissements de crédit déclarants, de connaître l'évolution de l'endettement global de leurs clients et de les ventiler par secteurs d'activité. Les établissements qui déclarent des risques à l'IEOM sont ceux qui disposent localement d'au moins un guichet d'exploitation et ceux qui, tout en n'ayant pas de guichet sur le Territoire, déclarent des risques sur leurs clients qui y sont implantés.

L'analyse sectorielle met en évidence une concentration des risques sur quatre catégories principales : le commerce, le secteur non marchand, la construction, le BTP et les services aux entreprises. Le commerce absorbe la plus grande part du risque en captant 39 % de l'encours. Le secteur non marchand, correspondant aux concours accordés aux collectivités territoriales, arrive en seconde position avec 37 % du risque, les prêts accordés à ce type d'agent économique étant généralement d'un montant élevé. Le secteur de la construction et du BTP et celui du service aux entreprises représentent respectivement 12 % et 5% du risque bancaire.



3. L'ACTIVITE DE LA SOGEFOM À WALLIS-ET-FUTUNA

Depuis sa mise en place en 1994 à l'initiative de l'IEOM, le Fonds de Garantie Interbancaire géré par la SOGEFOM (ex. SOFOTOM¹³) a permis à la BWF, seule banque territoriale, de faciliter l'octroi des dossiers de crédit du secteur privé.

En se portant caution de petites et moyennes entreprises qui manquent souvent de ressources propres et de garanties suffisantes, la SOGEFOM facilite l'octroi de concours par l'établissement de crédit et contribue au développement du secteur privé. L'éligibilité des dossiers est fonction de l'intérêt économique du projet quelque soit le secteur d'activité concerné.

La SOGEFOM gère également sur Wallis-et-Futuna, le Fonds de Garantie à l'Habitat qui a permis de renforcer le dispositif de prêts à l'habitat mis en place par l'AFD.

1.1. Les nouveaux engagements

Après une année 2006 peu soutenue en terme de production, 2007 a été synonyme d'une reprise d'activité et trois nouveaux dossiers ont été octroyés, portant ainsi à 6 le nombre de concours actuellement avalisé par la SOGEFOM.

Deux nouvelles garanties accordées ont couvert des prêts productifs dans le secteur du commerce avec un engagement du fonds de 35,7 millions de F CFP. La troisième intervention de la SOGEFOM concerne la filière bois, avec un prêt productif de 4,3 millions de F CFP également couvert à hauteur de 70 %.

1.2. Les garanties compromises

Les garanties compromises résultent du déclassement des créances suite à un incident de remboursement chez les établissements de crédit ou à l'initiative de la SOGEFOM lorsqu'elle juge que la situation des bénéficiaires s'est dégradée.

Deux garanties sont actuellement compromises suite à des défauts de remboursement. Les garanties compromises s'élèvent à 7,2 millions de F CFP et concernent les secteurs de la pêche et des services. Elles avaient permis de cautionner des prêts à la création d'entreprises, qui n'ont pas poursuivi leur activité.

Le taux de risque (créances compromises / engagements valides) a reculé de façon importante entre 2006 et 2007 passant de 71 % à 17 %, s'expliquant par l'augmentation des engagements valides.

1.3. Les engagements valides

Le montant des engagements valides a été multiplié par un coefficient de 3,3 par rapport à l'année 2006. La production du fonds s'oriente nettement vers le secteur du commerce, qui capte 73 % des encours. Le reste de l'activité est réparti de façon homogène entre 4 autres secteurs : l'élevage pour 5 % de l'encours, la pêche pour 8 %, la filière bois pour 6 % et enfin les services pour 8 %.

¹³ La SOFOTOM (Société de gestion des fonds de garanties des territoires d'outre-mer) est devenu SOGEFOM en janvier 2004.

Garanties valides, compromises et nouvelles

valeurs en milliers de XPF	2005	2006	2007	Variation 2007/2006
Engagements nouveaux	0	3 150	38 703	n.s
Engagements valides	7 261	10 186	43 806	n.s
Garanties compromises	7 261	7 261	7 261	-
<i>TOTAL des garanties saines</i>	0	2 925	36 545	n.s
Taux de risque	100%	71%	17%	-77%

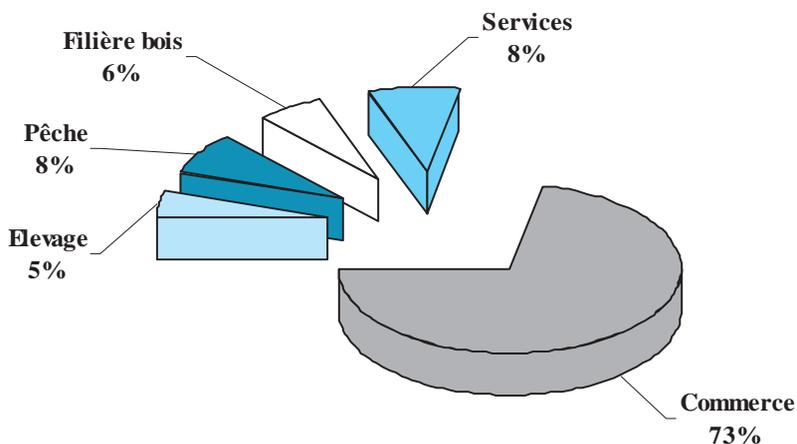
Source : SOGEFOM

Evolution des encours par secteur économique

valeurs en milliers de XPF	31/12/2006		31/12/2007	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Elevage	1	2 913	1	2 176
Pêche/aquaculture	1	3 562	1	3 562
Filière bois			1	2 836
Services	1	3 699	1	3 699
Commerce			2	31 534
TOTAL	3	10 175	6	43 808

Source : SOGEFOM

Encours SOGEFOM par secteur d'activité



SECTION 2

L'EVOLUTION DE LA SITUATION MONETAIRE

Remarque liminaire : L'examen de la situation monétaire de Wallis-et-Futuna est centré sur l'analyse des déclarations des établissements ayant un guichet sur le Territoire et qui sont donc soumis à déclaration auprès de l'IEOM. Pour les dépôts, sont concernés la banque locale et le Trésor public, pour les crédits, la banque locale et l'Agence Française de Développement. L'analyse est affinée par la prise en compte des crédits distribués par les établissements installés hors de la zone d'émission de l'IEOM mais ayant une activité significative sur le Territoire¹. L'éclairage monétaire peut permettre de préciser ou d'illustrer l'analyse générale de la conjoncture économique présentée par ailleurs dans ce rapport annuel. Le lecteur trouvera dans cette section les tableaux fournissant les agrégats « traditionnels » des composantes et des contreparties de la masse monétaire.

§ 1. LES ACTIFS FINANCIERS DES RESIDENTS

1. ENSEMBLE DES DEPOTS

Cette partie regroupe l'ensemble de l'épargne financière des agents économiques de Wallis-et-Futuna. Il s'agit donc des dépôts inscrits dans les livres de la banque locale et du Trésor public ou de l'épargne investie sous forme de valeurs mobilières ou autres (actions, obligations, assurance-vie, ...) gérée par des établissements installés hors du Territoire.

Au 31 décembre 2007, l'ensemble des dépôts collectés, toutes zones d'émission confondues, s'établit à 8.346 millions de F CFP contre 7.683 millions de F CFP un an auparavant (+ 8,6 %).

2. LES DEPOTS COLLECTES PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX POUR LEUR PROPRE COMPTE

Après une période de détérioration observée durant l'année 2006, l'évolution annuelle de l'encours des dépôts à vue, principalement des comptes courants, révèle une hausse de 19,9 % à la fin de l'année 2007 (2.769 millions de F CFP).

Cette progression est le résultat d'une augmentation de 25,3 % des dépôts collectés par la banque locale, en glissement annuel (2.346 millions de F CFP à fin décembre 2007). En revanche, ceux collectés par le Trésor poursuivent leur déclin (- 3,4 %) en 2007, en rythme annuel, en raison d'une politique de fermeture progressive des comptes courants aux particuliers.

Conjointement, les encours des comptes sur livrets et des dépôts à terme enregistrent des hausses respectives de 8,5 % à 458 millions de F CFP fin 2007 et 57,2 % à 945 millions de F CFP au 31 décembre 2007, en glissement annuel. La même tendance haussière a été observée entre 2005 et 2006.

¹ AFD et BEI

TABLEAU I

Dépôts collectés par les établissements locaux pour leur propre compte

en millions de XPF	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	variations	
	m-24	m-12	m	m-12 / m-24	m/m-12
Dépôts à vue	2 485	2 310	2 769	- 7,0%	19,9%
dont banque locale	1 960	1 872	2 346	- 4,5%	25,3%
dont Trésor Public	524	438	423	-16,4%	- 3,4%
Comptes sur livrets	335	422	458	26,0%	8,5%
dont banque locale	335	422	458	26,0%	8,5%
dont Trésor Public	0	0	0	-	-
Autres placements liquides et à court terme	482	601	945	24,7%	57,2%
Dépôts à terme	482	601	945	24,7%	57,2%
Bons de caisse	0	0	0	-	-
Certificats de dépôts	0	0	0	-	-
Divers	0	0	0	-	-
dont banque locale	482	601	945	24,7%	57,2%
dont Trésor Public	0	0	0	-	-
TOTAL DES DEPOTS INCLUS DANS M3	3 302	3 333	4 172	0,9%	25,2%
dont banque locale	2 777	2 895	3 749	4,2%	29,5%
Placements d'épargne à long terme collectés par la banque locale	0	0	0	-	-
Plans d'épargne logement	0	0	0	-	-
TOTAL DES DEPOTS LOCAUX	3 302	3 333	4 172	0,9%	25,2%
dont banque locale	2 777	2 895	3 749	4,2%	29,5%
dont Trésor Public	524	438	423	-16,4%	- 3,4%

3. L'ÉPARGNE COLLECTÉE LOCALEMENT ET GÉRÉE PAR DES INSTITUTIONS EXTERIEURES

L'épargne collectée localement et gérée hors zone d'émission se contracte sur l'année par rapport à l'année précédente (- 4 %) et s'établit à 4.175 millions de F CFP au 31 décembre 2007.

Les placements liquides à court terme sont constitués exclusivement des encours gérés par les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) monétaires. A fin décembre 2007, ces placements enregistrent une baisse de 17,7 % sur un an, passant ainsi de 1.164 millions de F CFP fin décembre 2006 à 958 millions de F CFP un an plus tard.

A contrario, les placements d'épargne à long terme s'orientent favorablement. Sur la période, ils progressent de 0,9 %, en rythme annuel, sous l'impulsion des produits d'assurances vie atteignant 622 millions de F CFP.

ACTIFS FINANCIERS

TABLEAU II

Epargne collectée localement et gérée par des institutions extérieures
(hors zone d'émission)

<i>en millions de XPF</i>	31/12/2006	31/12/2007	<i>variations</i>
	m-12	m	m/m-12
Placements liquides et à court terme	1 164	958	-17,7%
OPCVM monétaires	1 164	958	-17,7%
Placements d'épargne à long terme	3 187	3 217	0,9%
Actions	24	20	-16,7%
Obligations	1 509	1 385	- 8,2%
OPCVM non monétaires	1 159	1 190	2,7%
Assurances-vie	495	622	25,7%
TOTAL DE L'EPARGNE GEREE HZE	4 350	4 175	- 4,0%

nota : les chiffres donnés tiennent compte de l'ensemble des avoirs détenus hors zone d'émission par la caisse de retraite (CLR - CCPF).

4. LES ACTIFS FINANCIERS PAR AGENTS ECONOMIQUES

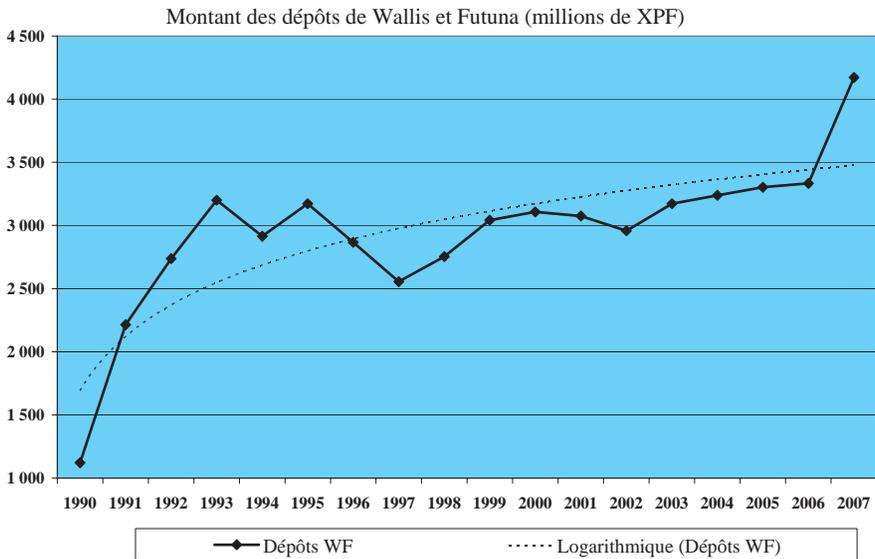
4.1. Les dépôts locaux

La répartition des dépôts collectés par les établissements de crédit locaux pour leur propre compte indique une part prépondérante des particuliers (41 %), devant les sociétés non financières (40 %). Les autres agents résidents et les entrepreneurs individuels détiennent respectivement 11 % et 8 % des dépôts locaux.

L'encours des dépôts détenus par les particuliers croît fortement en 2007 (+25,2 %), sous l'impulsion des dépôts à vue (+18,4 %) et des autres dépôts (+40,8 %). Dans le même temps, l'encours des sociétés non financières progresse de 22,2 % sur la période, notamment au niveau des autres dépôts, qui enregistrent une hausse de 61,3 %. Les autres agents résidents et les entrepreneurs individuels voient également leur encours augmenter sur l'année (respectivement +7,1 % et +97 %).

ACTIFS FINANCIERS
TABLEAU III
Dépôts collectés par les établissements locaux pour leur propre compte
Répartition par agent économique

en millions de XPF	31/12/2006		31/12/2007		variations en %
	m-12	%	m	%	m/m-12
Dépôts à vue	2310		2769		19,9%
Sociétés non financières	1036	45%	1133	41%	9,4%
Entrepreneurs individuels	155	7%	319	12%	-
Particuliers	949	41%	1124	41%	18,4%
Autres agents résidents	168	7%	187	7%	11,3%
Non résidents	1	n.s	5	n.s	n.s
Autres dépôts	1023		1403		37,1%
Sociétés non financières	336	33%	542	39%	61,3%
Entrepreneurs individuels	9	1%	4	0%	-55,6%
Particuliers	409	40%	576	41%	40,8%
Autres agents résidents	268	26%	280	20%	4,5%
Non résidents	1	ns	1	ns	-
TOTAL DES DEPOTS LOCAUX (hors CDD)	3333		4172		25,2%
Sociétés non financières	1372	41%	1676	40%	22,2%
Entrepreneurs individuels	164	5%	323	8%	97,0%
Particuliers	1359	41%	1701	41%	25,2%
Autres agents résidents	436	13%	467	11%	7,1%
Non résidents	2	ns	5	ns	-
Certificats de dépôts (CDD)	-		-		-
TOTAL DES DEPOTS LOCAUX	3333	100%	4172	100%	25,2%



4.2. Epargne collectée localement et gérée hors zone d'émission

L'encours collecté par des institutions extérieures s'élève à 4.175 millions de F CFP à fin décembre 2007, en baisse de 4 %, en glissement annuel. Cette évolution est le résultat d'une diminution de l'épargne des autres agents résidents (-6,1 %) et de celle des sociétés non financières (-8,9 %)

En revanche, l'épargne détenue par les particuliers enregistre une hausse sur l'année de 6,6 % à 796 millions de F CFP, à fin décembre 2007, résultant du rythme de croissance soutenue des placements en assurance-vie collectés localement et gérés en Nouvelle-Calédonie.

Epargne collectée localement et gérée par des institutions extérieures *Répartition par agent économique*

en millions de XPF	31/12/2006		31/12/2007		variations en %
	m-12	%	m	%	m/m-12
TOTAL	4 350		4 175		- 4,0%
Sociétés non financières	190	4%	173	4%	- 8,9%
Entrepreneurs individuels	-	n.s	-	ns	-
Particuliers	747	17%	796	19%	6,6%
Autres agents résidents	3 413	78%	3 206	77%	- 6,1%
Non résidents	-	n.s	-	ns	-

§ 2. LES PASSIFS FINANCIERS

Cette partie concerne l'ensemble des prêts consentis aux agents économiques par les établissements de crédit et assimilés, situés à l'intérieur et hors de la zone d'émission et ayant une activité régulière sur le Territoire.

Au 31 décembre 2007, le total des passifs financiers atteint 3.085 millions de F CFP, répartis pour 54 % hors zone (contre 58 % l'année précédente) et 46 % dans la zone d'émission (contre 42 % au 31/12/2006). Contrairement aux deux années précédentes, ils révèlent une hausse de 3 % sur un an.

1. LES CONCOURS ACCORDES PAR LES ETABLISSEMENTS SITUES DANS LA ZONE D'EMISSION

Le rythme de croissance annuel des concours à caractère bancaire de la zone d'émission s'accélère (+12,4 %), comparé à un an plus tôt, pour atteindre 1.418 millions de F CFP à fin décembre 2007. Les particuliers sont les premiers emprunteurs du territoire avec 80 % du total net contre 83 % l'année précédente. L'encours des crédits aux sociétés non financières s'affiche à hauteur de 216 millions de F CFP à fin 2007, soit 16 % du total net contre 12 % au 31 décembre 2006.

Fin 2007, les concours à caractère bancaire (hors provisions et autres concours non ventilés) concernent à 74,4 % les crédits de trésorerie accordés par la banque locale aux particuliers exclusivement. Ces derniers ont augmenté de 11,4 % au 31 décembre 2007, en rythme annuel, à 977 millions de F CFP.

Il s'agit là d'une des spécificités du marché local. En effet ces derniers atteignent, au 31 décembre 2007, 17,6 % en Nouvelle-Calédonie et 7,6% en Polynésie Française.

Contrairement à la baisse de 44 % observée entre 2005 et 2006, les crédits à l'équipement enregistrent une hausse de 40,4 % fin 2007, en glissement annuel, à 66 millions de F CFP. Ils représentent 5 % du total net (contre 12,4% en Polynésie Française et 18,9% en Nouvelle-Calédonie). La faiblesse de l'encours peut s'expliquer soit, par un taux de renouvellement des équipements productifs peu élevé, soit par un tissu d'entreprises du secteur productif peu développé. La répartition de ces crédits par type d'agent économique, au 31 décembre 2007, se révèle très différente de celle de l'année précédente : les sociétés non financières et les entrepreneurs individuels représentent respectivement 56 % et 44 % fin 2007 contre 30 % et 70 % fin 2006.

L'encours des crédits à l'habitat, également d'un faible montant (5 % du total net), s'élève à 69 millions de F CFP contre 67 millions de F CFP un an plus tôt, soit une augmentation de 3 %. Les agents économiques concernés par ce type de crédits sont principalement les particuliers (75 % de ces crédits), mais également les entrepreneurs individuels (17 %) et enfin les sociétés non financières (7 %). Le statut coutumier de la propriété foncière ne permettant pas de consentir au profit du prêteur de deniers une garantie hypothécaire constitue un frein au développement du crédit à l'habitat. Les crédits à l'habitat en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie représentent respectivement 29,5 % et 36,6 % du total des concours de caractère bancaire.

Les comptes ordinaires débiteurs sur un an progressent sensiblement (+17,5 %) à 161 millions de F CFP fin 2007. Les principaux détenteurs de cette catégorie de comptes sont les sociétés non financières avec 139 millions de F CFP au 31 décembre 2007 contre 114 millions de F CFP l'année précédente. La part des particuliers et des entrepreneurs individuels représente respectivement 11,2 %, et 2,5 %.

La banque locale est peu engagée dans des crédits à long et moyen terme aux entreprises probablement par faute de garanties réelles pouvant être apportées par les entreprises locales.

Globalement, les particuliers constituent la première clientèle des établissements de crédit avec 79,7 % du total des concours bancaires, devant les sociétés non financières (16,5%) et les entrepreneurs individuels (3,8%).

TABLEAU IV
Concours de caractère bancaire
(Etablissements de crédit situés dans la zone d'émission)

<i>en millions de XPF</i>	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	<i>Variations</i>	
	m-24	m-12	m	m-12 / m-24	m/m-12
Créances commerciales	-	-	-	-	-
Crédits de trésorerie	889	877	977	- 1,3%	11,4%
Sociétés non financières	-	-	-	-	-
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-
Particuliers	889	877	977	- 1,3%	11,4%
Autres agents résidents	-	-	-	-	-
Crédits à l'équipement	84	47	66	-44,0%	40,4%
Sociétés non financières	40	14	37	-65,0%	-
Entrepreneurs individuels	44	33	29	-25,0%	-12,1%
Particuliers	-	-	-	-	-
Autres agents résidents	-	-	-	-	-
Crédits à l'habitat	35	67	69	91,4%	3,0%
Sociétés non financières	-	-	5	-	-
Entrepreneurs individuels	1	15	12	-	-20,0%
Particuliers	34	52	52	52,9%	-
Autres agents résidents	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	116	137	161	18,1%	17,5%
Sociétés non financières	90	114	139	26,7%	21,9%
Entrepreneurs individuels	6	2	4	-66,7%	-
Particuliers	20	20	18	-	-10,0%
Autres agents résidents	-	-	-	-	-
Autres crédits	12	13	40	8,3%	207,7%
Sociétés non financières	7	5	35	-28,6%	-
Entrepreneurs individuels	5	8	5	-	-
Créances douteuses nettes	18	9	-	-50,0%	-
Sociétés non financières	1	1	-	-	-
Entrepreneurs individuels	1	-	-	-	-
Particuliers	16	8	-	-50,0%	-
Autres agents résidents	-	-	-	-	-
Non résidents	-	-	-	-	-
TOTAL NET	1 153	1 150	1 313	- 0,3%	14,2%
Sociétés non financières	138	134	216	- 2,9%	61,2%
Entrepreneurs individuels	57	58	49	1,8%	-15,5%
Particuliers	959	957	1 047	- 0,2%	9,4%
Autres agents résidents	-	-	-	-	-
Non résidents	-	-	-	-	-
Provisions non ventilées	101	105	99	4,0%	- 5,7%
Autres concours non ventilés	9	8	6	-	-25,0%
TOTAL BRUT	1 264	1 262	1 418	- 0,2%	12,4%

2. LES CONCOURS ACCORDES PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT INSTALLES HORS DE LA ZONE D'EMISSION

La distribution des crédits par les établissements installés hors de la zone d'émission représentent près de 54 % du total des concours accordés aux agents du Territoire au 31 décembre 2007 contre 58 % l'année précédente.

En glissement annuel, les concours à fin décembre 2007 poursuivent leur déclin (-3,9 %). Cette évolution résulte de la baisse des crédits à l'habitat, des créances douteuses nettes et des crédits à l'équipement respectivement de -18 % et de -7,9 % et -6,9 %.

La répartition des concours de caractère bancaire accordés par les établissements installés hors zone d'émission montre la part prépondérante détenue par les particuliers (58,7 %) devant les autres agents résidents (25,4 %).

Le risque supporté par les établissements de crédit sur les particuliers est important, Le montant des créances douteuses pour cette catégorie d'agents économiques représente 80,7% du total des créances douteuses de 330 millions de F CFP.

Par ailleurs, la ventilation des concours par nature hors zone d'émission révèle la répartition suivante : crédits à l'habitat (39,8%), crédits à l'équipement (25,8%) et créances douteuses nettes (24,5%).

TABLEAU V
Concours de caractère bancaire
(Établissements de crédit situés hors de la zone d'émission)

<i>en millions de XPF</i>	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	<i>Variations</i>	
	m-24	m-12	m	m-12 / m-24	m/m-12
Créances commerciales	-	-	-	-	-
Crédits de trésorerie	-	-	-	-	-
Crédits à l'équipement	539	462	430	-14,3%	- 6,9%
Sociétés non financières	27	-	-	-	-
Entrepreneurs individuels	-	-	6	-	-
Particuliers	-	-	-	-	-
Autres agents résidents	512	462	424	- 9,8%	- 8,2%
Crédits à l'habitat	1 001	810	664	-19,1%	-18,0%
Sociétés non financières	3	2	2	-33,3%	-
Entrepreneurs individuels	28	23	20	-17,9%	-13,0%
Particuliers	970	784	642	-19,2%	-18,1%
Autres agents résidents	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	-	-	-
Autres crédits	21	-	8	-	-
Sociétés non financières	-	-	-	-	-
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-
Particuliers	21	-	8	-	-
Autres agents résidents	-	-	-	-	-
Créances douteuses nettes	440	444	409	0,9%	- 7,9%
Sociétés non financières	38	33	28	-13,2%	-15,2%
Entrepreneurs individuels	61	59	51	- 3,3%	-13,6%
Particuliers	341	352	330	3,2%	- 6,3%
Autres agents résidents	-	-	-	-	-
TOTAL NET	2 001	1 716	1 511	-14,2%	-11,9%
Sociétés non financières	68	35	30	-48,5%	-14,3%
Entrepreneurs individuels	89	83	77	- 6,7%	- 7,2%
Particuliers	1 332	1 136	980	-14,7%	-13,7%
Autres agents résidents	512	462	424	- 9,8%	- 8,2%
Provisions non ventilées	-	57	-	-	-
Autres concours non ventilés	-	17	155	-	-
TOTAL BRUT	2 001	1 791	1 666	-10,5%	- 7,0%

3. L'ENSEMBLE DES CONCOURS DE CARACTERE BANCAIRE ACCORDES SUR LA PLACE

Après une période de détérioration observée entre 2002 et 2006, les concours à caractère bancaire, toutes zones d'émission confondues, semblent s'orienter favorablement en 2007. Ils totalisent un montant de 3.085 millions de F CFP à fin décembre 2007, en augmentation de 3 % en un an.

Les particuliers restent les premiers emprunteurs du Territoire à 68 %. Au 31 décembre 2007, leur encours totalise 2.027 millions de F CFP toutes zones d'émission confondues. Les crédits accordés à ces agents se répartissent principalement entre les crédits de trésorerie (977 millions de F CFP) et les crédits à l'habitat (694 millions de F CFP).

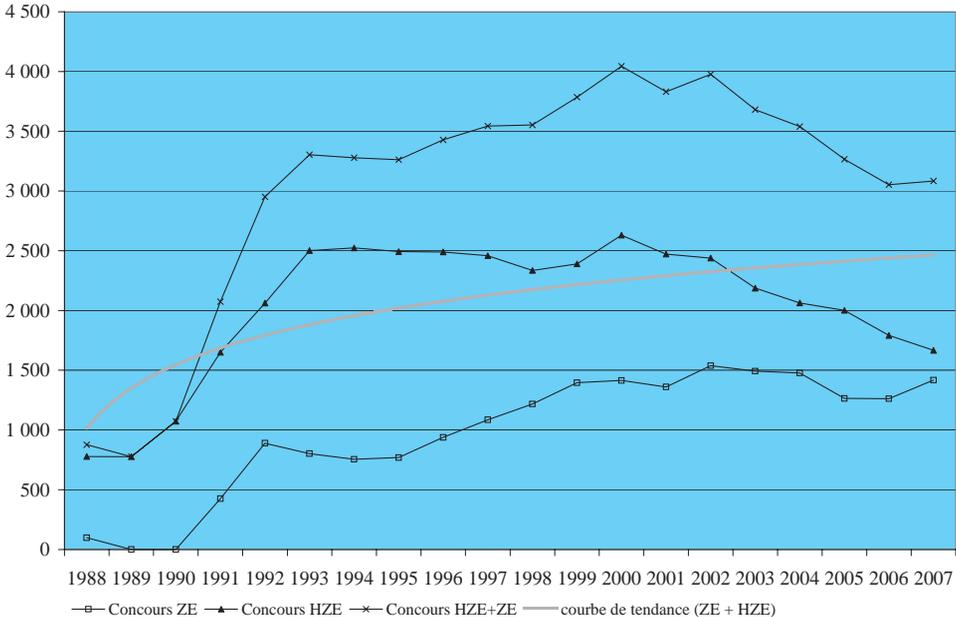
Composé principalement des comptes ordinaires débiteurs, l'encours des prêts aux sociétés non financières s'affiche à 246 millions de F CFP contre 169 millions de F CFP l'année précédente (+45,6 % en glissement annuel).

Les crédits octroyés aux autres agents résidents, marqués par une baisse de 8,2 %, en glissement annuel, sont constitués exclusivement de crédits à l'équipement.

Enfin, l'encours des crédits des entrepreneurs individuels est en baisse de 10,6 % fin 2007 par rapport à fin 2006. Le risque porté par les établissements de crédit sur cette catégorie de clientèle est important car le total des concours consentis se ventile comme suit : crédits à l'habitat (25%), créances douteuses nettes (40 %).

L'évolution des concours bancaires locaux et hors zone d'émission, en baisse depuis 2000, semble s'orienter à la hausse sur l'année 2007. Contrairement aux années précédentes, on constate une diminution des créances douteuses alors que les crédits à l'habitat enregistrent une baisse de 16,4 % fin 2007, en glissement annuel.

Evolution des concours bancaires locaux (ZE) et hors zone (HZE) en millions de XPF



§ 3. LA MASSE MONETAIRE (M3) ET SES CONTREPARTIES

1. LA MASSE MONETAIRE

La masse monétaire a atteint 5.995 millions de F CFP au 31 décembre 2007, en accélération de 19,6 % sur un an, après +4 % entre 2005 et 2006. Elle progresse sous la dynamique des dépôts à vue et à terme. L'agrégat M1 s'affiche à 4.590 millions de F CFP contre 3.989 millions de F CFP un an plus tôt, soit une augmentation de 15,1 % en un an, sous l'effet d'une progression de la circulation fiduciaire de 8,5% en un an et des dépôts à vue de la banque locale (+ 25,3 % sur la période). L'agrégat M2 enregistre une augmentation de 14,4 % en glissement annuel, résultant du rythme de croissance soutenue de l'agrégat M1 entre 2006 et 2007 mais également d'une progression de 8,5 % des comptes sur livrets. Dans le même temps, l'agrégat M3-M2, essentiellement constitué des dépôts à terme de la banque locale, accuse une hausse de 57,2 % au 31 décembre 2007, en glissement annuel, après +24,7 % fin 2006. La part de la circulation fiduciaire dans la masse monétaire, 30,4 % à Wallis-et-Futuna, est bien plus élevée qu'elle ne l'est en Nouvelle-Calédonie (3,3 %) et en Polynésie Française (3,7 %). L'importance de la circulation fiduciaire est autant liée au mode privilégié de règlement des transactions des wallisiens, sous forme d'espèces, qu'à la difficulté rencontrée par beaucoup d'entre eux pour l'ouverture d'un compte bancaire. Par ailleurs, les spécificités locales et culturelles du Territoire, tels que les besoins coutumiers, l'entraide familiale entraînent des besoins en espèces importants.

TABLEAU VI
**Composantes de la masse monétaire
à Wallis et Futuna**

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	Variations	
	m-24	m-12	m	m-12 / m-24	m/m-12
M1					
Circulation fiduciaire	1 516	1 679	1 821	10,8%	8,5%
- Billets	1 517	1 680	1 821	10,7%	8,4%
- Pièces	-	-	-	-	-
Dépôts à vue	2 485	2 310	2 769	- 7,0%	19,9%
- Banque(s)	1 960	1 872	2 346	- 4,5%	25,3%
- SPT	-	-	-	-	-
- Trésor public	525	438	423	-16,6%	- 3,4%
Total M1	4 000	3 989	4 590	- 0,3%	15,1%
M2 - M1	335	422	458	26,0%	8,5%
Comptes sur livrets	335	422	458	26,0%	8,5%
Comptes d'épargne logement	-	-	-	-	-
Total M2	4 336	4 411	5 048	1,7%	14,4%
M3 - M2	482	601	945	24,7%	57,2%
Dépôts à terme	482	601	945	24,7%	57,2%
- Banque(s)	482	601	945	24,7%	57,2%
- SPT	-	-	-	-	-
- Trésor public	-	-	-	-	-
Bons	-	-	-	-	-
Certificats de dépôt	-	-	-	-	-
Total M3	4 817	5 012	5 995	4,0%	19,6%

2. LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE

Les contreparties de la masse monétaire s'élèvent à 5.995 millions de F CFP au 31 décembre 2007, en progression de 19,6 % en rythme annuel. Cette croissance s'explique par l'augmentation des avoirs hors zone de la banque locale (+ 33,7 % à fin décembre 2007 contre -1,2 % un an plus tôt) et de l'Institut d'émission (+ 8 % au 31 à fin 2007 contre +34,2 % à fin 2006).

La position extérieure nette du système bancaire local résulte de la différence entre les avoirs hors zone d'émission des établissements de crédits locaux et les engagements hors zone d'émission de ces mêmes établissements. Entre fin décembre 2006 et fin décembre 2007, elle est passée de 2,2 milliards de F CFP à 3 milliards de F CFP, renforçant sa position prêteuse de 37,1 %.

TABLEAU VII
Contreparties de la masse monétaire
à Wallis et Futuna

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007		
	m-24	m-12	m	m-12 / m-24	m/m-12
Avoirs hors zone d'émission	4 501	5 174	6 209	15,0%	20,0%
- Institut d'émission	2 050	2 752	2 971	34,2%	8,0%
- Etablissements de crédit locaux (*)	2 451	2 422	3 238	- 1,2%	33,7%
Créances sur le Trésor public	492	398	358	-19,1%	-10,1%
Concours sur ressources monétaires	- 175	- 560	- 572	-	2,1%
- Concours de caractère bancaire des EC locaux	1 264	1 263	1 417	- 0,1%	12,2%
- Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	1 439	1 823	1 989	26,7%	9,1%
- Excédents des capitaux propres sur les valeurs immobilisées	553	577	596	4,3%	3,3%
- Provisions sur créances douteuses	101	105	99	4,0%	-5,7%
- Engagements hors zone d'émission (**)	384	236	241	-38,5%	2,1%
- Epargne contractuelle	-	-	-	-	-
- Divers	401	904	1 053	-	16,5%
Total	4 818	5 013	5 995	4,0%	19,6%

Position extérieure nette du système bancaire local :	2 067	2 186	2 996	5,8%	37,1%
Position extérieure nette corrigée des avoirs du Trésor public :	2 559	2 584	3 354	1,0%	29,8%

nota : la position extérieure nette du système bancaire local résulte de la différence entre les avoirs hors zone d'émission des établissements de crédit locaux (*) et les engagements hors zone d'émission de ces mêmes établissements (**).

§ 4. L'EQUILIBRE EMPLOIS - RESSOURCES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

L'équilibre emploi-ressource des établissements de crédit du Territoire met en évidence l'importance des dépôts collectés (3.711 millions de F CFP) par rapport aux crédits accordés (1.417 millions de F CFP). Faute d'un volume de crédits suffisant distribué par le système bancaire, la position extérieure nette est largement excédentaire, affichant 2.996 millions de F CFP au 31 décembre 2007 (66 % du total des emplois contre 62 % à fin 2006).

Le financement bancaire sur ressources propres se fait à hauteur de 15% du total des ressources du système bancaire local. Le recours au réescompte, compte tenu de la situation de surliquidité de la banque locale, n'est pas utilisé à Wallis contrairement aux banques de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française.

L'évolution annuelle révèle, au niveau des emplois, une diminution de la part des crédits bruts passant de 36 % à 31 % et une augmentation de la part des dépôts collectés concentrant 82 % des ressources sur la période contre 80 % un an plus tôt.

TABLEAU VIII
Evolution du financement des crédits bancaires
TABLEAU VIII

FINANCEMENT DES CREDITS BANCAIRES AU 31 décembre 2006					
<i>en millions de XPF</i>					
Emplois			Ressources		
	montant	%		montant	%
Crédits bruts	1 263	36%	Dépôts collectés (- encaisses)	2 831	80%
Réserves obligatoires	95	3%	Financement sur ressources propres *	682	19%
Réserves libres	-	-	Excédent des op. diverses des EC	30	1%
(-) position extérieure nette des EC	2 186	62%	Réescompte	-	-
TOTAL DES EMPLOIS	3 544	100%	TOTAL DES RESSOURCES	3 544	100%

FINANCEMENT DES CREDITS BANCAIRES AU 31 décembre 2007					
<i>en millions de XPF</i>					
Emplois			Ressources		
	montant	%		montant	%
Crédits bruts	1 417	31%	Dépôts collectés (- encaisses)	3 711	82%
Réserves obligatoires	97	2%	Financement sur ressources propres *	695	15%
Réserves libres	-	-	Excédent des op. diverses des EC	105	2%
(-) position extérieure nette des EC	2 996	66%	Réescompte	ND	-
TOTAL DES EMPLOIS	4 510	100%	TOTAL DES RESSOURCES	4 510	100%

(*) Financement sur ressources propres = (Fonds propres + provisions sur créances douteuses - valeurs immobilisées)

SECTION 3

LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

§ 1. LE REGIME FISCAL

L'une des spécificités de la Collectivité réside dans le régime fiscal du Territoire. En effet, il n'existe pas d'impôt sur le revenu, d'impôt sur les bénéfices des sociétés, ni d'impôt sur le revenu des valeurs mobilières à Wallis-et-Futuna. Le régime fiscal est donc essentiellement basé sur la fiscalité indirecte.

Ce régime repose sur une délibération de l'Assemblée territoriale du 4 août 1977. Il a été profondément rectifié par une délibération de l'Assemblée territoriale rendue exécutoire par l'arrêté préfectoral 89-36 du 8 février 1989. L'arrêté préfectoral 92-353 du 31 décembre 1992 a ensuite apporté une nouvelle définition aux tarifs des douanes du Territoire qui, depuis lors, n'a connu que des modifications de taux. En outre, la fiscalité directe a été remaniée par l'Assemblée territoriale en 1992.

Répartition des recettes fiscales (en millions de XPF)

	2005	2006	2007	Variation annuelle	Part en %
Taxes douanières	1 439,2	1 497,9	1 564,1	4,4%	88%
Impôts directs	107,8	107,1	127,7	19,2%	7%
Taxes diverses suivies par le services des douanes	71,1	95,1	87,5	-8,0%	5%
Total recettes suivies par le service des douanes	1 618,1	1 700,1	1 779,3	4,7%	100%
Total recettes	1 652,2	1 826,9	1 851,3	1,3%	-

Les recettes fiscales accusent une hausse de 1,3 % fin 2007 par rapport à l'année précédente, résultant d'une augmentation de 20 millions de F CFP des impôts directs et de 66,2 millions de F CFP des taxes douanières.

1. LA FISCALITE INDIRECTE

Les revenus de la fiscalité indirecte¹⁴ représentent l'essentiel des ressources propres du Territoire. Elles sont constituées principalement des droits de douanes au sens large (1.564,1 millions de F CFP) et des taxes diverses (87,5 millions de F CFP).

1.1. Les droits de douane au sens large, perçus sur les marchandises importées

Les produits importés depuis les marchés extérieurs à la zone de l'Union Européenne et aux TOM sont soumis aux droits de douane. Par ailleurs, la taxe d'entrée s'applique à l'ensemble des produits importés sur le Territoire de Wallis-et-Futuna. Cette taxe se calcule sur le prix du produit incluant le coût du transport mais sans intégrer les droits de douane. Les droits de douane n'entrent pas dans l'assiette du calcul de la taxe d'entrée.

Les taux sont définis par l'Assemblée territoriale. Leurs modifications sont soumises au vote de l'Assemblée territoriale réunie en session budgétaire et font l'objet d'un arrêté préfectoral. Le 1er janvier 1993, l'assiette des droits de douane et taxes douanières a été

¹⁴ taxes douanières et taxes diverses



Photographies aériennes IGN, 2004 - STARP - Propriété du Territoire des Iles Wallis et Futuna



Photographies aériennes IGN, 2004 - STARP - Propriété du Territoire des Iles Wallis et Futuna

élargie, passant de la valeur FOB (franco à bord) à la valeur CAF (coût assurance fret) des marchandises, conformément au règlement CEE du Conseil des Communautés européennes n°1224/80 du 28 mai 1980.

Les taxes intérieures de consommation s'ajoutent aux droits de douane et taxes d'entrée pour trois catégories de produits : les alcools, les tabacs et les hydrocarbures.

Contrairement aux droits de douane et taxes d'entrée, le montant de la taxe intérieure de consommation est calculé en fonction de la quantité, et non de la valeur, du produit importé.

Tableau récapitulatif des droits de douane et taxes douanières

	Assiette	Taux en 2007
Droits de douane	Marchandises originaires de pays extérieurs à l'Union européenne	4 à 55% de la valeur CAF selon le produit (taux moyen 10%)
Taxes d'entrée	Ensemble des marchandises importées	6 à 42% de la valeur CAF selon le produit (taux moyen 20%)
Taxes intérieures sur la consommation d'alcool	Ensemble des boissons alcoolisées	28 à 55 % de la valeur CAF + taxe forfaitaire
Taxes intérieures sur la consommation d'hydrocarbures	Ensemble des hydrocarbures	de 8 à 25 XPF par litre
Taxes intérieures sur la consommation de tabac	Ensemble des tabacs	de 1250 à 1450 XPF par cartouche
Taxe spéciale sur les armes	Ensemble des armes et munitions	95% de la valeur CAF
Taxe parafiscale de propreté	Boissons alcoolisées vendues au détail	8%
Taxe environnement	Batteries, piles, pesticides, huiles...	10%

Source : service des Douanes et des affaires maritimes

Les recettes douanières accusent une hausse de 4,4 % fin 2007 à 1.564,1 millions de F CFP. Cette évolution est le résultat d'une augmentation des importations constatée au cours de la période mais également des hausses respectives du produit des taxes sur l'alcool (+7,6 %) et de la taxe parafiscale de propreté (+7 %).

Evolution des recettes douanières (en millions de XPF)

	2005	2006	2007	Variation annuelle
Droits de douane	253,9	279,1	313,8	12,4%
Taxes d'entrée	722,4	780,4	806,5	3,3%
Taxes intérieures sur la consommation d'alcool	157,3	157,1	169,0	7,6%
Taxes intérieures sur la consommation d'hydrocarbures	185,0	140,1	136,5	-2,6%
Taxes intérieures sur la consommation de tabac	103,3	131,7	128,9	-2,1%
Taxe spéciale sur les armes	0,3	0,2	0,1	-50,0%
Taxe parafiscale de propreté	7,7	8,5	9,1	7,0%
Amendes et confiscations et divers	9,4	0,8	0,2	-73,4%
Total	1 439,2	1 497,9	1 564,1	4,4%

Source : Comptes administratifs et service des Douanes et des affaires maritimes

1.2. Les taxes diverses perçues à l'occasion de certaines opérations ou de certains actes administratifs

Totalisant 159,5 millions de F CFP au 31/12/2007 contre 221,9 millions de F CFP un an plus tôt, les taxes diverses représentent 8,6 % des recettes fiscales à la fin de la période contre 12,1 % en 2006. Cette diminution s'explique principalement par une baisse de 94,1 % de la taxe d'immatriculation des navires et de -49 % de la taxe sur l'électricité. En effet, en 2006 l'immatriculation d'un nouveau navire (pétrolier de 46 000 tonnes) a généré une recette exceptionnelle de 30,7 millions de F CFP, d'une part, et le paiement des arriérés de taxe sur

l'électricité de la part d'EEWF a permis une recette d'environ 100 millions de F CFP, d'autre part. Ces événements ont provoqué un doublement des revenus en 2006.

Tableau récapitulatif des principales taxes diverses

	Assiette	Taux 2007
Taxe de lamanage et de balisage	Sur les navires accédant au port	de 50 à 85 XPF la tonne de jauge
Taxe de quai	Sur les marchandises débarquées	1000 XPF par tonne ou m ³
Taxe d'immatriculation et de francisation des navires	Sur les navires immatriculés	1 818 à 54 546 milliers de XPF selon le tonnage
Taxe d'immatriculation de véhicules	Lors de l'immatriculation	de 4 600 à 21 800 XPF selon les chevaux
Taxe sur les permis de conduire	Lors de la délivrance	3250 XPF
Taxe sur les passeports	Lors de la délivrance	3000 XPF

Source : service des Douanes et des affaires maritimes

Evolution des taxes diverses (en millions de XPF)

	2005	2006	2007	Variation annuelle
Taxe de lamanage et de balisage	4,2	3,1	3,3	5,2%
Taxe de quai	38,4	40,6	48,1	18,6%
Taxe de francisation des navires	7,5	7,6	6,4	-15,5%
Taxe d'immatriculation de véhicules	4,8	5,6	7,5	33,3%
Taxe d'immatriculation des navires	1,5	30,7	1,8	-94,1%
Taxe sur les passeports et les permis de conduire	10,0	2,6	16,6	-
Taxe sur l'Environnement	4,7	4,9	3,8	-22,6%
Sous-total taxes diverses suivies par le service d	71,1	95,1	87,5	-8,0%
Taxe sur l'électricité	31,8	125,0	63,8	-49,0%
Droits d'enregistrement	2,0	1,6	7,9	-
Taxe exceptionnelle et nda	0,3	0,2	0,3	50,0%
Total	105,2	221,9	159,5	-28,1%

Source : Comptes administratifs et service des Douanes et des affaires maritimes

En revanche, en 2007 le revenu de la taxe de quai accuse une hausse de 18,6 % à 48,1 millions de F CFP, résultant de la hausse des importations enregistrée en 2007. De plus, l'impact de la progression du nombre d'immatriculations de véhicules neufs passant ainsi de 206 véhicules au 31 décembre 2006 à près de 300 véhicules fin 2007 s'est traduit par une amélioration des revenus de la taxe d'immatriculation de véhicules de 33,3 %.

1.3. Les recettes de services

Les ventes de tabac

Les produits des ventes de tabac, dont le Territoire détient le monopole, ont généré, à fin 2007, 231,1 millions de F CFP de revenus, en légère baisse de 2,4 % par rapport à 2006.

Les postes et télécommunications

En règle générale, l'excédent constaté au budget du Service des Postes et des Télécommunications est reversé au budget du Territoire. En 2006¹⁵, aucun excédent n'a été enregistré.

¹⁵ Source : Compte administratif 2006

2. LA FISCALITE DIRECTE

En 2007, le montant des impôts directs, perçus par le service territorial des contributions diverses rattaché organiquement au service des douanes, s'élève à 127,7 millions de F CFP, soit une augmentation de 19,2 % par rapport à l'année précédente. La progression des impôts directs est un indicateur de croissance de la demande interne.

Evolution des impôts directs (en millions de XPF)

	2005	2006	2007	Variation annuelle
Contributions des patentes	32,4	31,9	33,8	6,1%
Taxes sur les sociétés sans activité	26,7	24,8	39,8	60,4%
Droit proportionnel	39,2	40,9	43,9	7,3%
Autres impôts directs (centimes additionnels)	9,5	9,6	10,1	5,7%
Total	107,8	107,1	127,7	19,2%

Source : Comptes administratifs et service des Douanes et des affaires maritimes

La patente est un impôt dû pour toute personne physique ou morale qui se livre dans le Territoire à l'exercice d'un commerce, d'une industrie ou d'une profession pour son propre compte et dans un but lucratif. Elle est composée d'un droit fixe payé une fois par an et d'un droit proportionnel. Cette taxe, principalement forfaitaire, prend en compte les effectifs et la surface des locaux pour les sociétés commerciales. Contrairement à l'année précédente, les revenus des patentes ont augmenté de 6,1 % à fin 2007, en glissement annuel, à 33,8 millions de F CFP. Cette évolution traduit une amélioration de l'activité économique, en matière d'emplois privés, en hausse par rapport à 2006, et en terme créations d'entreprises (76 créations d'entreprises en 2007 contre 42 fermetures).

Perçu comme une taxe douanière, le droit proportionnel, s'élève à 1% de la valeur totale des importations effectuées au cours de l'année précédente. Celles-ci étant en hausse sur le Territoire en 2007, le produit de cette taxe progresse de 7,3 % à 43,9 millions de F CFP.

Les centimes additionnels sont une taxe permettant le financement de l'activité de la Chambre Inter Professionnelle de Wallis-et-Futuna (CIP). Ces dernières enregistrent une hausse de 5,7 % fin 2007, en rythme annuel, à 10,1 millions de F CFP.

Dans le cadre du Code des investissements, toute entreprise agréée bénéficie d'un abattement fiscal sur tous les impôts directs pendant 5 ans. Cet abattement est de 5% par emploi net créé dans l'entreprise, plafonné à 50% du montant de l'investissement.

La taxe sur les sociétés sans activité est acquittée par les sociétés ayant leur siège à Wallis-et-Futuna mais n'y exerçant pas d'activité. Il s'agit d'une taxe forfaitaire annuelle, due, quel que soit le résultat comptable. Cette taxe comprend un droit fixe, un droit proportionnel et le cas échéant un droit additionnel. Le droit fixe est fonction du montant du capital social de l'entreprise et varie de 180.000 F CFP (pour un capital inférieur à 1 million de F CFP) à 600.000 F CFP (capital social supérieur ou égal à 500 millions de F CFP). Le droit proportionnel est égal à 10% du capital social, plafonné à 5 millions de F CFP depuis le 1^{er} janvier 2004. Enfin, le droit additionnel porte seulement sur les armateurs ne desservant pas Wallis-et-Futuna. Après une période de détérioration, les revenus de la taxe sur les sociétés sans activité accusent une hausse de 60,4 % au 31 décembre 2007 par rapport à l'année précédente.

§ 2. LES DEPENSES DE L'ETAT

1. LES DEPENSES REGLEES PAR L'ETAT EN 2007

La contribution de l'Etat en faveur du Territoire, au travers des dépenses¹⁶ réalisées par différents ministères sur le territoire de Wallis-et-Futuna, progresse d'année en année. Ainsi, pour l'année 2007, le montant des dépenses réalisées s'affiche à 11.485,9 millions de F CFP, en progression de 2,3 % par rapport 2006. Les dépenses de personnel ont représenté 50,9% du total, soit 5.848,7 millions de F CFP.

L'aide de l'Etat, ventilée par ministère technique, se concrétise principalement par les crédits du Ministère de l'Education Nationale pour un montant de 5.904,9 millions de F CFP (51,2% du total), en progression de 4,9 %, suivis des crédits affectés pour le secteur de la santé de 2.794,1 millions de F CFP (24,2% du total) en hausse de 28,2% par rapport à 2006. A fin 2007, les crédits du Ministère de l'Outre-mer¹⁷ (hors secteur santé) représentaient 1.945,1 millions de F CFP, en baisse de 11,4%.

DEPENSES DE L'ETAT PAR MINISTERE en millions de XPF	2005	2006	2007	variation 2007/2006	part en %
Education Nationale	4 894,7	5 627,7	5 904,9	4,9%	51,4%
Santé	2 201,5	2 179,0	2 794,1	28,2%	24,3%
Outre-mer	1 711,4	2 195,6	1 945,1	-11,4%	16,9%
Intérieur et décentralisation	521,0	538,5	117,1	-78,3%	1,0%
Economie, finances et industrie	265,4	322,3	303,9	-5,7%	2,6%
Agriculture et pêche	142,6	149,1	153,8	3,1%	1,3%
Jeunesse et sports	152,2	64,7	76,2	17,7%	0,7%
Emploi	33,0	36,5	49,4	35,4%	0,4%
Justice	41,0	1,9	4,1	111,2%	0,0%
Equipement, transport	175,0	109,4	127,8	16,8%	1,1%
Environnement	17,3	15,4	9,6	-37,5%	0,1%
TOTAL	10 137,9	11 224,8	11 485,9	2,3%	100,0%

Source : Trésor Public.

Les crédits de paiement affectés à chacun des ministères visés ci-dessus, peuvent prendre la forme de subventions inscrites au budget des collectivités territoriales. Ainsi, pour l'année 2007, le montant des crédits consacrés aux subventions et dotations¹⁸ des collectivités (Territoire, Circonscriptions d'Uvéa, d'Alo et de Sigave, la Direction de l'enseignement catholique etc.) est resté stable, par rapport à l'année précédente, à 1.109,7 millions de F CFP.

En 2007, le Territoire a bénéficié de l'Etat d'une dotation de 608,4 millions de F CFP en hausse de 8,2 % par rapport au montant obtenu à fin 2006. Ces crédits viennent en complément des ressources du Territoire, contribuent à l'équilibre du budget et s'imputent indistinctement, à l'aide sociale (enfance, personnes âgées et handicapées), au transport scolaire, à la continuité territoriale, à la participation de l'Etat, à la desserte aérienne etc..

¹⁶ Dépenses de personnel, de fonctionnement, d'investissement et d'intervention.

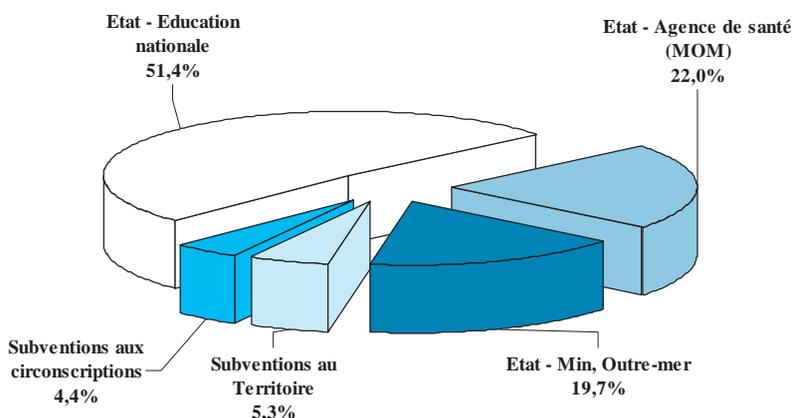
¹⁷ Les crédits de paiement pour les dépenses de santé sont, depuis 2006, inscrits au budget du Ministère de l'outre-mer.

¹⁸ Dotation globale de fonctionnement, dotation globale d'équipement, dotation de développement rural, dotation élu local, dotation contrats de village.

Les circonscriptions, échelons administratifs se rapprochant de la commune métropolitaine, ont perçu, au titre de différentes dotations, la somme de 436,4 millions de F CFP contre 598,9 millions de F CFP en 2006.

Les dépenses réglées directement par l'Etat représentent l'essentiel des dépenses réalisées sur le Territoire, et sont ventilées par grandes masses, comme indiqué dans le schéma ci-dessous.

Répartition des dépenses de l'Etat par bénéficiaire en 2007



2. LE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2000-2004

Les interventions de l'Etat retracées ci-dessus intègrent également les sommes affectées au financement des contrats de développement pluriannuel conclus avec le Territoire.

Le contrat couvrant la période 2000-2004 a été signé le 4 mai 2000, pour un montant global de 4.465,9 millions de F CFP, auxquels il convient d'ajouter 272,9 millions de F CFP au titre de la contribution du Territoire. Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles s'élevaient à 1.821 millions, soit 38,7%, essentiellement au profit de l'aide sociale et de l'emploi. L'investissement représentait 2.887,1 millions, soit 61,3% du budget.

A fin 2006, le montant des dépenses engagées au titre de ce contrat s'élevait à 4.324,5 millions de F CFP, inchangé au 31 décembre 2007, soit 97% du total prévisionnel. En revanche, le cumul des paiements effectués est passé de 80% à fin 2006 à 83% en fin d'année 2007, soit 3.695,6 millions de F CFP. A quelques rares exceptions près, tous les programmes inscrits au titre de chaque ministère technique ont été engagés. Le ministère de l'Outre-mer a assuré plus de 40% des financements de l'Etat. Les principales actions ont concerné les chantiers de développement, les travaux d'adduction d'eau potable, et l'habitat social.

Contrat de développement 2000-2004/2006

Ministères	Inscrit au contrat	Engagements au 31/12/2007		Paiements au 31/12/2007	
		millions XPF	%	millions XPF	%
Agriculture et Pêche	158,0	123,3	78%	119,7	76%
Artisanat	9,1	9,1	100%	3,4	37%
Education nationale	807,7	807,7	100%	798,7	99%
Equipement	254,7	254,7	100%	247,2	97%
Ecologie Dév Durable	118,2	27,0	23%	24,7	21%
Emploi Formation professionnelle	163,7	163,7	100%	163,7	100%
Santé Affaires sociales	940,5	940,5	100%	940,5	100%
Sports	200,1	200,1	100%	78,4	39%
Culture	18,2	2,7	15%	0,0	0%
Total ministères techniques	2 670,3	2 528,9	95%	2 376,2	89%
Outre-mer	1 795,6	1 795,6	100%	1 319,4	73%
TOTAL	4 465,9	4 324,5	97%	3 695,6	83%

Source : Administration supérieure

Parmi les autres secteurs bénéficiaires des financements de ce contrat de développement, 940,5 millions de F CFP ont été réalisés au profit de l'agence de Santé, 807,7 millions de F CFP pour l'éducation nationale. Une partie du financement du nouveau complexe sportif de Kafika a été réalisée sur ce contrat de développement.

3. LA CONVENTION DE DEVELOPPEMENT 2003-2007

Afin de poursuivre, voire d'amplifier les actions engagées dans le Contrat 2000-2004, une Convention de développement 2003-2007 a été signée le 20 décembre 2002. Elle comporte un engagement de financement de 32 millions d'euros, soit 3.824,1 millions de F CFP dont 12,5 millions d'euros, (1.491,6 millions de F CFP), au titre des ministères techniques et 19,5 millions d'euros, (2.332,5 millions de F CFP) pour le ministère de l'Outre-mer.

Cette convention prévoit la réhabilitation des équipements des l'Agence de Santé, la poursuite des travaux d'équipements du complexe sportif de Kafika, la rénovation et la mise au normes des infrastructures des établissements du 1^{er} et du 2nd degré, le financement d'une partie des travaux de mise aux normes de l'aéroport de Vélé à Futuna, des actions de lutte contre les pollutions et le traitement des déchets au titre du développement durable.

Au 31 décembre 2007, les dépenses engagées au titre de cette convention s'élevaient à 20,8 millions d'euros (2.477,4 millions de F CFP), soit 65% du total prévisionnel contre 56 % à fin 2006, tandis que les paiements effectués à 1.294,9 millions de F CFP représentaient 34% du montant inscrit mais seulement 52,3% des autorisations de programmes affectées.

Convention de développement 2003-2007 - Récapitulatif par ministères

Ministères	Inscrit au contrat	Engagements au 31/12/2007		Paiements au 31/12/2007	
		millions XPF	%	millions XPF	%
Agriculture et Pêche	75,2	58,5	78%	45,4	60%
Artisanat	29,8	0,0	0%	0,0	0%
Education nationale	238,7	226,7	95%	132,6	56%
Equipement	95,5	71,6	75%	71,6	75%
Ecologie Dév Durable	59,7	0,0	0%	0,0	0%
Santé Affaires sociales	477,3	453,5	95%	453,5	95%
Sports	190,9	0,0	0%	0,0	0%
Mission d'études (pour mémoire)	324,6	0,0	0%	0,0	0%
Total ministères techniques	1 491,7	810,3	54%	703,1	47%
Outre-mer	2 332,5	1 667,1	71%	591,9	25%
TOTAL	3 824,1	2 477,4	65%	1 294,9	34%

Source : Administration supérieure

4. LE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2007-2011

Le Contrat de Développement couvrant la période 2007-2011 a été signé le 20 février 2007. Il fixe les priorités d'investissement et les engagements financiers sur les cinq prochaines années. Le montant des financements prévu ressort à 39,8 millions d'euros, soit 4.732,8 millions de F CFP dont 32,3% provenant des ministères techniques et 67,7% du ministère de l'Outre-mer.

Les principaux investissements inscrits au titre de ce contrat de développement concerneront des travaux d'adduction d'eau potable, la construction de la piste de l'aéroport de Vélé à Futuna, les travaux de reconstruction des hôpitaux sur les deux îles, l'action sociale en faveur des personnes âgées, de l'enfance et des handicapés, la mise au norme des bâtiments et équipements d'enseignement, des actions de formation professionnelle et les chantiers de développement, les travaux et équipements de la salle omnisports de Wallis.

Convention de développement 2007-2011 - Récapitulatif par ministères

Ministères	Inscrit au contrat	Engagements au 31/12/2007		Paiements au 31/12/2007	
		millions XPF	%	millions XPF	%
Agriculture et Pêche	84,7	0,0	0%	0,0	0%
Artisanat	6,0	0,0	0%	0,0	0%
Education nationale	358,0	0,0	0%	0,0	0%
Equipement	293,7	0,0	0%	0,0	0%
Ecologie Dév Durable	75,0	0,0	0%	0,0	0%
Santé Affaires sociales	358,0	0,0	0%	0,0	0%
Sports	228,5	0,0	0%	0,0	0%
Emploi, formation professionnelle	126,2	21,8	17%	21,8	17%
Culture, communication	17,9	0,0	0%	0,0	0%
Total ministères techniques	1 530,0	21,8	1%	21,8	1%
Outre-mer	3 202,8	680,5	21%	200,0	6%
TOTAL	4 732,8	702,4	15%	221,8	5%

Source : Administration supérieure

§ 3. LES COMPTES DU TERRITOIRE

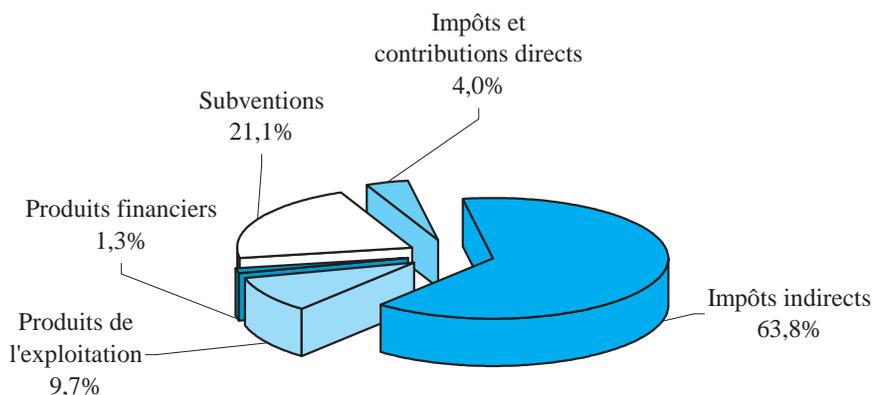
Le compte administratif du Territoire de l'année 2006, voté le 1er août 2007, affiche un déficit de 239 millions de F CFP.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. Les recettes de fonctionnement

Pour l'année 2006, les recettes de fonctionnement du territoire s'établissent à 2.683 millions de F CFP, en baisse de 11,8 % par rapport à l'année précédente. Ces recettes proviennent pour 63,8 % des impôts indirects. La diminution observée, résulte de la baisse des produits financiers passant ainsi de 462 millions de F CFP en 2005 à 35 millions de F CFP en 2006, expliquée au budget principal du Territoire, par l'absence de reversement d'excédent du budget du Service des Postes et de Télécommunication en 2006.

Répartition des recettes de fonctionnement du Territoire en 2006 par origine



La structure des recettes montre la prépondérance des impôts indirects, représentant 63,8 % des recettes en 2006. Ces derniers ont augmenté de 11,7 % en un an, à 1.712 millions de F CFP fin 2006. Cette croissance s'explique par une hausse des taxes d'entrée (811 millions de F CFP fin 2006) et des droits de douanes (279 millions de F CFP), respectivement de +12 % et +9,8 %, mais également par une augmentation des reversements de la société EEWf de 95 millions de F CFP à 125 millions de F CFP fin 2006. Cependant, les taxes intérieures de

consommation sur les hydrocarbures (140 millions de F CFP), les droits sur les alcools et tabacs (429 millions de F CFP), les taxes diverses (droits d'enregistrements, taxe de permis de conduire, etc., pour 61,4 millions de F CFP), et les amendes et confiscations (0,7 millions de F CFP) enregistrent des baisses respectives de 0,9 %, 7,2 % et 92,2 % en un an.

Les subventions, accordées en majeure partie par l'Etat, s'élèvent à 567 millions de F CFP fin 2006 contre 683 millions de F CFP l'année précédente, soit une diminution de 17,1 % en un an. Cette évolution est le résultat d'une baisse des subventions exceptionnelles, affectées au fonctionnement général du Territoire, passant ainsi de 165 millions de F CFP en 2005 à une valeur nulle en 2006. En revanche, les subventions perçues au titre de participations aux dépenses liées à l'aide sociale ont augmenté de 23,5 % entre 2005 et 2006, à 294 millions de F CFP fin 2006.

Sur la période, les produits financiers s'élèvent à 35 millions de F CFP contre 462 millions de F CFP l'année précédente. Cette baisse correspond à l'absence de revenus reversés par le Service des Postes et des Télécommunications en 2006 contre un montant de 415 millions de F CFP en 2005, et à une diminution de près de 12 millions de F CFP du revenu des actions détenues par le Territoire. Par ailleurs, le montant des intérêts sur les prêts et créances perçus est resté relativement stable en 2006 à 5,5 millions de F CFP.

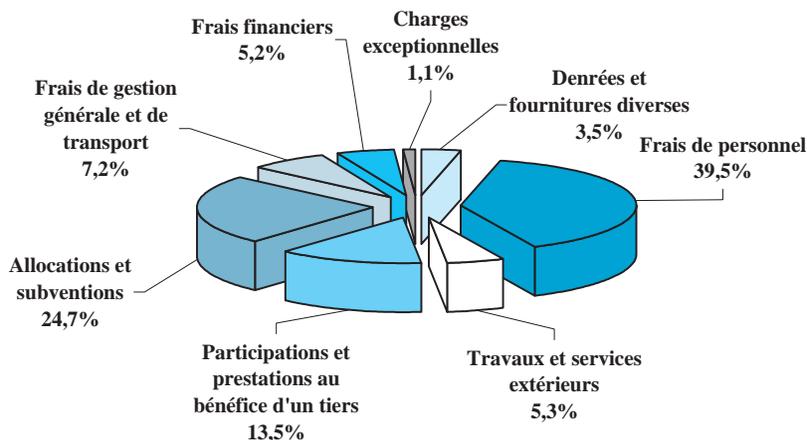
En 2006, les produits de l'exploitation enregistrent une augmentation de 4,4 %, en glissement annuel, à 261 millions de F CFP. Cette source de revenus du Territoire est principalement composée des taxes parafiscales de propreté (8,5 millions de F CFP) et des ventes de tabacs et de cigarettes dont le Territoire détient le monopole (241,5 millions de F CFP).

Les impôts et contributions directs accusent une baisse de 1 millions de F CFP en 2006 (107 millions de F CFP) par rapport à l'année précédente. Ils se composent du droit proportionnel avec 41 millions de F CFP contre 39 millions de F CFP en 2005, des contributions sur les patentes d'un montant de 32 millions de F CFP contre 35 millions de F CFP en 2005, des taxes sur les sociétés sans activité (25 millions de F CFP en 2006 contre 27 millions de F CFP un an plus tôt) et des centimes additionnels avec 9,6 millions de F CFP, en hausse de 33 %, par rapport à 2005.

1.2. Les dépenses de fonctionnement

En 2006, les dépenses de fonctionnement enregistrent une augmentation de 188 millions de F CFP par rapport à l'année précédente, à 2.850 millions de F CFP.

Répartition des dépenses de fonctionnement du Territoire en 2006



La répartition des dépenses de fonctionnement en 2006 met en évidence la prépondérance des charges de personnel (39,5 % des dépenses), suivie de celle des allocations et subventions (24,7 % du total des dépenses). En effet, elles totalisent respectivement 1.053 millions de F CFP et 659 millions de F CFP en 2006, soit des hausses respectives de 6,7 % et 23,6 % en un an. Le rythme de croissance des allocations et subventions constaté s'explique par une augmentation des aides liées :

(i) à l'aide sociale (c'est-à-dire les EVASAN vers l'extérieur, les aides à l'enfance, aux personnes âgées, aux personnes handicapées, les secours ainsi que l'habitat social) de 13,3 % en un an à 392 millions de F CFP en 2006, à l'enseignement (les bourses, fournitures et manuels scolaires) de 11,1 % à 160 millions de F CFP, et

(ii) à la jeunesse et au sport (notamment le Conseil Territorial des jeunes, les subventions aux associations culturelles et sportives) pour 84 millions de F CFP fin 2006 contre 27 millions de F CFP l'année précédente.

Sur l'année 2006, le montant des participations et prestations au bénéfice d'un tiers, représentant 13,5 % du total des dépenses, diminue de 39 millions de F CFP en un an, pour s'établir à 360 millions de F CFP fin 2006. La plupart de ces dépenses correspondent aux versements pour le transport scolaire (140 millions de F CFP), la restauration et l'hébergement scolaire (129 millions de F CFP), l'aide à la continuité territoriale (45 millions de F CFP), les EVASAN de Futuna vers Wallis (17 millions de F CFP) et le reversement aux circonscriptions de la taxe sur la propreté (7 millions de F CFP). La baisse observée entre 2005 et 2006, résulte principalement d'une diminution des dépenses pour les transports scolaires de 11 millions de F CFP et pour la participation versée à la DEC de Nouvelle-Calédonie, qui s'avère nulle en 2006.

Enfin, les autres dépenses de fonctionnement regroupent les frais de gestion générale et de transport (téléphone, frais de transport, fonctionnement de l'Assemblée Territoriale) pour 193 millions de F CFP, les travaux et services extérieurs (eau, électricité, entretien des bâtiments, entretiens de la voirie, primes d'assurance, etc.) avec 141 millions de F CFP, les frais financiers (essentiellement la subvention d'équilibre versée à Air Calin pour le transport aérien intérieur) pour 139 millions de F CFP, les denrées et fournitures diverses pour 94 millions de F CFP et enfin les charges exceptionnelles avec 30 millions de F CFP. Entre 2005 et 2006, les frais de gestion générale et de transport, et les denrées et fournitures diverses augmentent respectivement de 13,5 % et 20,5 %, tandis que les frais financiers et charges exceptionnelles accusent des baisses respectives de 11,5 % et 59 %. Néanmoins, le poste «travaux et services extérieurs » reste relativement stable sur la période.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.2 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement du Territoire enregistrent une diminution de 7 millions de F CFP pour s'établir à 189 millions de F CFP en 2006. Selon le compte administratif 2006, ces recettes sont constituées à 94 % par des réserves accumulées et à 6 % par les dotations (contre 37 % l'année précédente).

Le montant de ces réserves qui atteint 178 millions de F CFP sur la période émane intégralement du virement de la section de fonctionnement.

Les dotations s'élèvent à 11 millions de F CFP fin 2006 contre 72 millions l'année précédente, soit une diminution de 84,7 % en un an. Cette évolution s'explique par le fait qu'une subvention d'équipement pour le transport aérien a été accordée par l'Etat en 2005 d'un montant équivalent à 60 millions de F CFP. Sur l'année 2006, les subventions d'équipement octroyées par l'Etat ont concerné les domaines scolaires, culturels et sportifs à hauteur de 10 millions de F CFP ainsi que le service de la pêche pour un montant de près de 1 millions de F CFP.

Par ailleurs, aucun nouvel emprunt n'a été contracté au cours de l'année 2006. Il convient de souligner que la faiblesse du niveau d'investissement s'explique par le financement par l'intermédiaire des contrats et conventions de développement signés avec l'Etat, d'une part, et que l'importance des restes à réaliser fait toutefois apparaître la faible capacité du Territoire à mobiliser le budget prévisionnel alloué à l'investissement, d'autre part.

2.3 Les dépenses d'investissement

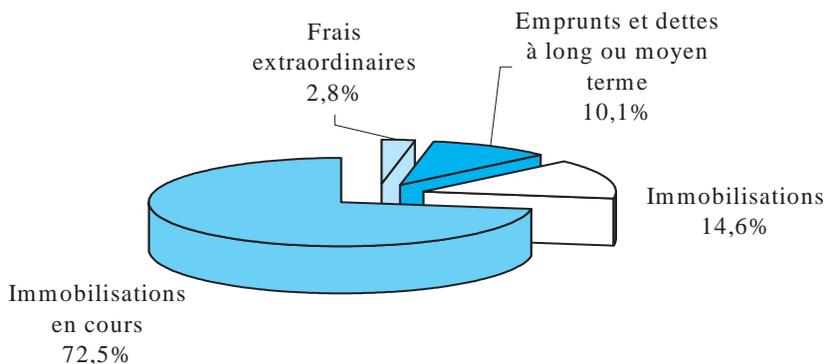
Le compte administratif de 2006 affiche 247 millions de F CFP de dépenses d'investissements, soit 140 millions de F CFP de plus que l'année précédente, réparties comme suit : 15 % sont consacrées aux immobilisations, 10 % aux remboursements d'emprunts et de dettes et 72 % aux immobilisations en cours.

Le montant des immobilisations s'élève à 36 millions de F CFP contre 47 millions de F CFP un an plus tôt. Les investissements réalisés concernent le matériel de transport (11 millions de F CFP) et le mobilier et matériel administratif (16 millions de F CFP).

En revanche, 179 millions de F CFP ont été dépensés au titre des immobilisations en cours. Parmi ces investissements en cours, on peut citer : les travaux aux alentours de la piste de Vélé (32 millions de F CFP), les travaux de voies et réseaux (31,6 millions de F CFP) et les travaux sur les bâtiments de l'Administration (63 millions de F CFP).

Il convient de souligner que le Territoire s'est acquitté de remboursements d'emprunt auprès de l'Agence Française de Développement à hauteur de 21 millions de F CFP et de la Banque Européenne d'Investissement pour 4 millions de F CFP.

Répartition des dépenses d'investissement du Territoire par origine



3. LES RATIOS

L'analyse des ratios montre que la situation financière du Territoire en 2006 est nettement moins favorable que l'année précédente. En effet, le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) de la collectivité atteint 0,4 % contre 16,7 % un an auparavant, reflétant ainsi une situation de tension de fonctionnement. Cette évolution résulte d'une diminution des recettes de fonctionnement non compensées par une baisse des dépenses de même nature. En 2006, les dépenses de personnel représentent 39,3 % des recettes réelles de fonctionnement contre 32,4 % l'année précédente. Depuis 2003, on constate, d'une part, une diminution de l'annuité de la dette passant ainsi de 3,8 % en 2003 à 0,9 % en 2006, et d'autre part, un fléchissement du niveau d'endettement, à 4,9 % fin 2006 contre 9,8 % trois ans auparavant. L'année 2006 a été marquée par un net effort d'investissement par rapport aux années précédentes, atteignant 8 % des recettes de fonctionnement consacrées aux dépenses d'équipement. En revanche, le fonds de roulement témoigne d'une détérioration de la situation financière du Territoire.

Ratios financiers du Territoire	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	0,1%	-0,1%	16,7%	0,4%
Dépenses de personnel/RRF	40,6%	35,8%	32,4%	39,3%
Annuité de la dette/RRF	3,8%	1,5%	1,0%	0,9%
Niveau d'endettement (dette/RRF)	9,8%	6,7%	5,0%	4,9%
Effort d'investissement (dépenses d'équipement/RRF)	5,5%	2,2%	2,5%	8,0%
Coût moyen de la dette (intérêt/dette)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
FR au 31/12 en jours de dépenses totales	47,4	-13,7	59,4	-29,9

RRF= Recettes réelles de fonctionnement, EB = épargne brute, FR= Fonds de roulement

Evolution du CA du Territoire (millions de XPF)

FONCTIONNEMENT	2 003	2 004	2 005	2 006
1-Excédent de fonctionnement reporté	510	0	0	0
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT dont :	2 262	2 733	3 044	2 683
Produits des services & ventes diverses	243	292	255	261
Impôts et taxes	115	118	108	1 819
Dotations et participations	1 852	2 285	2 217	567
Produits financiers	41	37	462	35
Produits exceptionnels	0	0	0	0
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT dont :	2 530	2 878	2 662	2 850
Achats et variation de stocks	67	73	78	94
Services extérieurs	60	100	142	142
Autres services extérieurs	131	148	170	193
Charges de personnel	919	978	987	1 053
Autres charges de gestion cour.	717	798	932	1 020
Charges financières	75	153	157	139
Charges exceptionnelles	289	488	73	30
Déficit de fct. reporté	0	3	41	15
Virement à la section d'investissement	271	141	124	178
SOLDE HORS REPORT	-268	-144	382	-167
REPORT DE L'EXERCICE N-1	510	-3	-41	-14
SOLDE DE SECTION (y compris report)	242	-147	341	-181

INVESTISSEMENT	2 003	2 004	2 005	2 006
RECETTES REELLES dont :	300	142	196	189
Virement de la sect° de fonctionnement	271	141	124	178
Dotations, fonds div. et rés.	0	0	72	11
Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	9	1	0	0
Immobilisations en cours	8	0	0	0
Autres immobilisations financières	12	0	0	0
DEPENSES REELLES dont :	220	101	107	247
Résultat d'inv. reporté (Déficit)	0	0	0	0
Subventions d'investissement	0	0	0	7
Remboursement d'emprunts	86	40	31	25
Immobilisations incorporelles	15	1	0	0
Immobilisations corporelles	22	34	47	36
Immobilisations en cours	88	26	29	179
Autres immo. Financières	9	0	0	0
SOLDE HORS REPORT	80	41	89	-58
REPORT DE L'EXERCICE	0	0	0	0
SOLDE DE SECTION (y compris report)	80	41	89	-58

SOLDE GLOBAL (y compris report)	322	-106	431	-239
--	------------	-------------	------------	-------------

Source : Administration supérieure

Entre 2005 et 2006, les impôts et taxes ainsi que les subventions ont subi un changement d'affectation comptable, expliquant les variations des postes « impôts et taxes » et « dotations et participations ». Les impôts indirects ont été affectés du poste « dotations et participations » au poste « impôts et taxes ».

4. BUDGETS PRIMITIFS 2007 ET 2008

Le Compte Administratif 2007, étant soumis à l'approbation de l'Assemblée Territoriale vers la fin du mois de mai 2008, les données qui suivent concernent donc les Budgets Primitifs (BP) 2007 et 2008.

Le BP 2007 s'établit à 2.514 millions de F CFP pour la section de fonctionnement, en diminution de 237 millions de F CFP par rapport au BP 2006, en raison principalement d'une baisse de 83 % des produits financiers, à 46,8 millions de F CFP en 2007. Au niveau des dépenses de fonctionnement, une baisse des allocations et subventions, mais également du poste « prélèvement sur la section investissement » a été enregistrée entre 2006 et 2007 de respectivement 90 millions de F CFP et 69,7 millions de F CFP. La section d'investissement accuse une baisse de 48,3 % au BP 2007 à 56,9 millions de F CFP. Les recettes de cette section mettent en évidence 110 millions de F CFP de réserves au BP 2007 contre 40 millions de F CFP au BP précédent. Le remboursement de la dette, considéré comme une dépense d'investissement, s'élève à 13 millions de F CFP au BP 2007, soit une diminution de 56,6 % relativement au BP 2006.

La section de fonctionnement du BP 2008 s'affiche à 2.679 millions de F CFP, en progression de 6,6 % par rapport au précédent budget. La part des recettes affectée au poste « remboursement et subvention » s'affiche en hausse de 119 millions de F CFP. Par ailleurs les dépenses de personnels sont budgétées en augmentation à 1.190 millions de F CFP en 2008 contre 1.100 millions de F CFP l'année précédente. Il est à noter également une hausse des frais financiers de 38,9 millions de F CFP à 191,9 millions de F CFP au BP 2008, mais également des frais de gestion générale et de transport à hauteur de 19,5 millions de F CFP. Le tassement de l'effort du Territoire en matière d'investissement constaté au BP précédent se poursuit au BP 2008. Totalisant 46 millions de F CFP contre 56,9 millions de F CFP au BP 2007, les dépenses d'investissement se répartissent de la façon suivante : 28 % sont consacrées au remboursement de l'emprunt, 27 % au matériel de transport et autres équipements, et 44 % à la voirie ainsi qu'aux bâtiments et équipements de la collectivité.

§ 4. LES DEPENSES ET LES RECETTES DES CIRCONSCRIPTIONS

Contrairement à la métropole, aux départements d'outre-mer et aux autres collectivités d'outre-mer, le Territoire n'est pas divisé administrativement en communes, mais en circonscriptions. Entités spécifiques au territoire, ces dernières sont calquées sur les royaumes : Uvéa pour Wallis, Alo et Sigave pour Futuna. Leurs compétences s'étendent de l'état civil à la gestion des routes de villages en collaboration avec les chefs de village. L'organisation des élections est également de leur ressort. Ne représentant que le versement par le Territoire de la taxe sur la propriété et par l'Agence de santé d'une subvention correspondant à l'utilisation de l'ambulance, les ressources des circonscriptions sont très limitées.

Le résultat des opérations de l'année 2007 ne semble pas s'orienter favorablement. En effet, les recettes réalisées par les circonscriptions enregistrent une baisse de 12,4 % (636,2 millions de F CFP fin 2007) par rapport à 2006, non compensé par la baisse des dépenses (-8,4 %). Les investissements représentent 19,5 % des dépenses contre 25 % l'année précédente.

Dépenses et recettes réalisées par les circonscriptions (en millions de XPF)

	2005	2006	2007*	variation 2007/2006 (en %)
RECETTES				
Uvéa	399,6	360,9	384,9	6,7%
<i>investissement</i>	143,8	56,0	60,6	8,2%
<i>fonctionnement</i>	255,8	304,9	324,3	6,4%
Alo	157,5	226,4	147,3	-34,9%
<i>investissement</i>	50,1	74,8	27,5	-63,2%
<i>fonctionnement</i>	107,4	151,6	119,8	-21,0%
Sigave	135,3	138,9	104,0	-25,1%
<i>investissement</i>	46,7	40,7	17,1	-58,0%
<i>fonctionnement</i>	88,6	98,2	86,9	-11,5%
Total recettes	692,4	726,2	636,2	-12,4%
<i>dont investissement</i>	240,6	171,5	105,2	-38,7%
<i>dont fonctionnement</i>	451,8	554,7	531,0	-4,3%
DEPENSES				
Uvéa	320,0	390,1	372,3	-4,6%
<i>investissement</i>	72,6	90,5	63,4	-29,9%
<i>fonctionnement</i>	247,4	299,6	308,9	3,1%
Alo	164,8	206,8	173,6	-16,1%
<i>investissement</i>	70,1	63,7	42,5	-33,3%
<i>fonctionnement</i>	94,7	143,1	131,1	-8,4%
Sigave	100,1	120,7	110,1	-8,8%
<i>investissement</i>	22,7	27,2	22,4	-17,6%
<i>fonctionnement</i>	77,4	93,5	87,7	-6,2%
Total dépenses	584,9	717,6	656,0	-8,6%
<i>dont investissement</i>	165,4	181,4	128,3	-29,3%
<i>dont fonctionnement</i>	419,5	536,2	527,7	-1,6%
				0,0%
Résultat des opérations de l'année	107,5	8,6	-19,8	-

*Données provisoires

Source: Trésor Public

§ 5. LES AIDES DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT

Conformément aux dispositions de la décision 2001/822/CE du Conseil du 27 novembre 2001 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté, Wallis-et-Futuna bénéficie d'aides communautaires du Fond Européen de Développement (FED).

FAITS MARQUANTS DANS L'UTILISATION DES CREDITS DU FED

Le Territoire de Wallis-et-Futuna a connu, au cours des années précédentes, des difficultés de consommation des crédits alloués par le FED au titre des opérations inscrites.

Ainsi, les reliquats disponibles des VII^{ème} et VIII^{ème} FED ont dû être réaffectés, pour être consommés dans les délais, à l'acquisition de matériels, engins et véhicules de travaux publics dans le cadre de la rénovation et de l'extension du réseau routier du Territoire.

De même, le VIII^{ème} FED (763,7 millions de F CFP) couvrant la période 2000-2004 n'a été que très partiellement réalisé et les reliquats ont été reportés sur le IX^{ème} FED. Il en est ainsi : - (i) des crédits prévus pour l'aménagement du quai de commerce de Mata'utu et du port de pêche de Halalo.

- (ii) des crédits affectés au projet de cartographie destiné à la réalisation d'un Système d'Information Géographique.

1. LE IX^{ème} FED TERRITORIAL

L'élaboration du document unique de programmation (DOCUP) du IX^{ème} FED couvrant la période 2004-2007 a nécessité une large concertation et un accord de l'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux avant de pouvoir être signé entre le Territoire de Wallis-et-Futuna et la Commission Européenne le 16 août 2005.

La convention de financement du DOCUP a été signée par les deux parties prenantes le 26 mars 2007. Du fait des reports successifs de crédits, la contribution financière de la Commission Européenne s'élève à 16,320 millions d'euros (1.947,5 millions de F CFP) pour une contribution attendue du Territoire de 4,695 millions d'euros (560,3 millions de F CFP), soit une enveloppe globale de 21,015 millions d'euros (2.507,7 millions de F CFP). Ces crédits devront être engagés sous forme de marchés signés, sous peine d'être perdus définitivement pour le Territoire, avant le 31 mars 2010.

Le IX^{ème} FED comporte deux volets principaux, les infrastructures portuaires et scolaires et un volet relatif à la mise en place d'une unité technique de gestion dont la dénomination définitive est désormais « Cellule Europe ».

Le volet « infrastructure scolaire » est bien avancé, les dossiers d'appels d'offres conformes à la réglementation européenne ont été validés par les représentants de la

Commission Européenne et les travaux devraient pouvoir être engagés dans le courant de l'année 2008. Ce volet vise dans une première phase, la réhabilitation de l'ensemble des bâtiments scolaires du 1^{er} degré avec l'aménagement de bureaux, de centres de documentations et d'équipements informatiques pour un coût estimé à 1,382 millions d'euros (164,9 millions de F CFP). L'autre phase concerne la rénovation des deux internats de Wallis dont le coût global devra être maintenu dans une enveloppe de 2 millions d'euros (238,6 millions de F CFP).

Le volet « infrastructure portuaire » concerne l'aménagement du port de commerce de Mata'utu – district de Hahake – centre de l'île de Wallis et la construction d'un port de pêche lagunaire à Halalo – district de Mua – sud de l'île de Wallis. Concernant le port de commerce de Mata'utu, le terre-plein de celui-ci devrait être agrandi de 5300m² environ. Le coût global de l'opération est estimé à 5,35 millions d'euros (638,4 millions de F CFP). Les dossiers d'appels d'offres conformes aux normes européennes sont prêts et les travaux pourront démarrer en 2008. Le port de pêche de Halalo vise à créer une plateforme portuaire de 600 m² environ pour un coût estimé à 2,3 millions d'euros (274,4 millions de F CFP).

Enfin, les travaux de construction du bâtiment de la Cellule Europe ont débuté en mars 2008 et devront être achevés à la fin du premier semestre 2008. Les crédits alloués sur ce volet doivent, par ailleurs, contribuer à la mise en œuvre des programmes, à la formation de personnel local, au recrutement d'experts, dont l'un en génie civil et l'autre en environnement et enfin, à l'identification de projets au niveau territorial et régional.

1. LE X^{ÈME} FED TERRITORIAL

L'enveloppe financière prévue par la Commission Européenne dans le cadre du X^{ème} FED est de 16,49 millions d'euros (1.967,8 millions de F CFP).

Les crédits du X^{ème} FED devront être utilisés en appui aux opérations inscrites au budget du Territoire et non plus sous forme d'aides projets. La Commission Européenne imposera à chaque PTOM de concentrer les appuis budgétaires prévisionnels sur un seul secteur correspondant soit, aux priorités définies par le PTOM dans le cadre de sa stratégie de développement, soit aux politiques sectorielles contributives à la stratégie de développement.

Le Territoire de Wallis-et-Futuna a choisi, en avril 2008, de concentrer les crédits du X^{ème} FED sur « **le développement durable des secteurs de l'eau et des énergies renouvelables** ». Un premier document de préparation de programmation devra être soumis par le Territoire, au plus tard à fin 2008, à la Commission Européenne.

PERSPECTIVES

En 2008, des investissements qui devraient soutenir l'économie ...

Dépendante en grande partie de la commande publique, l'économie de Wallis-et-Futuna est dans l'attente du lancement des appels d'offres et du démarrage effectif des travaux prévus pour l'agrandissement du port de commerce de Mata'Utu et pour la rénovation des établissements et cantines scolaires. D'une manière générale, le territoire a un besoin important, pour se structurer, d'investissement. Dans ce cadre, le passage en phase opérationnelle de la Cellule Europe permettra un meilleur pilotage des crédits alloués dans le cadre des programmes d'investissements du FED, pilotage qui avait fait défaut lors des précédents DOCUP, ce qui avait été préjudiciable dans l'utilisation de la ressource disponible

La consommation des ménages, qui représente les deux-tiers du PIB, devrait profiter, comme cela a déjà pu être observé sur le premier trimestre, de la concurrence accrue dans le secteur du commerce avec l'arrivée de nouvelles surfaces commerciales. L'offre sera aussi renforcée dans le secteur de l'hôtellerie et de l'hébergement de longue durée, avec la réalisation de capacités d'accueil supplémentaires (une vingtaine de chambres et une dizaine de bungalows).

..mais les besoins de financements demeurent importants ...

Après une mission d'identification effectuée en octobre 2006 et soutenue par l'Agence Française de Développement, suivie d'une mission de faisabilité financée par le Territoire, l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) devrait annoncer d'ici la fin de l'année 2008 l'ouverture d'un bureau à Wallis. Cette association, au travers du microcrédit, aide les personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique à créer leur entreprise et leur propre emploi. Son intervention devrait dynamiser le secteur de l'artisanat en facilitant les accès aux financements.

La réduction de la dépendance énergétique du Territoire, dont l'électricité produite est essentiellement d'origine thermique, est un défi majeur à relever. Dans un contexte de renchérissement du prix du baril de pétrole, les tarifs d'électricité n'ont cessé d'augmenter au cours des deux dernières années et une hausse de plus de 4 % a déjà été annoncée en début d'année 2008. L'orientation vers des énergies renouvelables s'impose aux décideurs politiques. Le Territoire a d'ailleurs décidé de s'engager dans cette direction avec l'allocation vers ce secteur de plus de 2 milliards de F CFP des fonds du 10^{ème} FED.

La capacité d'investissement du Territoire, en dehors des crédits de l'Etat ou des subventions du FED, est limitée faute d'épargne brute suffisante. Une réflexion devra être engagée par les autorités en vue de permettre au Territoire de dégager de nouvelles recettes fiscales autres qu'une simple majoration des recettes douanières.

LES MISSIONS DE L'IEOM

L'Institut d'Emission d'Outre-Mer (IEOM) a été créé en 1966 pour exercer dans les Territoires français du Pacifique le privilège de l'émission monétaire qui était détenu depuis 1888 par la banque d'Indochine.

L'IEOM exerce les fonctions de banque centrale dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, Wallis-et-Futuna). Pour mener à bien ses missions, l'IEOM dispose de services centraux situés à Paris et de trois agences implantées à Nouméa, Papeete et Mata'Utū. L'IEOM est un établissement public national dont la dotation s'élève à 10 millions d'euros.

Les missions de l'IEOM se déclinent dans trois principaux domaines d'intervention :

- des missions de banque centrale
- des missions de service public confiées par le législateur
- des services d'intérêt général rendus à la collectivité.

Dans sa zone d'intervention, l'IEOM met en œuvre des missions de Banque Centrale :

L'IEOM assure la mise en circulation et l'entretien de la monnaie fiduciaire. La monnaie qui a cours légal dans la zone d'intervention de l'IEOM est le franc CFP depuis 1945. Les agences de l'Institut ont la responsabilité de la mise en circulation des billets émis en franc CFP et en contrôle l'authenticité et la qualité. L'IEOM gère par ailleurs la tenue des comptes des établissements de crédit et des Offices postaux territoriaux. L'IEOM tient les comptes ouverts dans ses livres au nom des établissements de crédits locaux et des Offices postaux territoriaux. Il assure également les transferts de fonds entre la Métropole et sa zone d'intervention. L'IEOM a mis en place un dispositif en faveur des banques de garanties de créances et une facilité de prêt marginal.

L'IEOM constitue un relais local des autorités bancaires nationales. En collaboration étroite avec les organismes nationaux chargés de la réglementation et de la surveillance bancaire et financières, l'IEOM veille au bon fonctionnement des établissements de crédit. L'IEOM est investi par le législateur d'une mission de surveillance de la sécurité des moyens de paiement dans sa zone d'intervention ; il participe à la modernisation des échanges de valeurs et à la mise en place de systèmes automatisés d'échanges interbancaires.

L'IEOM conduit une politique monétaire visant à favoriser le développement économique des collectivités d'outre-mer du Pacifique et dispose à cet effet de deux instruments financiers :

- le refinancement, sous certaines conditions, des crédits consentis aux entreprises des secteurs économiques prioritaires et des zones économiquement défavorisées
- la modulation du régime des réserves obligatoires.

L'institut est par ailleurs chargé de l'établissement des statistiques monétaires.

L'IEOM exerce des missions de service public pour le compte de l'Etat :

L'IEOM tient le compte courant ordinaire du Trésor public dans chaque collectivité d'outre-mer du Pacifique. Il met en œuvre les circuits de règlement et de recouvrement permettant d'effectuer les opérations de flux pour son client. L'IEOM assure pour le compte du Trésor public la mise en circulation des pièces métalliques dans sa zone d'intervention.

En collaboration avec la Direction de la Balance des paiements de la Banque de France, l'IEOM établit annuellement la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française. L'Institut collecte des données, élabore et publie des statistiques sur la balance des paiements sous le double timbre IEOM/Banque de France.

Pour les trois collectivités d'outre-mer du Pacifique, l'Institut recense dans le fichier FICP (Fichier des incidents de paiement sur crédits aux particuliers) les titulaires de dossiers de surendettement et les incidents de paiement caractérisés liés aux crédits accordés aux particuliers. Par ailleurs, il gère le fichier des comptes d'outre-mer (FICOM) qui recense notamment l'ensemble des comptes tirés de chèques ouverts dans les trois collectivités.

L'IEOM permet l'exercice du droit d'accès au fichier des incidents de paiement et au fichier central des chèques impayés ; il intervient dans le traitement des demandes d'exercice du droit au compte.

L'IEOM rend à la collectivité des services d'intérêt général :

L'IEOM assure des prestations plus spécifiquement destinées à la communauté bancaire, parmi lesquelles l'analyse des positions de place. L'IEOM centralise et restitue aux établissements de crédit des informations sur les créances douteuses, les arriérés de cotisations sociales, les parts de marché ainsi que les résultats de l'enquête semestrielle sur le coût du crédit aux entreprises et aux particuliers. L'Institut procède à la centralisation des risques bancaires et des incidents de paiement sur effets de commerce. Il gère également une centrale des bilans.

L'IEOM assure la collecte d'informations sur les entreprises. Il établit une fiche individuelle sur de nombreuses entreprises de sa zone d'intervention et procède à la cotation de celles-ci à partir des données collectées auprès des banques, des entreprises elles-mêmes et des greffes des tribunaux : documents comptables et annexes, annonces légales, incidents sur effets, risques, arriérés de cotisations sociales... Ces informations sont accessibles aux entreprises concernées et à la communauté bancaire selon des modalités sécurisées et standardisées.

L'IEOM est investi d'une mission d'observateur de l'activité économique et financière locale. Cette tâche correspond au suivi de la situation conjoncturelle des économies ultramarines du Pacifique. Ces travaux d'analyse sont exploités par l'ensemble des acteurs économiques et sociaux – entreprises, chambres consulaires et pouvoirs publics locaux et nationaux – qui y trouvent matière à l'évaluation de leurs actions et utiliseront ces analyses dans le cadre de leurs programmes et plans d'actions à venir.

Cette dernière mission donne lieu à la production et à la diffusion d'indicateurs économiques et de statistiques financières ainsi qu'à la réalisation d'études économiques et d'enquêtes de conjoncture. Cela se traduit par des publications régulières : lettres mensuelles, bulletin trimestriel et le rapport annuel de chaque collectivité d'outre-mer du Pacifique. L'IEOM réalise également des tableaux de bord, des monographies, des notes thématiques ou des études spécifiques effectuées à la demande (<http://www.ieom.fr>).

En collaboration avec l'AFD, l'IEDOM, l'INSEE et les instituts territoriaux de statistiques, l'IEOM a développé depuis 2004 le programme CEROM (Comptes Economiques Rapides pour l'Outre-Mer), donnant un cadre statistique global d'analyse pour les économies ultra-marines du Pacifique. Ce projet s'articule autour de trois volets : l'élaboration de comptes économiques rapides ; la confection d'indicateurs synthétiques de conjoncture ; et la promotion de l'analyse économique à travers la réalisation régulière d'études d'ensemble.

SIGLES

AFD : Agence française de développement
AIT : Accord interprofessionnel du travail
BEI : Banque européenne d'investissement
BP : Budget primitif
BS : Budget supplémentaire
BWF : Banque de Wallis-et-Futuna
CA : Compte administratif
CAF : Coût, assurance, fret
CCPF : Caisse de compensation des prestations familiales
CDA : Chantier de développement pour les adultes
CDJ : Chantier de développement pour les jeunes
CIPWF : Chambre interprofessionnelle de Wallis-et-Futuna
CLR : Caisse locale de retraites
CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
COM : Collectivité d'Outre-mer
CPS : Secrétariat de la Communauté du Pacifique Sud
DAB / GAB : distributeur automatique de billets / guichet automatique de banque
DAT : Dépôts à terme
DEC : Direction de l'enseignement catholique
DOCUP : Document unique de programmation
EC : Etablissement de crédit
EEWF : Electricité et eau de Wallis-et-Futuna
EVASAN : Evacuation sanitaire
FED : Fonds européen de développement
FGH : Fonds de garantie à l'habitat
FIDES : Fonds d'investissement pour le développement économique et social
HZE : Hors zone d'émission
IEOM : Institut d'Emission d'Outre-mer
MOM : Ministère de l'Outre-mer
NAF : Nomenclature des activités françaises
OGAF : Opération groupée d'aménagement foncier
OPCVM : Organisme de placement collectif en valeurs mobilières
PIB : Produit intérieur brut
PSFM : Prêts sociaux de faible montant
SCR : Service de centralisation des risques
SIT : Système interbancaire de télécompensation
SITAS : Service de l'Inspection du travail et des Affaires sociales
SOGEFOM : Société de gestion des fonds de garantie d'Outre-mer
STARP : Service territorial des Affaires rurales et de la pêche
SPT : Service des Postes et télécommunications
STSEE : Service territorial de la Statistique et des études économiques
SWAFEPP : Société wallisienne et futunienne d'entreposage des produits pétroliers
XPF : Change franc pacifique (CFP)
ZE : Zone d'émission
ZEE : zone économique exclusive

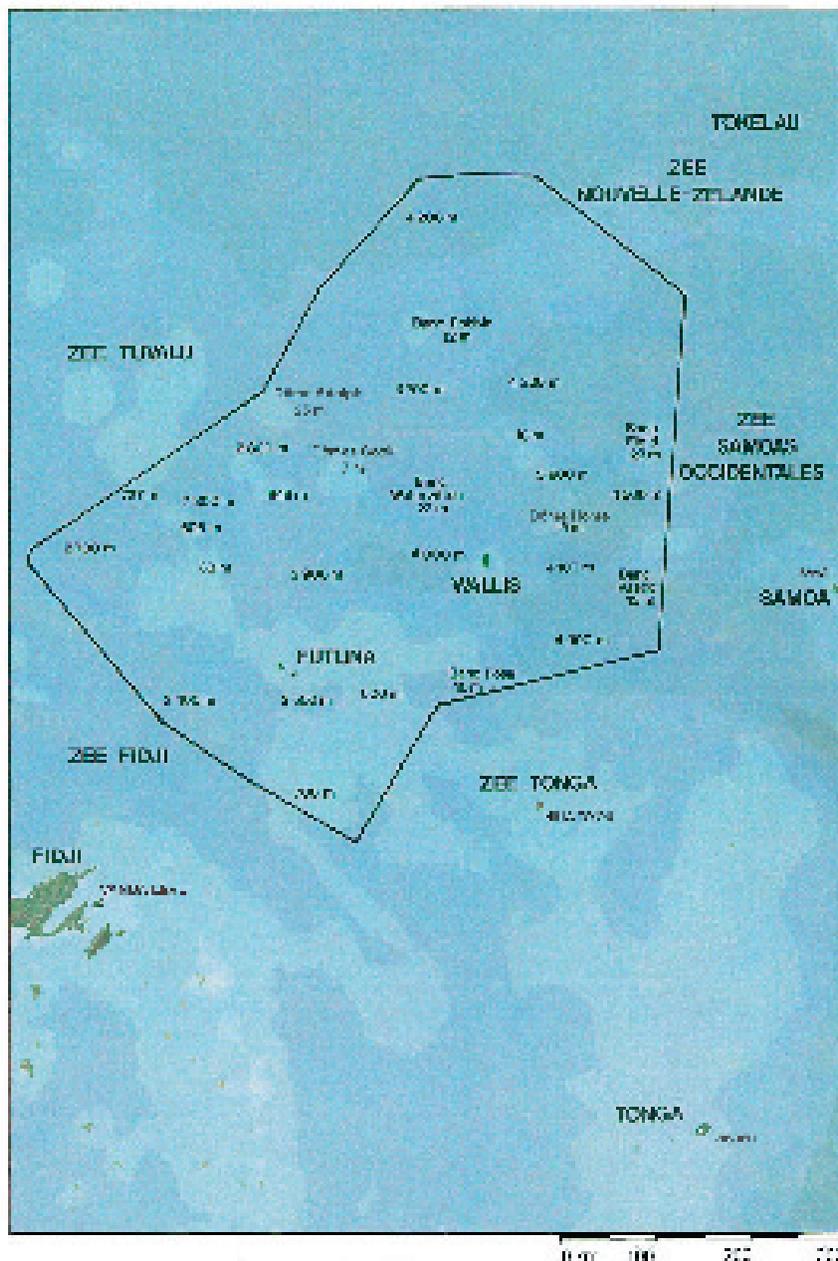


Bâtiment de l'IEOM et de l'AFD à Mata'utu - Wallis - *Photo : R. COFFRE*



Personnel de l'agence IEOM et AFD à Mata'utu - Wallis - *Photo : R. COFFRE*

Zone économique exclusive des îles Wallis et Futuna



Coordonnées : 155-156, 157 et 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

Département de la SHOM (Y7283 (1822) sur fond ENCAARTA 2000
Cartographie A.F.C.

RESUME DES DONNEES DE WALLIS-ET-FUTUNA EN 2007

Superficie	142,2 km ²
Population en 2003	14.944 habitants
Taux d'accroissement naturel	13,5 ‰
Taux annuel moyen de migration	- 7,1 ‰
Emploi	2 227 salariés
SMIG	460,74 XPF / heure
	77 866 XPF / mois
Inflation	0,4 ‰
Importations	5368,2 millions de XPF
	32 228 tonnes
Exportations	néant
Trafic maritime commercial	26 touchées de navires
Trafic aérien international	2 vols A/R réguliers par semaine + 1 fréquence supp.
	Sur l'année : 264 vols, 26 106 passagers
Electricité	3695 abonnés
	Energie vendue : 16,9 millions de kWh
Consommation d'hydrocarbures	Essence : 2 349,4 milliers de litres
	Gazole : 7 910,5 milliers de litres
	Pétrole Jet A1 : 1 001,3 milliers de litres
Télécommunications	2 432 lignes installées
	554 abonnés Internet dont 225 abonnés ADSL
Education	4 479 élèves
	569 agents
	124 candidats au baccalauréat, 49,2 % de réussite
Santé	1 hôpital et 3 dispensaires à Wallis
	1 hôpital et 2 dispensaires à Futuna
	183 agents, dont 17 médecins et chirurgiens
Masse monétaire M3	5 995 millions de XPF
Total dépôts locaux	4 172 millions de XPF
Total crédits (ZE+HZE)	3 085 millions de XPF
Dépenses de l'Etat	11 485,9 millions de XPF
Recettes fiscales	1 851,3 millions de XPF
Endettement extérieur du Territoire	424,5 millions de XPF

PUBLICATIONS DE L'IEOM ET CONTACTS

LISTE DES PUBLICATIONS DISPONIBLES REALISÉES PAR L'IEOM

	téléchargement		
Lettre mensuelle par téléchargement	gratuit		
Bulletin trimestriel (conjoncture financière ou conjoncture économique)	gratuit	5,03 €	600 F CFP
Abonnement annuel aux 2 bulletins trimestriels (8 numéros)	gratuit	33,52 €	4 000 F CFP
Balance des paiements 2006 de la Nouvelle-Calédonie ou de la Polynésie française	gratuit	10,06 €	1 200 F CFP
Rapport d'activité de Wallis-et-Futuna	gratuit	16,76 €	2 000 F CFP
Rapport d'activité de la Nouvelle-Calédonie ou de la Polynésie française	gratuit	20,95 €	2 500 F CFP

CEROM

L'économie de Wallis-et-Futuna en 2005	gratuit		
Tableau de bord trimestriel	gratuit	2,51 €	300 F CFP
L'économie calédonienne en mouvement (décembre 2005)	gratuit	12,57 €	1 500 F CFP
L'économie polynésienne post C.E.P une dépendance difficile à surmonter 1995/2003	gratuit		

Les notes sectorielles de l'institut – 2,51 euros – 300 F CFP – gratuit par téléchargement

L'industrie agro-alimentaire en Nouvelle-Calédonie (janvier 2004)

L'hôtellerie en Nouvelle-Calédonie (janvier 2004)

Les industries de transformation liées au BTP en Nouvelle-Calédonie (janvier 2004)

L'aquaculture en Nouvelle-Calédonie (janvier 2004)

Le commerce en gros en Polynésie française (janvier 2004)

L'industrie agro-alimentaire en Polynésie française (août 2004)

Le commerce de l'automobile en Polynésie française (août 2004)

Le commerce de détail en Polynésie française (novembre 2004)

La desserte maritime en Polynésie française (décembre 2004)

Les travaux publics en Nouvelle-Calédonie (décembre 2004)

Le commerce de détail d'habillement et de chaussures en Nouvelle-Calédonie (décembre 2004)

Le commerce de détail alimentaire en Nouvelle-Calédonie (décembre 2004)

Le roulage sur mines en Nouvelle-Calédonie (décembre 2004)

Le commerce de détail de produits pharmaceutiques en Nouvelle-Calédonie (août 2005)

Les entreprises de construction de maisons individuelles en Nouvelle-Calédonie (novembre 2005)

Les agences de voyage en Nouvelle-Calédonie (décembre 2005)
Le commerce de détail de carburant en Nouvelle-calédonie (décembre 2005)
Le commerce de détail de l'habillement en Polynésie française (janvier 2006)
Les concessionnaires automobiles en Polynésie française (janvier 2006)
Le commerce de détail de biens d'équipements du foyer en Polynésie française (février 2006)
L'aquaculture de crevettes en Nouvelle-Calédonie (mai 2006)
L'extraction de minerais de métaux non ferreux en Nouvelle-Calédonie (août 2006)
Les boulangeries et pâtisseries en Nouvelle-Calédonie (décembre 2006)

Les notes expressives – 2,51 euros – 300 F CFP – gratuit par téléchargement

Le coût du crédit bancaire en Polynésie française (janvier 2004)
La cotation et le réescompte de l'IEOM (juin 2004)
La masse monétaires et ses contreparties en 2003 dans les COM du Pacifique (juin 2004)
La circulation fiduciaire en Nouvelle-Calédonie (juillet 2004)
La balance des paiements des COM du Pacifique (août 2004)
La desserte maritime interinsulaire en Polynésie française (novembre 2004)
La balance des paiements des COM du Pacifique au 1^{er} semestre 2004 (décembre 2004)
L'évolution des moyens de paiement scripturaux en Nouvelle-Calédonie (décembre 2004)
Le nickel (mai 2005)
Le financement de entreprises en Nouvelle –Calédonie (août 2005)
Les défaillances des entreprises en Nouvelle-Calédonie en 2004 (août 2005)
Les balances des paiements des COM du Pacifique (décembre 2005)
Le secteur automobile en Nouvelle-Calédonie (décembre 2005)
L'économie Polynésienne en 2005 (janvier 2006)
La perle de Tahiti (février 2006)
Les actifs financiers des particuliers en Nouvelle-Calédonie (1997-2006) (août 2006)
L'endettement bancaire des particuliers en Nouvelle-Calédonie (septembre 2006)
L'évolution de la masse monétaire et ses contreparties en Polynésie française de 2001 à 2006 (septembre 2006)
L'évolution de la masse monétaire et de ses contreparties en Polynésie française de 2001 à 2005 (septembre 2006)
Les crédits à la consommation en Nouvelle-Calédonie entre 1999 et 2006 (octobre 2006)
La balance des paiements des COM du Pacifique au 1^{er} semestre 2006 (décembre 2006)
Les ressources publiques en Polynésie française : la transition des années 1990 (décembre 2006)
L'endettement bancaire des ménages polynésiens (décembre 2006)
Le bâtiment et les travaux publics en Polynésie française (février 2007)
Les industries agroalimentaires en Polynésie française (mars 2007)
Le poids du secteur du bâtiment et des travaux publics en Nouvelle-Calédonie (mai 2007)
Le financement bancaire des entreprises en Polynésie française (janvier 2008)
L'évolution compétitivité-prix 1995-2007 de la Polynésie française (février 2008)
L'industrie du monoï en Polynésie française (février 2008)

Les notes thématiques - 10,66 euros – 1 200 F CFP

Le Nickel en partenariat IEOM, ISEE (mai 2002)

Le tourisme en Polynésie française (novembre 2004)

CONTACTS

Coordonnées de l'agence de Mata'Utu :

IEOM – BP G5 Mata'Utu – 96 800 UVEA – Territoire des îles Wallis-et-Futuna.

Téléphone : (681).72.25.05

Télécopie : (681).72.20.03

Email : agence@ieomwf.fr

direction@ieomwf.fr

Coordonnées du siège :

IEOM – 5, rue Roland Barthes – 75 598 PARIS CEDEX 12.

Téléphone: 01.53.44.41.41

Télécopie: 01.44.87.99.62

Site Internet: www.ieom.fr

**Directeur de publication :
M. Yves BARROUX**

**Responsable de la rédaction :
M. Raymond COFFRE**

**Editeur:
IEOM - Etablissement Public
BP G5 Mata'Utu
98600 UVEA
Territoire des îles Wallis-et-Futuna**

Tel : 72 25 05

Fax : 72 20 03

**Mail : agence@ieomwf.fr
direction@ieomwf.fr**

Dépôt légal juin 2007

Ont participé à la rédaction de cet ouvrage :

Aurélie ADOFF, Marie-Anne LECHEVALIER et Raymond COFFRE

Photographie de couverture :
Corail tabulaire - Wallis - Photo Service territorial de l'Environnement

Impression : Imprimeries Réunies de Nouméa
